



RAPPORT ANNUEL 2022

UN MAILLON ESSENTIEL

DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE





85%

DE NOS LIVRAISONS SONT DESTINÉES À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE INDUSTRIELLE. À CE TITRE, LE SUCRE ET LE SIROP D'ÉRABLE SONT DES INGRÉDIENTS CLÉS DANS LES RECETTES À GRANDE ÉCHELLE. BREF, NOUS SOMMES UN FOURNISSEUR DE CHOIX DANS DE MULTIPLES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE ET DES BOISSONS.



ROGERS

ROGERS détient la totalité des actions ordinaires de Lantic Inc., qui exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi que l'unique usine canadienne de transformation du sucre de betterave qui est située à Taber, en Alberta. Les produits de Lantic/Rogers comprennent notamment du sucre granulé (régulier et biologique), de la cassonade, du sucre à glacer, des sucres liquides, du sucre en cubes et des sirops de spécialité, ainsi que de la stévia, de l'agave, du sucre de coco biologique, du sucre Plantation Raw ^{MC}, du sucre et des flocons d'érable et d'autres mélanges secs.

Lantic



LANTIC détient également la totalité des actions ordinaires de La Corporation des Produits de l'Érable («The Maple Treat Corporation» ou «TMTC»). TMTC exploite des usines d'emballage à Granby, Dégelis et St-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC comprennent notamment du sirop d'érable ainsi que des produits dérivés du sirop d'érable et sont surtout vendus sous des marques privées de détaillants et différentes marques maison dont TMTC, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

UN MAILLON ESSENTIEL

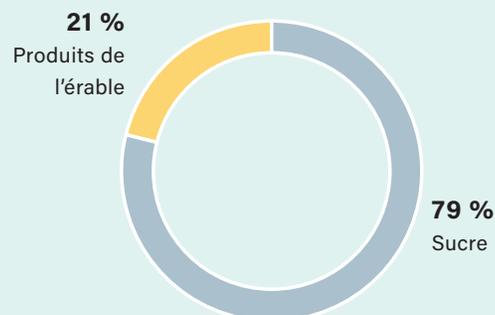
Rogers est un maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Nous sommes le principal raffineur, transformateur, distributeur et négociant de produits du sucre au Canada avec la vente de 794 600 tonnes métriques de sucre au cours de l'exercice 2022. Le sucre représentait 79 % des ventes totales en 2022, contre 21 % pour les produits de l'érable.

Nous fournissons divers marchés de l'industrie alimentaire de transformation industrielle, notamment des boulangeries, des exploitations apicoles, des chocolatiers, des confiseries, des sociétés pharmaceutiques, ainsi que des fabricants de boissons gazeuses et de spiritueux. Le secteur industriel représentait la majeure partie du volume des ventes de sucre, soit 55 % en 2022, tandis que le Canada représentait le plus grand marché, avec 78 % des ventes totales.

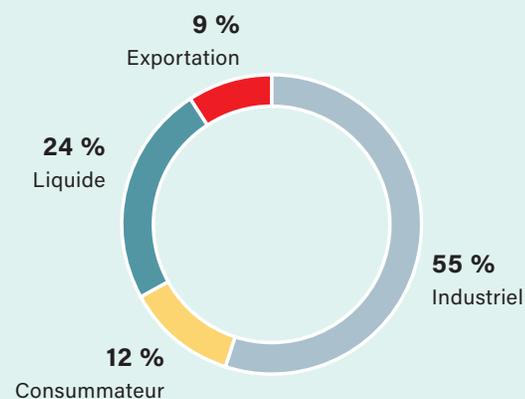
Ainsi, les produits de sucre entièrement naturels de Rogers ne se trouvent pas seulement sur les tables de cuisine, mais ils sont également des ingrédients clés dans les chaînes de transformation des principaux fabricants de produits alimentaires.



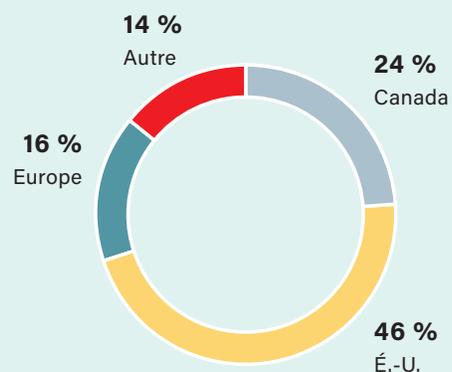
Sucre vs. produits de l'érable



Revenus du sucre par segment



Revenus de l'érable par répartition géographique



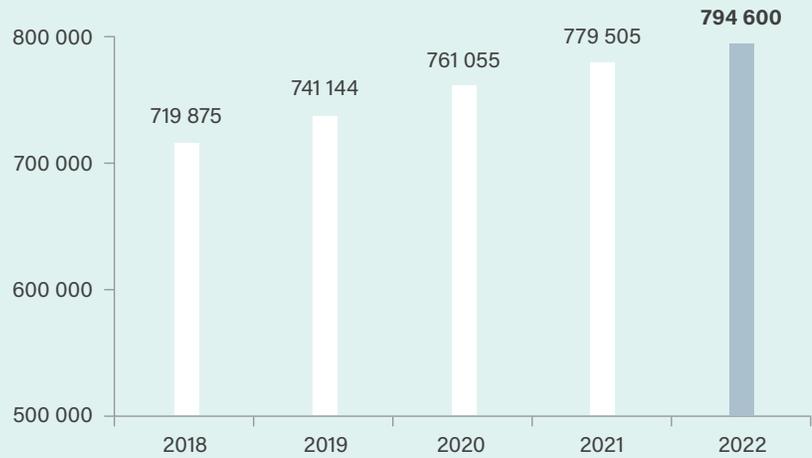
ROGERS EN VOLUMES VENDUS

794 600

Tonnes métriques de
sucre vendues

No. 1 au Canada

VOLUME DU SUCRE

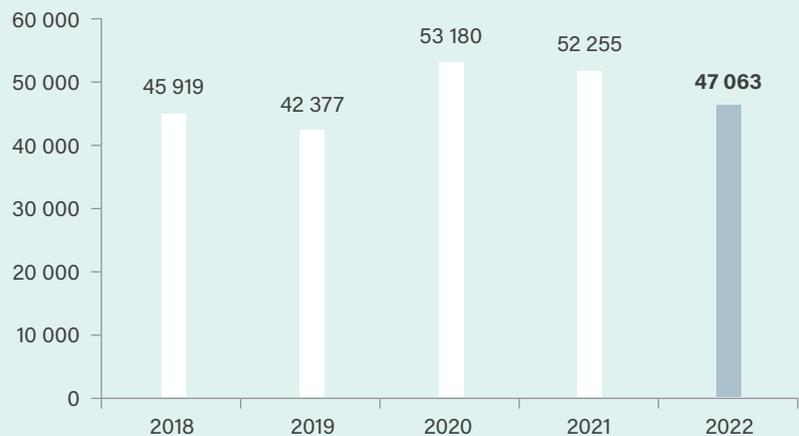


47 063

En milliers de livres de
sirop d'érable vendu

No. 1 au monde

VOLUME DU SIROP D'ÉRABLE



ROGERS EN CHIFFRES



1,0 B\$

Revenus total



794 600

Tonnes métriques de sucre vendues



102,1 M\$

BAIIA ajusté¹



24,0 M\$

Dépenses en capital
(net du produit de cession)



5,9 %

Rendement du dividende

⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR » pour la définition et rapprochement avec les mesures PCGR.



DALLAS H. ROSS

Président du conseil d'administration

Chers actionnaires,

L'exercice 2022 a été une année record pour Rogers Sugar, le BAIIA ajusté ayant atteint plus de 100 millions de dollars pour la première fois dans l'histoire de notre société. Notre solide performance est attribuable à l'amélioration des prix de vente dans notre secteur du sucre ainsi qu'à la demande mondiale soutenue pour les produits contenant du sucre. Les volumes de vente de sucre ont également atteint des niveaux records du fait que nous avons tiré parti de la souplesse de notre réseau national de fabrication pour répondre aux pics de demande à travers le Canada.

La vigueur de notre secteur du sucre a plus que compensé les défis rencontrés par notre secteur des produits de l'érable au cours de l'exercice 2022. Bien que l'industrie de l'érable ait été confrontée à une intensification de la concurrence et à une forte pression inflationniste sur les coûts en 2022, nous maintenons notre engagement à l'égard de ce secteur d'activité et nous anticipons une amélioration des résultats financiers futurs. En tant que plus grands embouteilleurs de sirop d'érable au monde, nous croyons que notre secteur des produits de l'érable offre une solution de rechange très intéressante aux édulcorants pour certaines utilisations et présente une valeur significative à long terme.

Notre secteur du sucre génère à l'heure actuelle près de 90 % de notre BAIIA ajusté et continuera d'être notre principal moteur de croissance dans le futur. Au cours de l'exercice 2023, nous nous attendons à ce que la vigueur continue de la demande de sucre et des prix de vente génère des résultats stables et, à mesure que les pressions inflationnistes commencent à s'estomper et que nos hausses de prix de vente entrent en vigueur, nous anticipons une augmentation du BAIIA du secteur des produits de l'érable.

Notre rôle essentiel dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire procure un élément de stabilité à nos activités et, durant l'exercice 2022, nous avons continué à verser un dividende trimestriel stable de 0,09 \$ par action, soit un total de 0,36 \$ par action pour l'ensemble de l'exercice. La stabilité et la récurrence de notre dividende sont des éléments clés de valeur pour les actionnaires et jouent un rôle important dans notre stratégie d'affectation des capitaux. La restitution de valeur aux actionnaires s'inscrit dans les engagements à long terme de Rogers Sugar et l'exercice 2022 marque plus de quinze années de dividendes stables.

**L'EXERCICE 2022 A ÉTÉ
UNE ANNÉE RECORD POUR
ROGERS SUGAR, LE BAIIA
AJUSTÉ AYANT ATTEINT
PLUS DE 100 MILLIONS
DE DOLLARS POUR LA
PREMIÈRE FOIS DANS
L'HISTOIRE DE NOTRE
SOCIÉTÉ.**

**NOTRE RÔLE ESSENTIEL
DANS LA CHAÎNE
D'APPROVISIONNEMENT
ALIMENTAIRE PROCURE UN
ÉLÉMENT DE STABILITÉ À
NOS ACTIVITÉS.**

Au cours de sa première année en tant que chef de la direction, Mike Walton a fait preuve d'un grand leadership en réalisant des avancées significatives dans le cadre de notre stratégie à long terme. Au cours de l'exercice 2022, nous avons fait part de notre intention d'agrandir nos installations de production de Montréal et de distribution de Toronto, ce qui nous permettra de profiter de l'accroissement de la demande à l'échelle nationale et mondiale et de nous assurer d'être bien positionnés pour notre succès futur.

Il est important de se rappeler que les résultats records que nous avons enregistrés au cours de ce plus récent exercice l'ont été dans un contexte de poursuite de la pandémie de COVID-19, de contraintes de chaîne d'approvisionnement et d'une intensification des pressions inflationnistes. Malgré cette conjoncture difficile, notre équipe est demeurée déterminée à préserver la sécurité de nos employés, à assurer le bon fonctionnement de nos activités d'exploitation et à offrir des produits de grande qualité à nos clients.

J'aimerais remercier nos employés pour leur engagement continu à l'égard de Rogers Sugar, de même que notre équipe de direction pour l'excellence de leur leadership. Comme toujours, je remercie également nos actionnaires pour leur soutien continu.

Au nom du conseil d'administration,



Dallas H. Ross

Président du conseil d'administration



UNE PRÉSENCE ESSENTIELLE dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire



Rogers

1. Siège social et raffinerie de sucre de canne
Vancouver (C.-B.)
2. Usine de sucre de betterave
Taber (ALB.)
3. Centre de distribution
Toronto (ONT.)
4. Installation de mélange
Toronto (ONT.)
5. Bureau de direction et raffinerie de sucre de canne
Montréal (QC)

TMTC

6. Siège social et usine d'embouteillage, et service des ventes et centre de distribution de l'Est
Granby (QC)
7. Usine d'embouteillage, entrepôt et centre d'expédition
Saint-Honoré-de-Shenley (QC)
8. Usine d'embouteillage, centre de distribution et d'expédition
Dégelis (QC)
9. Usine d'embouteillage, centre de distribution et d'expédition
Websterville (VERMONT)



AU COURS DE L'EXERCICE 2022, LE VOLUME DE NOS VENTES DE SUCRE A ATTEINT SON NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ EN 135 ANS D'HISTOIRE, SOIT 794 600 TONNES MÉTRIQUES.

MICHAEL WALTON
Président et chef de la direction



L'exercice 2022 a été une année record qui a mis en évidence la force de nos employés et de nos activités d'exploitation et qui a validé notre stratégie à long terme. La demande mondiale pour les produits contenant du sucre demeure élevée et entraîne une forte demande pour le sucre de grande qualité. Tout au long de l'exercice 2022, nous avons relevé avec succès plusieurs défis et continué à répondre aux besoins des clients, tout en positionnant Rogers Sugar pour sa croissance future et en générant une rentabilité record.

Nous jouons un rôle essentiel dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, un rôle qui consiste à acheminer chaque jour des ingrédients essentiels à nos clients. La souplesse de notre plateforme de fabrication nationale a été primordiale pour notre réussite en 2022 et nous a permis de réagir à plusieurs événements imprévus. Cette souplesse nous a permis d'expédier du sucre dans des régions à forte demande, de combler des lacunes d'approvisionnement au besoin et de tirer parti de ventes opportunistes. En dépit de contraintes de chaîne d'approvisionnement, d'événements météorologiques isolés, de pressions inflationnistes et des effets persistants de la pandémie de COVID-19, nous avons maintenu des activités d'exploitation stables et avons enregistré le BAIIA ajusté le plus élevé de notre histoire. Je suis aussi particulièrement fier de notre bilan en matière de sécurité des employés, qui s'est amélioré de manière constante au cours des dernières années, de sorte que notre taux d'incidence n'a jamais été aussi bas dans l'ensemble de nos activités d'exploitation.

LE PLUS GROS DE LA CROISSANCE DANS LE SECTEUR DU SUCRE EN 2022 EST VENU DE NOS CLIENTS INDUSTRIELS DU FAIT QUE LA DEMANDE DE SUCRE EN VRAC FIABLE ET DE GRANDE QUALITÉ, PRINCIPALEMENT DE LA PART DES CLIENTS EXISTANTS, EST RESTÉE FERME.



Les résultats de notre exercice 2022 reflètent la vigueur soutenue de la demande pour les produits contenant du sucre ainsi que notre position de chef de file dans l'industrie. En 2022, nous avons dégagé un BAIIA ajusté record de 102,1 millions de dollars, généré des revenus consolidés records de 1,0 milliard de dollars et versé 37,5 millions de dollars en dividendes, soit 0,36 \$ par action.

Au cours de l'exercice 2022, le volume de nos ventes de sucre a atteint son niveau le plus élevé en 135 ans d'histoire, soit 794 600 tonnes métriques. Nous y sommes parvenus malgré les difficultés rencontrées au début de l'année en raison des inondations dans l'Ouest et de la baisse de la demande découlant des rajustements des stocks de nos clients après la pandémie. Le plus gros de la croissance dans le secteur du sucre en 2022 est venu de nos clients industriels du fait que la demande de sucre en vrac fiable et de grande qualité, principalement de la part des clients existants, est restée ferme. Nous avons réagi aux perturbations temporaires de l'approvisionnement sur le marché au cours de chacun des deux derniers trimestres de manière à répondre aux besoins de nos clients.

La récolte fructueuse de Taber a également contribué à notre solide performance financière. Les mesures mises en œuvre au cours de l'année pour aider à atténuer les pertes potentielles, y compris le programme de récolte hâtive, ont permis de produire 120 000 tonnes métriques de sucre au cours de l'exercice financier.

En ce qui concerne notre secteur du sucre, nous nous attendons à ce que la forte demande sur notre marché intérieur se maintienne et produise des résultats financiers stables. Nous comptons poursuivre l'optimisation de notre réseau national afin de donner la priorité au service à notre clientèle nationale. L'année qui vient de s'écouler a clairement démontré l'importance d'avoir une structure opérationnelle qui s'adapte à la demande là, où et quand elle se manifeste.

Notre secteur des produits de l'érable a obtenu des résultats inférieurs aux attentes en 2022, car il a subi des pressions tout au long de l'exercice en raison de la compétitivité du marché et des hausses de coûts engendrées par le marché. Notre capacité d'accroître nos volumes et de récupérer pleinement les hausses de coûts causées par les récentes pressions inflationnistes du marché a été limitée par la récolte record de sirop d'érable en 2022. Malgré la nature concurrentielle de ce secteur d'activité et l'incidence du contexte macroéconomique général, nous croyons que notre secteur des produits de l'érable est une composante importante de notre stratégie à long terme. Nous nous attendons à ce que le secteur des produits de l'érable se redresse progressivement et que sa performance financière s'améliore légèrement en 2023.



En août dernier, nous avons annoncé notre intention d'agrandir notre raffinerie de Montréal ainsi que notre centre de distribution de Toronto. Une fois achevé, ce projet ajoutera environ 100 000 tonnes métriques de nouvelle capacité de raffinage et harmonisera nos activités d'exploitation avec la demande croissante que nous observons dans l'est du Canada. Cela réduira aussi considérablement la nécessité de transporter du sucre en vrac provenant de nos installations de l'ouest du pays, ce qui réduira nos coûts d'exploitation et libérera de la capacité qui deviendra disponible pour d'autres opportunités. Ce projet représente une occasion très prometteuse pour Rogers Sugar et permettra de soutenir la croissance de nos clients dans le futur.

Au cours du dernier trimestre de 2022, nous avons poursuivi notre engagement envers le développement durable en concluant un partenariat d'approvisionnement pluriannuel avec Raizen, un fournisseur de sucre brut certifié non génétiquement modifié pour nos activités d'exploitation de l'est du Canada. Ce sucre brut non génétiquement modifié sera raffiné dans nos installations de Montréal et offert à nos clients dans le cadre de notre engagement envers le développement durable.

Je suis très fier du succès que nous avons obtenu alors que je termine ma première année en tant que chef de la direction. Notre équipe a travaillé sans relâche à chaque perturbation et à chaque occasion tout au long de l'année pour s'assurer de répondre aux besoins de nos clients et veiller à la livraison de nos produits essentiels selon les besoins. Nous avons pris des mesures importantes afin de positionner Rogers Sugar pour continuer d'assurer son succès à mesure que la demande pour les produits contenant du sucre augmente et pour créer de la valeur pour les actionnaires.

Nous comprenons et apprécions le rôle essentiel que nous jouons dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et nous ne prenons pas notre responsabilité à la légère. Nos activités d'exploitation continueront d'être menées avec le plus grand soin, le plus grand contrôle et la plus grande souplesse pour nous assurer de fournir le sucre et les produits de l'érable de grande qualité qui font la renommée de Rogers Sugar.

Sincèrement,

Michael Walton

Président et chef de la direction

**NOUS AVONS GÉNÉRÉ DES
REVENUS CONSOLIDÉS
RECORDS DE 1,0 MILLIARD
DE DOLLARS ET VERSÉ
37,5 MILLIONS DE DOLLARS
EN DIVIDENDES, SOIT
0,36 \$ PAR ACTION.**

ESG

FAITS SAILLANTS

Nous sommes heureux de vous présenter un aperçu du deuxième rapport environnemental, social et de gouvernance (ESG) de Rogers, publié en juin 2022. Fabricant de produits alimentaires possédant neuf installations, nous sommes conscients de l'impact de nos activités et de nos produits sur l'environnement et les consommateurs et nous prenons notre responsabilité au sérieux.

L'amélioration continue est à la base de ce que nous faisons. Cette philosophie, associée à un fondement solide d'indicateurs de performance clés, est essentiel pour une progression mesurée. C'est dans cet esprit que plusieurs améliorations ont été mises en œuvre au cours de la dernière année et qui témoignent de notre engagement en faveur d'un changement positif.

Tout d'abord, nous avons poussé notre évaluation de la matérialité un peu plus loin en faisant le relevé des priorités ESG de nos différentes parties prenantes. Cette analyse complémentaire a validé l'évaluation interne que nous avons réalisée l'année dernière dans plusieurs domaines, tels la diversité et l'approvisionnement responsable. Sur la base de ces informations, nous avons décidé de prendre des mesures afin de renforcer nos politiques d'approvisionnement durable et éthique et d'améliorer notre gouvernance avec l'adoption d'une politique de diversité et d'une politique de vote consultatif sur la rémunération.

De plus, le rapport de cette année comprend des mesures d'exploitation pour nos installations de production de produits de l'érable et de mélange à sec, ainsi que des indicateurs supplémentaires pour donner la meilleure évaluation possible de nos efforts en matière de durabilité. Plus important encore, nous avons commencé à fixer des objectifs pour un nombre limité d'indicateurs importants, qui nous permettront de nous concentrer sur la réalisation de progrès significatifs. En résumé, nous avons réalisé des avancées considérables dans notre deuxième rapport ESG, et nous nous engageons à apporter des améliorations continues dans les années à venir.



Environnement

3 719 937

Consommation totale
d'énergie (GJ) ⁽¹⁾

163 152

Émission de GES (tCO₂e) ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Données relatives aux installations de production de sucre uniquement. Tous les chiffres sont basés sur 2021.

Pour lire le rapport au complet, allez à :

https://www.lanticrogers.com/media/financial-reports/2022/06/rog_esg_2022_fr.pdf



Social

234,5 K\$

Dons de charité

-45 %

Réduction du taux d'incidente enregistrable avec perte de temps au cours des 3 dernière années ⁽¹⁾



Gouvernance

33 %

Femmes au conseil d'administration de Rogers

100 %

La rémunération incitative des gestionnaires est liée à un ou plusieurs objectifs ESG ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Données relatives aux installations de production de sucre uniquement. Tous les chiffres sont basés sur 2021.



TABLE DES MATIÈRES

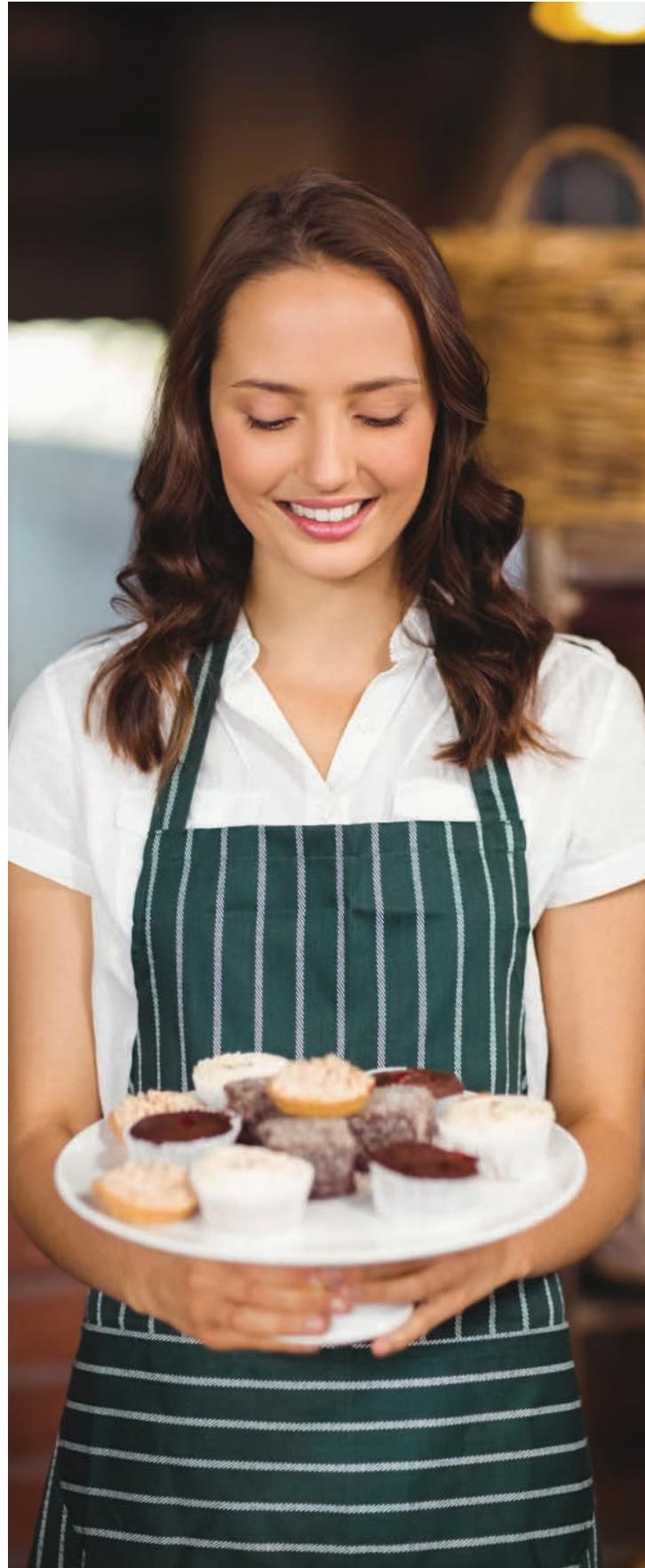
NOS ACTIVITÉS	14	Charges financières nettes.....	31
Secteur du sucre	14	Imposition	32
Secteur des produits de l'érable	15	Bénéfice net	32
L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS		Résumé des résultats trimestriels.....	33
DÉRIVÉS À TITRE DES COUVERTURE	16	Situation financière.....	34
Sucre.....	16	Liquidité.....	34
Gaz naturel	17	Obligations contractuelles	36
Taux de change	17	Ressources en capital	39
INFORMATION CONCERNANT LA COVID-19	17	TITRE EN CIRCULATION	40
FAITS SAILLANTS	17	ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ ET GOVERNANCE ("ESG")	41
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET		RISQUES ET INCERTITUDES	41
FAITS SAILLANTS	18	MESURES NON CONFORMES AUX PCGR	48
Résultats ajustés	19	PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	53
INFORMATION SECTORIELLE	21	CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES	
Secteur du sucre	22	COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS	53
Secteur des produits de l'érable	26	CONTRÔLES ET PROCÉDURES	53
PERSPECTIVES	29	CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION	
Secteur du sucre	29	DE L'INFORMATION	53
Secteur des produits de l'érable	30	CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE	
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES		L'INFORMATION FINANCIÈRE	54
INFORMATION FINANCIÈRE	30	MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD	
Produits totaux.....	31	DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	54
Marge brute.....	31	ÉNONCÉS PROSPECTIFS	54
Résultat des activités d'exploitation.....	31		

ROGERS*Lantic*

RAPPORT DE GESTION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS
LE 1^{ER} OCTOBRE 2022 ET LE 2 OCTOBRE 2021



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (« Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 30 novembre 2022 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes pour les exercices clos les 1er octobre 2022 et 2 octobre 2021. Le rapport de gestion et les états financiers consolidés de la Société sont préparés en fonction d'exercices comptant d'ordinaire 52 semaines. Cependant, tous les cinq ans, l'exercice compte 53 semaines. Les exercices clos les 1er octobre 2022 et 2 octobre 2021 comptent 52 semaines.

Toute l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés audités est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et le terme « dollar » ainsi que le symbole « \$ » désignent des dollars canadiens.

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion. Avant d'être publiés, les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de Rogers ont été approuvés par son conseil d'administration selon la recommandation de son comité d'audit.

Des renseignements supplémentaires sur Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« TMTC ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC » ou le « secteur des produits de l'érable »), y compris la notice annuelle, les rapports annuels et trimestriels, le rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, la circulaire de sollicitation de procurations, le prospectus simplifié et les divers communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de Rogers au www.LanticRogers.com ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedar.com. L'information que contient ou rend accessible notre site Web ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi au présent document.

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Maple Treat exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Maple Treat, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques, dont TMTC, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

SECTEUR DU SUCRE

INSTALLATIONS

Lantic est le seul producteur de sucre qui possède des installations partout au Canada, y compris des raffineries de sucre de canne à Montréal et à Vancouver, ainsi qu'une usine de sucre de betterave à Taber, en Alberta. Lantic exploite également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario. L'emplacement stratégique de ces installations procure de la flexibilité en matière d'exploitation et la capacité de desservir efficacement et en temps opportun l'ensemble des clients, partout au Canada.

Au quatrième trimestre, nous avons annoncé notre intention d'aller de l'avant avec l'expansion de notre capacité de raffinage à Montréal et avec l'agrandissement des infrastructures de logistique et de transport ferroviaire de notre centre de distribution de Toronto. Ce projet accroîtra l'approvisionnement en sucre raffiné dans l'Est canadien d'au plus 100 000 tonnes métriques par année, pour un coût de construction estimé à environ 160 millions de dollars. Nous collaborons actuellement avec différentes parties prenantes, dont des clients, des fournisseurs, des institutions financières, des transporteurs ferroviaires et les autorités gouvernementales, pour arrêter notre plan définitif. Nous prévoyons mettre en marché cette capacité supplémentaire d'ici deux à trois ans.

NOS PRODUITS

Toutes les installations de Lantic produisent du sucre blanc de grande qualité, de même qu'une vaste gamme de produits spécialisés classés en fonction de la couleur, de la granulation, du format des emballages et de la source de matière première.

Nos ventes se concentrent dans quatre secteurs de marché précis : le secteur des produits industriels, le secteur des produits de consommation, le secteur des produits liquides et le secteur des produits d'exportation. Le marché intérieur représente environ 90 % du volume total de notre société.

Au cours de l'exercice 2022, les volumes de vente de sucre raffiné de Lantic au Canada ont crû de 3,7 %, ce qui est supérieur aux exercices précédents et légèrement supérieur à la croissance d'ensemble du marché canadien.

Le secteur du sucre granulé destiné à des clients industriels est le plus important, puisqu'il représente environ 55 % de toutes les expéditions.

Il vise de nombreuses différentes entreprises spécialisées dans la transformation des aliments qui desservent le marché canadien aussi bien que le marché américain. Au cours de l'exercice 2022, le volume de ventes de ce secteur a augmenté de 5,3 % comparativement à l'exercice précédent.

Dans le secteur des produits de consommation, une vaste gamme de produits est offerte sous les marques Lantic et Rogers. Ce secteur est demeuré stable au cours de l'exercice 2022 et représente environ 12 % de toutes les expéditions.

Le secteur des produits liquides se compose des utilisateurs de base dont les procédés ou produits nécessitent du saccharose liquide. Certains clients de ce secteur peuvent remplacer le saccharose liquide par du sirop de maïs à haute teneur en fructose (« SMHTF »). L'écart de prix absolu entre le SMHTF et le sucre liquide influe grandement sur les habitudes d'achat des consommateurs pouvant effectuer le remplacement. De plus en plus, d'autres facteurs, comme l'étiquetage des ingrédients, pourraient jouer un rôle dans la décision d'achat. Les ventes du secteur des produits liquides ont enregistré une croissance de 2,0 % pour l'exercice considéré et représentent environ 24 % de toutes les expéditions de l'exercice 2022.

Comme l'usine de Lantic située à Taber est la seule usine de sucre de betterave au Canada, elle est l'unique productrice de sucre d'origine canadienne. Nous desservons, à partir de cette usine, divers clients dans l'Ouest canadien. Nous vendons également sur d'autres marchés nord-américains grâce à divers contingents attribués au moyen d'accords commerciaux. Cette usine est donc la seule à pouvoir vendre aux États-Unis selon le contingent canadien annuel de sucre raffiné de 19 900 tonnes métriques de sucre d'origine canadienne.

Des sous-produits liés aux activités de transformation de la betterave et de raffinage de la canne à sucre sont vendus sous forme de pulpe de betterave, de granulés de pulpe de betterave et de mélasse. Les granulés de pulpe de betterave sont destinés aux produits alimentaires pour le bétail et vendus à des clients locaux et d'exportation. La production de mélasse est tributaire du volume de sucre transformé dans les usines de Taber, de Montréal et de Vancouver.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

L'offre mondiale de sucre de canne brut est grande. Au cours des dernières années, Lantic a acheté du sucre de canne brut principalement en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud pour ses raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver.

Au cours de l'exercice 2021, nous avons conclu une entente prolongeant de deux ans l'entente actuelle conclue avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta (les « Producteurs ») pour l'approvisionnement de l'usine de sucre de betterave de Taber. La deuxième année de ce contrat vise la récolte de l'automne 2022. Toute insuffisance éventuelle de la production de sucre de betterave découlant de problèmes liés aux récoltes est compensée pour l'essentiel par du sucre de canne raffiné provenant de la raffinerie de Vancouver, qui agit comme raffinerie d'appoint au chapitre de la capacité, et de la raffinerie de Montréal au besoin. Nous négocions à l'heure actuelle avec les Producteurs afin d'assurer l'approvisionnement en betteraves à sucre pour les futures récoltes. Nous nous attendons à

conclure une entente avant la période d'ensemencement de 2023, au troisième trimestre de l'exercice 2023.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Le prix des livraisons de sucre raffiné provenant des raffineries de canne brute de Montréal et de Vancouver est directement lié au cours mondial du sucre brut n° 11 (le « sucre brut n° 11 »), négocié sur l'Intercontinental Exchange (« ICE »). Toutes les transactions sur le sucre font l'objet d'opérations de couverture économique, ce qui a pour conséquence d'éliminer l'effet de la volatilité des prix du sucre brut à l'échelle mondiale. Cela s'applique à toutes les ventes de sucre raffiné de ces usines.

Au cours de l'exercice 2022, le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE a fluctué entre 17,20 cents US et 20,51 cents US la livre, pour s'établir à 18,42 cents US la livre à la clôture de l'exercice, soit un prix inférieur de 1,27 cent US la livre à la valeur de clôture au 2 octobre 2021. La variation du prix au cours de l'exercice considéré a été moins volatile que celle observée au cours de l'exercice 2021, alors que le cours du sucre brut n° 11 avait oscillé entre 13,55 cents US la livre et 20,37 cents US la livre. Le cours moyen du sucre brut n° 11 pour l'exercice 2022, qui s'est chiffré à 18,89 cents US, a été plus élevé que celui de l'exercice 2021, qui s'est chiffré à 16,55 cents US. La hausse du cours moyen du sucre brut n° 11 est principalement attribuable à la plus forte demande mondiale de sucre.

SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

INSTALLATIONS

TMTC exploite trois usines au Québec, soit à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, ainsi qu'une usine au Vermont, à Websterville.

NOS PRODUITS

TMTC produit principalement du sirop d'érable embouteillé, du sirop d'érable en vrac, du sucre et des flocons d'érable.

Le sirop d'érable embouteillé est offert dans divers contenants et formats, y compris dans des bouteilles en verre, dans des cruches en plastique et dans le format classique de la boîte de conserve. Le sirop d'érable embouteillé inclut toutes les catégories commerciales, ainsi que le sirop biologique et traditionnel. Le sirop d'érable embouteillé de TMTC est vendu au détail principalement sous diverses marques, notamment TMTC, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Le sirop d'érable en vrac est vendu principalement en grands contenants, en barils ou en bacs-citernes, à des détaillants du secteur des services d'alimentation, à des entreprises de transformation des aliments et à d'autres grossistes.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril.

On trouve les plus grandes concentrations d'érables dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et dans les États américains du Vermont, du Maine et du New Hampshire. Le Canada

demeure le premier producteur acéricole, avec plus de 80 % de la production mondiale. La province de Québec représente à elle seule 70 % de la production mondiale. Les États-Unis sont le seul autre grand pays producteur, représentant environ 20 % de la production mondiale.

Les producteurs acéricoles du Québec sont représentés par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») qui, de manière générale, réglementent l'achat et la vente de sirop d'érable en vrac. Les PPAQ représentent environ 13 300 producteurs et 8 000 entreprises.

Au Québec, presque 90 % de la production totale de sirop d'érable est vendue aux acheteurs autorisés par l'entremise des PPAQ, de sorte que seulement 10 % de la production totale est vendue directement aux consommateurs ou aux épiceries par les producteurs.

Les PPAQ gèrent une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les fluctuations de production imputables aux conditions climatiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser la vente d'une partie de la réserve cumulée. Les sociétés d'embouteillage sont ainsi en mesure de composer avec les pénuries d'approvisionnement en cas de mauvaise récolte ou de croissance et de demande imprévues.

Les PPAQ sont responsables de gérer une politique de contingentement de la production et de la mise en marché pour le volume de production annuel attribué à chaque entreprise acéricole de la province de Québec. La politique vise principalement à ajuster l'offre de sirop d'érable en fonction de la demande et, plus particulièrement, à stabiliser tant le prix de vente pour les producteurs que le prix d'achat pour les consommateurs, ainsi qu'à favoriser les investissements dans le secteur acéricole et à maintenir un nombre stable d'entreprises acéricoles en exploitation, peu importe leur taille.

À l'extérieur du Québec, le secteur acéricole est généralement structuré en organisations ou en associations de producteurs, qui font la promotion du sirop d'érable et du secteur acéricole et servent de canal de communication officiel entre les producteurs acéricoles et le public.

TMTC entretient des relations avec plus de 1 400 producteurs acéricoles, principalement au Québec et au Vermont. La plupart de ces producteurs vendent la totalité de leur production à TMTC. Grâce à nos étroites relations avec ces producteurs, nous avons pu devenir un chef de file pour ce qui est du sirop d'érable certifié biologique.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Aux termes de la convention de mise en marché conclue chaque année entre les PPAQ et le Conseil de l'industrie de l'érable, les acheteurs autorisés doivent payer un prix minimum aux PPAQ pour le sirop d'érable acheté des producteurs. Le prix est fixé annuellement et varie en fonction de la catégorie de sirop d'érable. En outre, dans le cas du sirop d'érable biologique, une prime est ajoutée au prix minimum. Aux termes de cette convention, les acheteurs autorisés doivent acheter le sirop d'érable des PPAQ.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES

SUCRE

Afin de nous protéger contre les fluctuations du prix du sucre brut sur le marché mondial, nous suivons un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné.

Le sucre brut n° 11 se négocie seulement sur l'ICE, dont les opérations sont en dollars américains. Des contrats à terme normalisés sur le sucre peuvent être négociés à l'avance sur une période de trois ans pour quatre terminaux particuliers par année (mars, mai, juillet et octobre). Les valeurs de ces terminaux sont utilisées aux fins de la fixation des prix de règlement au moment de la réception d'une cargaison de sucre brut ou de la livraison de sucre à nos clients. Les règles de l'ICE sont strictes et sont régies par le New York Board of Trade. Toute somme due en raison de la fluctuation des matières premières négociées doit être réglée en trésorerie le jour suivant.

Pour ce qui est de l'achat de sucre brut, nous concluons des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs de sucre brut reconnus (le « Vendeur »). Ces contrats à long terme prévoient, entre autres choses, le volume annuel devant être acheté, le délai de livraison de chaque cargaison, le terminal par rapport auquel le prix du sucre sera fixé, de même que le taux de fret qui sera facturé pour chacune des livraisons. Le prix du sucre brut sera établi ultérieurement par le Vendeur, selon le délai de livraison, lequel sera fonction du terminal par rapport auquel le prix du sucre sera fixé.

La vente de sucre raffiné se négocie également sur le marché du sucre brut n° 11. Lorsque la Société et un client négocient un contrat de vente, ils y établissent la durée du contrat, le délai de livraison prévu par rapport à des terminaux particuliers, la marge de raffinage et le taux de fret devant être facturés en sus de la valeur du sucre. Le prix du sucre n'est pas établi au moment de la conclusion du contrat, mais doit être fixé par le client avant la livraison. Le client décide de fixer le prix du sucre par rapport au terminal, en fonction du délai de livraison prévu.

Nous achetons des betteraves à sucre des Producteurs pour notre installation de raffinage de sucre de Taber selon une formule de prix fixe négociée à l'occasion.

GAZ NATUREL

Le conseil d'administration de Lantic a approuvé une politique de couverture visant ses besoins énergétiques afin d'atténuer le risque de prix global auquel l'exposent ses achats de gaz naturel.

Nous achetons entre 3,5 millions et 4,0 millions de gigajoules de gaz naturel par année pour les besoins de nos activités de raffinage. Afin de nous protéger contre les fluctuations importantes et imprévues, nous couvrons d'avance la quantité que nous prévoyons utiliser à plus long terme selon les conditions en vigueur sur le marché.

Nos couvertures du gaz sont dénouées au cours des mois où le produit de base est utilisé dans le cadre des activités, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat.

TAUX DE CHANGE

Le coût du sucre brut dans tous les contrats de vente est fixé en dollars américains. La Société achète également du gaz naturel dont le prix est fixé en dollars américains. De plus, les ventes de sucre qu'elle effectue sur les marchés d'exportation, de même que certaines ventes de sucre réalisées au Canada, sont libellées en dollars américains. Afin de nous protéger contre les fluctuations du dollar canadien par rapport à la devise américaine, nous rapprochons quotidiennement toutes nos expositions au dollar américain et couvrons la position nette pour les quelques mois à venir selon les estimations effectuées à la date des diverses opérations.

Certaines ventes à l'exportation de sirop d'érable sont libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de change. Ces contrats de change sont dénoués dès que sont reçus les fonds de la part du client, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat. Les profits ou pertes de change à l'égard des contrats de vente non couverts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

INFORMATION CONCERNANT LA COVID-19

Nous continuons à surveiller de près les répercussions de la COVID-19 sur nos activités. Nos activités étant considérées comme des services essentiels par le gouvernement, nos usines ont continué de fonctionner selon leur capacité normale pendant toute la durée de la pandémie. Depuis le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, nous avons instauré des mesures et des protocoles de protection rigoureux afin de protéger la santé et la sécurité de nos employés, fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux. En plus des procédures d'exploitation standard conçues pour maintenir la sécurité des activités, nous avons mis en œuvre des plans de prévention des maladies dans chacune de nos installations afin de fournir des directives de santé et sécurité à suivre pendant une pandémie. Nous communiquons proactivement avec nos employés pour les tenir informés de la situation.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice 2022, nous avons engagé des charges directes liées à la COVID-19 de 0,1 million de dollars et de 1,1 million de dollars, respectivement, contre 0,5 million de dollars et 3,0 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2021. Ces coûts se rapportent essentiellement aux mesures de santé et de sécurité mises en place dans toutes nos usines de production. Les charges liées à la COVID-19 ont diminué au cours de la période considérée en raison de l'amélioration générale de la situation pandémique au cours des derniers mois.

Les retombées de la pandémie de COVID-19 sur nos activités pourraient durer encore longtemps, et l'incidence de la pandémie sur nos activités sera tributaire de l'évolution de la situation, laquelle est incertaine et impossible à prévoir, notamment la durée et la gravité de la pandémie, la

durée des mesures restrictives imposées par le gouvernement, l'efficacité des mesures prises pour enrayer la pandémie et traiter le virus et le temps qu'il faudra pour revenir à des conditions économiques et opérationnelles normales.

FAITS SAILLANTS

- Le BAIIA ajusté consolidé du quatrième trimestre de 2022 s'est établi à 29,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4,2 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur du sucre.
- Le BAIIA ajusté consolidé de l'exercice 2022 s'est établi à 102,1 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 12,2 % par rapport à l'exercice 2021 et le solde le plus élevé de notre histoire. Le BAIIA ajusté de l'exercice considéré a augmenté en raison de la hausse du BAIIA ajusté du secteur du sucre, partiellement neutralisée par la diminution du BAIIA ajusté de notre secteur des produits de l'érable.
- Les produits consolidés pour l'exercice 2022 se sont chiffrés à 1,0 milliard de dollars, en hausse de 112,2 millions de dollars par rapport à l'exercice 2021, soit 12,6 %, essentiellement en raison de la hausse des volumes et de l'augmentation des prix de vente dans le secteur du sucre.
- Les volumes de ventes de sucre au quatrième trimestre de 2022 sont demeurés stables en comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice précédent, totalisant 214 700 tonnes métriques.
- Pour l'exercice 2022, les volumes de ventes de sucre ont atteint le plus haut niveau jamais livré de notre histoire, soit 794 600 tonnes métriques, ce qui représente une hausse de près de 2,0 % par rapport à l'exercice 2021.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est amélioré de 5,5 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2022 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des prix de vente, partiellement contrebalancée par les hausses des charges d'exploitation, des charges administratives et de vente et des frais de distribution.
- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable pour le quatrième trimestre a reculé de 1,4 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de la diminution du volume de ventes et de la hausse des charges d'exploitation imputable aux pressions inflationnistes.
- Au quatrième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 50,0 millions de dollars du goodwill lié à notre secteur des produits de l'érable, laquelle rend compte de la détérioration globale de la conjoncture du marché de ce secteur d'activité en 2022.

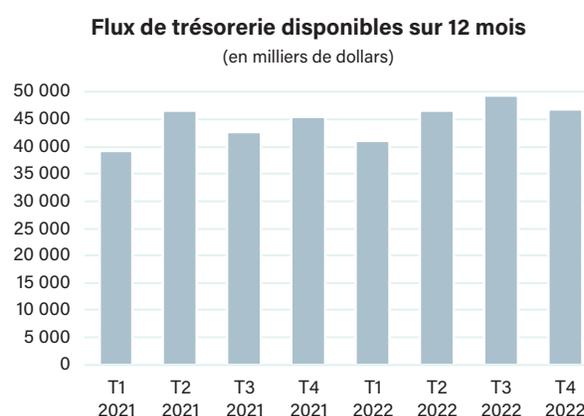
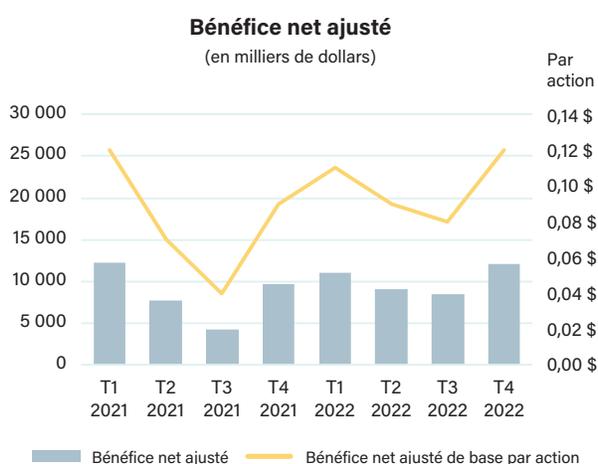
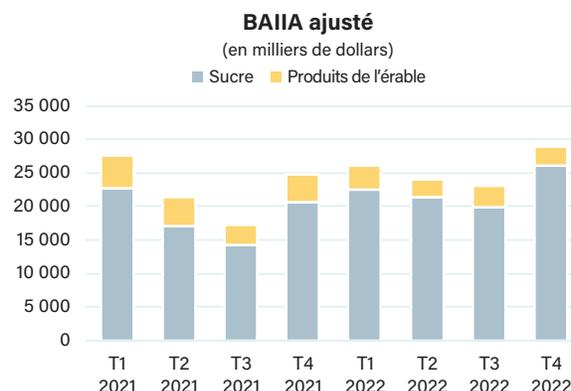
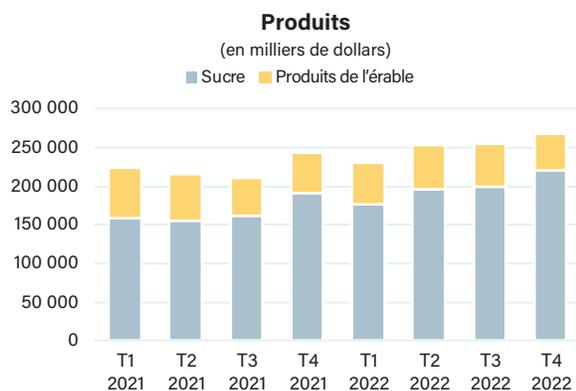
- Les flux de trésorerie disponibles de la période de douze mois close le 1^{er} octobre 2022 se sont élevés à 46,8 millions de dollars, en hausse de 1,2 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Au quatrième trimestre de 2022, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui représente une somme de 9,4 millions de dollars.
- Le 30 novembre 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 1^{er} février 2023.
- Nous continuons de travailler à l'étape de conception et de planification de notre projet d'agrandissement prévu annoncé au mois d'août 2022. Le coût estimatif actuel du projet s'élève à 160 millions de dollars et celui-ci permettrait d'accroître l'approvisionnement de 100 000 tonnes métriques dans l'Est du Canada dans un délai de deux à trois ans.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2022	T4 2021	CUM 2022	CUM 2021
	\$	\$	\$	\$
Sucre (en tonnes métriques)	214 672	214 753	794 600	779 505
Sirop d'érable (en milliers de livres)	9 838	11 678	47 063	52 255
Produits totaux	267 406	243 231	1 006 134	893 931
Marge brute	28 472	39 616	130 805	139 744
Ajustement du coût des ventes ⁽¹⁾	(10 669)	8 596	(12 677)	18 933
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	39 141	31 020	143 482	120 811
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	26 952	13 313	84 497
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾⁽²⁾	22 324	18 356	75 990	65 564
BAIIA ⁽¹⁾	18 283	33 382	89 461	109 708
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	28 952	24 786	102 138	91 022
(Perte nette) bénéfice net	(45 502)	16 140	(16 568)	47 527
de base par action	(0,44)	0,16	(0,16)	0,46
dilué par action	(0,44)	0,15	(0,16)	0,44
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾	12 161	9 620	40 659	33 866
Bénéfice net ajusté de base par action ⁽¹⁾⁽²⁾	0,12	0,09	0,39	0,33
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ⁽¹⁾	46 751	45 505	46 751	45 505
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Le résultat ajusté des activités d'exploitation, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté de base par action ne tiennent pas compte de l'incidence du montant de 50,0 millions de dollars lié à la dépréciation du goodwill.



RÉSULTATS AJUSTÉS

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous considérons la dépréciation du goodwill comme une charge hors trésorerie non récurrente et par conséquent, nous l'excluons de nos résultats ajustés afin d'éviter la distorsion lors de l'évaluation de notre performance financière.

Nous estimons que nos résultats financiers sont plus utiles aux gestionnaires ainsi qu'aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés et de la dépréciation du goodwill. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux PCGR de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation et au bénéfice net ajusté lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS:

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T4 2022			T4 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(190)	—	(190)	2 879	—	2 879
Contrats de change à terme	(5 339)	(2 384)	(7 723)	(503)	(500)	(1 003)
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(5 529)	(2 384)	(7 913)	2 376	(500)	1 876
Cumul des écarts temporaires	(3 037)	281	(2 756)	7 275	(555)	6 720
Ajustement total du coût des ventes	(8 566)	(2 103)	(10 669)	9 651	(1 055)	8 596

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	CUM 2022			CUM 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	1 325	—	1 325	3 431	—	3 431
Contrats de change à terme	(5 058)	(2 474)	(7 532)	2 904	1 733	4 637
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(3 733)	(2 474)	(6 207)	6 335	1 733	8 068
Cumulative timing differences	(6 563)	93	(6 470)	14 471	(3 606)	10 865
Ajustement total du coût des ventes	(10 296)	(2 381)	(12 677)	20 806	(1 873)	18 933

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le trimestre et la période de douze mois clos le 1er octobre 2022, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 10,7 millions de dollars et de 12,7 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés. Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 8,6 millions de dollars et de 18,9 millions de dollars, respectivement, qui doit être déduit des résultats consolidés.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, il faut consulter la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T4 2022			T4 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	220 142	47 264	267 406	191 462	51 769	243 231
Marge brute	26 758	1 714	28 472	35 671	3 945	39 616
Charges administratives et de vente	9 138	2 411	11 549	6 591	2 084	8 675
Frais de distribution	4 958	310	5 268	3 531	458	3 989
Dépréciation du goodwill	—	50 000	50 000	—	—	—
Résultat des activités d'exploitation	12 662	(51 007)	(38 345)	25 549	1 403	26 952
Ajustement du coût des ventes ⁽²⁾	8 566	2 103	10 669	(9 651)	1 055	(8 596)
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	35 324	3 817	39 141	26 020	5 000	31 020
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾⁽³⁾	21 228	1 096	22 324	15 898	2 458	18 356
BAIIA ⁽¹⁾	17 609	674	18 283	30 286	3 096	33 382
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	26 175	2 777	28 952	20 634	4 152	24 786
<i>Renseignements supplémentaires :</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	11 460	946	12 406	5 394	497	5 891
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	—	—	—	100	—	100
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	113	—	113	5	38	43

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

⁽³⁾ Les résultats ajustés excluent l'incidence de la dépréciation du goodwill.

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	CUM 2022			CUM 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	792 200	213 934	1 006 134	668 118	225 813	893 931
Marge brute	115 872	14 933	130 805	121 029	18 715	139 744
Charges administratives et de vente	35 733	10 050	45 783	27 793	9 162	36 955
Frais de distribution	19 681	2 028	21 709	15 970	2 322	18 292
Dépréciation du goodwill	—	50 000	50 000	—	—	—
Résultat des activités d'exploitation	60 458	(47 145)	13 313	77 266	7 231	84 497
Ajustement du coût des ventes ⁽²⁾	10 296	2 381	12 677	(20 806)	1 873	(18 933)
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	126 168	17 314	143 482	100 223	20 588	120 811
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾⁽³⁾	70 754	5 236	75 990	56 460	9 104	65 564
BAIIA ⁽¹⁾	79 838	9 623	89 461	95 446	14 509	109 708
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	90 134	12 004	102 138	74 640	16 382	91 022
<i>Renseignements supplémentaires :</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	22 642	1 364	24 006	23 574	1 222	24 796
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	100	—	100	3 231	—	3 231
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	8 842	—	8 842	1 863	861	2 724

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

⁽³⁾ Les résultats ajustés excluent l'incidence de la dépréciation du goodwill.

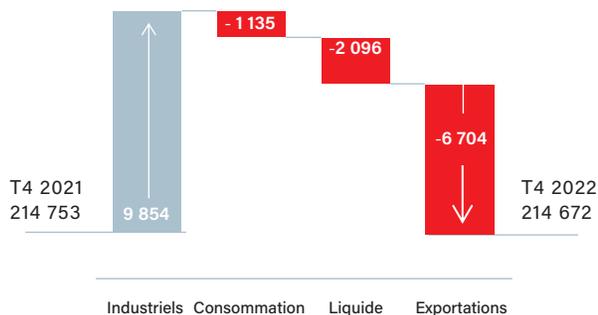
SECTEUR DU SUCRE

PRODUITS

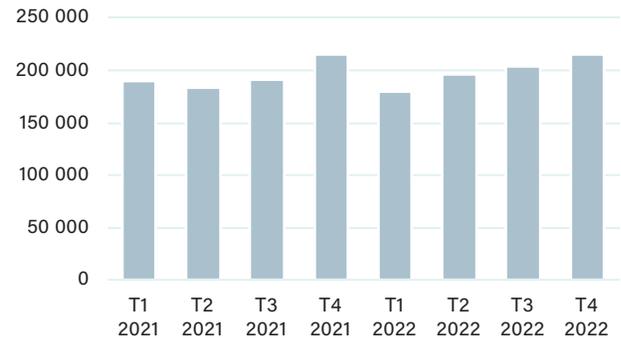
(en milliers de dollars)	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	220 142	191 462	28 680	792 200	668 118	124 082

Au cours du quatrième trimestre, les produits ont augmenté de 28,7 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation découle essentiellement d'une fluctuation des prix du sucre brut n° 11 facturés aux clients et de l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage.

Variation des volumes de ventes de sucre
(en tonnes métriques)



Volumes de ventes de sucre
(en tonnes métriques)



Globalement, les volumes de ventes du secteur du sucre sont demeurés stables au quatrième trimestre de 2022 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, les importants volumes de ventes de produits industriels ayant été contrebalancés par la baisse des volumes dans les catégories des produits de consommation, des produits liquides ainsi que des exportations. La distribution des volumes entre les catégories de clients et la composition de produits favorables en découlant ont contribué à la hausse des produits pour le trimestre considéré.

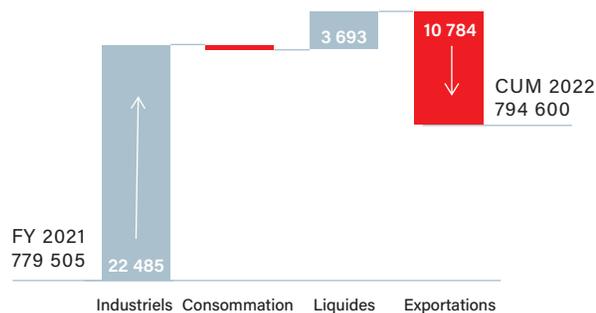
- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 9 854 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en partie à cause d'une pointe inattendue de la demande découlant du resserrement temporaire de l'approvisionnement sur le marché nord-américain.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont légèrement diminué au quatrième trimestre, en raison essentiellement du moment des commandes des clients.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 2 096 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent essentiellement en raison du moment des ventes de produits liquides.
- Les volumes d'exportations ont reculé de 6 704 tonnes métriques comparativement à la période correspondante de l'exercice correspondant, étant donné que nous avons concentré nos efforts de ventes sur le marché des produits industriels au Canada, qui connaissait une hausse temporaire de la demande.

Au cours de l'exercice 2022, les produits ont augmenté de 124,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La variation découle essentiellement d'une fluctuation des prix du sucre brut n° 11 facturés aux clients, de la hausse des volumes de ventes, de l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage et de la hausse des produits tirés des ventes de sous-produits.

Le prix moyen du sucre brut n° 11 a augmenté de 2,3 cents US la livre comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent pour se chiffrer à 18,9 cents US la livre pour l'exercice 2022.

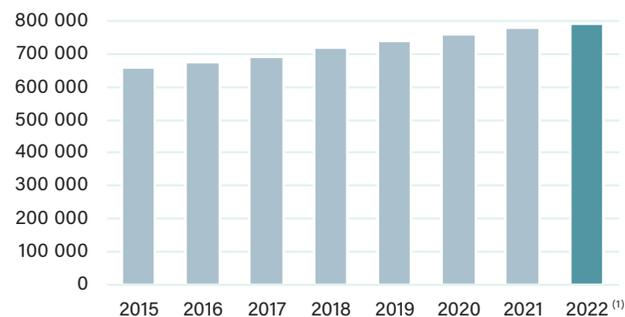
Variation des volumes de ventes de sucre

(en tonnes métriques)



Volumes de ventes de sucre

(en tonnes métriques)



Au cours de l'exercice 2022, les volumes de ventes de sucre se sont élevés à 794 600 tonnes métriques, ce qui représente une hausse d'environ 2,0 %, soit 15 095 tonnes métriques, en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 22 485 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la plus forte demande tout au long de l'exercice et de l'incidence de la hausse de la demande sur le marché au quatrième trimestre.
- Les volumes de ventes de produits de consommation sont demeurés essentiellement stables, puisque les commandes reportées au premier trimestre de l'exercice ont été récupérées au cours des trois trimestres suivants, ce qui a ramené les volumes de ventes de produits de consommation aux niveaux de croissance d'avant la pandémie.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont augmenté de 3 693 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse de la demande.
- Les volumes d'exportations ont diminué de 10 784 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent, puisque nous avons concentré nos efforts de vente sur le marché canadien des produits industriels au deuxième semestre de 2022.

MARGE BRUTE

(en milliers de dollars, sauf les données en tonnes métriques)	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	26 758	35 671	(8 913)	115 872	121 029	(5 157)
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	8 566	(9 651)	18 217	10 296	(20 806)	31 102
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	35 324	26 020	9 304	126 168	100 223	25 945
Marge brute ajustée par tonne métrique ⁽¹⁾	164,55	121,16	43,39	158,78	128,57	30,21
<i>Élément inclus dans la marge brute :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 300	4 118	182	16 835	15 450	1 385

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre considéré et de l'exercice 2022 s'est chiffrée à 26,8 millions de dollars et à 115,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprend une perte de 8,6 millions de dollars et de 10,3 millions de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 35,7 millions de dollars et à 121,0 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait un profit de 9,7 millions de dollars et de 20,8 millions de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché.

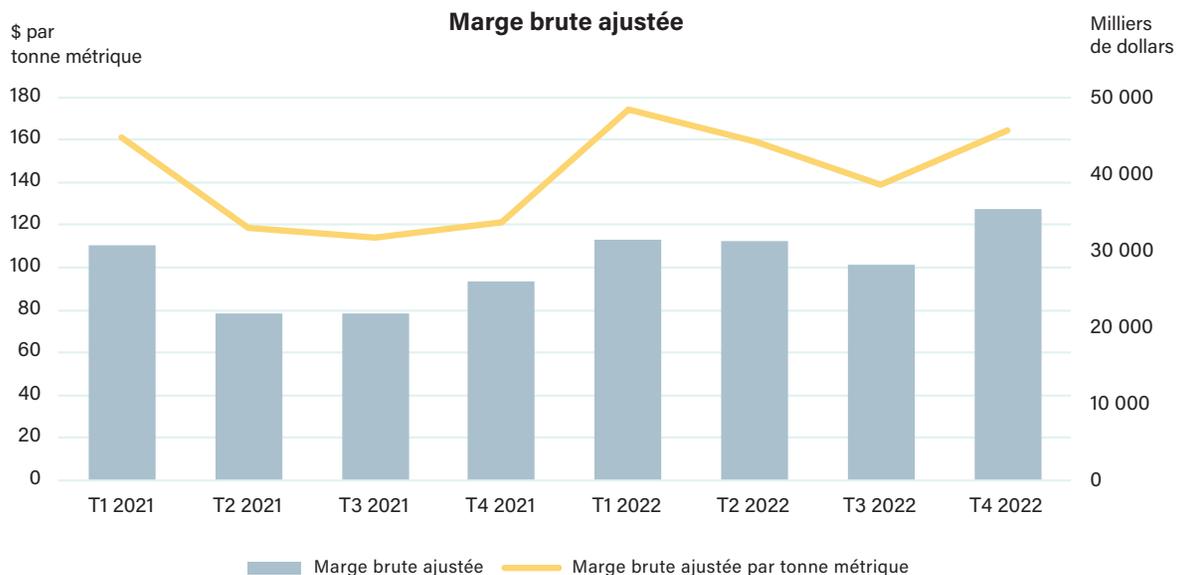
La marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2022 s'est établie à 35,3 millions de dollars et à 126,2 millions de dollars, respectivement, contre 26,0 millions de dollars et 100,2 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2021.

La marge brute ajustée du trimestre considéré a augmenté de 9,3 millions de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage de sucre. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production découlant essentiellement de la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre et des pressions inflationnistes liées au marché sur les autres charges d'exploitation. De plus, l'apport des sous-produits a reculé de 0,9 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison du calendrier.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 164,55 \$ pour le quatrième trimestre, ce qui représente une hausse de 43,39 \$ par tonne métrique par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble du fait de l'amélioration des prix de vente, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts de production par rapport à l'exercice précédent.

La marge brute ajustée pour l'exercice 2022 a augmenté de 25,9 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la marge de raffinage de 29,8 millions de dollars et de l'apport accru des sous-produits de 4,9 millions de dollars. La variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production de 8,8 millions de dollars, partiellement attribuable à la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre et aux pressions inflationnistes sur les autres charges d'exploitation.

La marge brute ajustée de l'exercice 2022 s'est établie à 158,78 \$ contre 128,57 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable de 30,21 \$ par tonne métrique est essentiellement attribuable à la hausse des volumes vendus aux clients et à l'amélioration des prix moyens contrebalancées en partie par la hausse des coûts de production.



AUTRES CHARGES

(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges administratives et de vente	9 138	6 591	2 547	35 733	27 793	7 940
Frais de distribution	4 958	3 531	1 427	19 681	15 970	3 711
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	223	221	2	867	897	(30)
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	424	398	26	1 679	1 833	(154)

Les charges administratives et de vente du quatrième trimestre de 2022 ont augmenté de 2,5 millions de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable à une hausse des incitatifs liés à la rémunération de 2,5 millions de dollars du fait de l'augmentation de la rémunération fondée sur des actions découlant de la hausse du cours de l'action et de l'amélioration de la performance financière par rapport à l'exercice 2021. Les frais de distribution ont augmenté de 1,4 million de dollars par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse des frais de transport et des coûts de logistique additionnels engagés pour soutenir la forte demande dans l'Est canadien.

Les charges administratives et de vente de l'exercice 2022 ont augmenté de 7,9 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice 2021. La variation est principalement attribuable à une hausse des incitatifs liés à la rémunération de 8,7 millions de dollars du fait de l'augmentation de la rémunération fondée sur des actions découlant de la hausse du cours de l'action et de l'amélioration de la performance financière par rapport à l'exercice 2021, partiellement compensée par la diminution des dépenses occasionnées par la pandémie de COVID-19 par rapport à l'exercice précédent. Les frais de distribution ont augmenté de 3,7 millions de dollars comparativement à ceux de l'exercice 2021, essentiellement en raison de la hausse des frais de transport et des coûts de logistique additionnels engagés pour soutenir la forte demande dans l'Est canadien, comme il a été mentionné plus haut.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat des activités d'exploitation	12 662	25 549	(12 887)	60 458	77 266	(16 808)
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	8 566	(9 651)	18 217	10 296	(20 806)	31 102
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	21 228	15 898	5 330	70 754	56 460	14 294
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 947	4 737	210	19 380	18 180	1 200
BAIIA ⁽¹⁾	17 609	30 286	(12 676)	79 838	95 446	(15 608)
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	26 175	20 635	5 540	90 134	74 640	15 494

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 s'est établi à 12,7 millions de dollars et à 60,5 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 12,9 millions de dollars et 16,8 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés. De plus, l'augmentation de la dotation aux amortissements hors trésorerie principalement imputable à la hausse des immobilisations a réduit le résultat des activités d'exploitation.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre de 2022 a augmenté de 5,3 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'augmentation de la marge brute ajustée, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges administratives et de vente. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2022 s'est accru de 14,3 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, la hausse de la marge brute ajustée ayant été partiellement contrebalancée par la hausse des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 s'est établi à 17,6 millions de dollars et à 79,8 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 12,7 millions de dollars et 15,6 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 5,5 millions de dollars par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée, atténuée par l'augmentation des charges administratives et de vente et des frais de distribution. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2022 a augmenté de 15,5 millions de dollars, ce qui est attribuable principalement à la hausse de la marge brute ajustée, atténuée par l'augmentation des charges administratives et des frais de distribution, comme il a été mentionné plus haut.

SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

PRODUITS

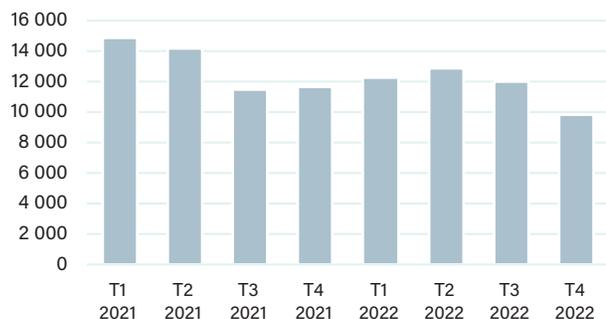
(en milliers de dollars, sauf les volumes)	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Volume (en milliers de livres)	9 838	11 678	(1 840)	47 063	52 255	(5 192)
Produits	47 264	51 769	(4 505)	213 934	225 813	(11 879)

Les produits du quatrième trimestre ont reculé de 4,5 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent à cause de la baisse des volumes, partiellement compensée par la hausse du prix de vente moyen. Les produits de l'exercice 2022 se sont repliés de 11,9 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison de la baisse des volumes partiellement compensée par la hausse du prix de vente moyen.

L'ensemble des volumes a diminué de 5,2 millions de livres, soit de 10,0 % pour l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021. La diminution des volumes est principalement imputable à la concurrence sur le marché, aux difficultés éprouvées en 2022 en matière d'expédition et de logistique pour les exportations et à la demande moindre de certains de nos clients de détail existants.

Volumes de ventes de produits de l'érable

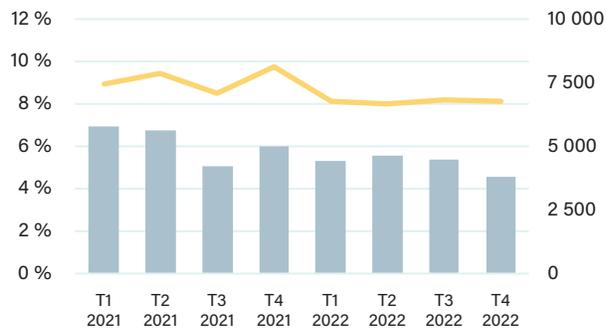
(en milliers de livres)



Marge brute ajustée

% de la marge brute

Milliers de dollars



■ Marge brute ajustée — % de la marge brute ajustée

MARGE BRUTE

(en milliers de dollars, sauf les données relatives au taux de la marge brute ajustée)	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	1 714	3 945	(2 231)	14 933	18 715	(3 782)
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾⁽²⁾	2 103	1 055	1 048	2 381	1 873	508
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	3 817	5 000	(1 183)	17 314	20 588	(3 274)
Pourcentage de la marge brute ajustée ⁽¹⁾	8,1 %	9,7 %	(1,6 %)	8,1 %	9,1 %	(1,0 %)
<i>Éléments inclus dans la marge brute :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	807	821	(14)	3 278	3 543	(265)

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre et de l'exercice considérés s'est chiffrée à 1,7 million de dollars et à 14,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprend une perte de 2,1 millions de dollars et de 2,4 millions de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 3,9 millions de dollars et à 18,7 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait une perte de 1,1 million de dollars et de 1,9 million de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2022 a diminué de 1,2 million de dollars en raison de la diminution des volumes et de la hausse des charges d'exploitation. La hausse des charges d'exploitation découle en grande partie des pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts d'emballage, de transport et d'énergie, ainsi que d'une hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel engagées pour attirer et maintenir en poste des employés dans nos installations de production.

La marge brute ajustée de l'exercice 2022 s'est repliée de 3,3 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, en raison de la diminution des volumes et de la hausse des charges d'exploitation. La hausse des charges d'exploitation découle en grande partie des pressions inflationnistes du marché sur les coûts d'emballage, de transport et d'énergie, ainsi que d'une hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel engagées pour attirer et maintenir en poste des employés dans nos installations de production.

Tout au long de l'exercice, la marge brute ajustée a subi l'incidence négative du décalage entre l'augmentation de nos charges d'exploitation et les augmentations de prix connexes prévues pour nos clients. Les augmentations de prix ont été retardées en raison essentiellement du caractère concurrentiel du marché du sirop d'érable, exacerbé par la récolte plus importante que prévu en 2022 et le moment des négociations de prix pour les contrats d'envergure.

Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est établi à 8,1 % pour le trimestre considéré et l'exercice 2022, en baisse de 160 points de base et de 100 points de base, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations s'expliquent essentiellement par la baisse de volumes et les augmentations des coûts de production liés au marché dont il a été question plus haut. Ces augmentations de coûts n'ont pas entièrement été recouvrées au moyen des augmentations de prix pour nos clients en raison de la nature très concurrentielle du marché des produits de l'érable à l'heure actuelle.

AUTRES CHARGES

(en milliers de dollars)	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges administratives et de vente	2 411	2 084	327	10 050	9 162	888
Frais de distribution	310	458	(148)	2 028	2 322	(294)
Dépréciation du goodwill	50 000	—	50 000	50 000	—	50 000
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de ventes :</i>						
Amortissement des immobilisations incorporelles	874	873	1	3 490	3 488	2

Les charges administratives et de vente du dernier trimestre et de l'exercice 2022 ont augmenté de 0,3 million de dollars et de 0,9 million de dollars par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite essentiellement de l'augmentation de la charge de rémunération et de la hausse des coûts liés au soutien administratif.

Les frais de distribution pour le quatrième trimestre et l'exercice 2022 ont reculé de 0,1 million de dollars et de 0,3 million de dollars, respectivement, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la baisse des volumes de ventes.

À la fin de l'exercice 2022, nous avons procédé à notre test de dépréciation annuel et avons conclu que la valeur comptable des actifs nets de notre secteur des produits de l'érable excédait la valeur recouvrable de 50,0 millions de dollars à ce moment. Ainsi, nous avons comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 50,0 millions de dollars dans le solde du goodwill au quatrième trimestre de l'exercice considéré. Cette réduction du goodwill est essentiellement attribuable aux résultats financiers inférieurs aux prévisions pour le secteur des produits de l'érable en 2022, du fait de la conjoncture défavorable du marché et des importantes pressions inflationnistes.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat des activités d'exploitation	(51 007)	1 403	(52 410)	(47 145)	7 231	(54 376)
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	2 103	1 055	1 048	2 381	1 873	508
Dépréciation du goodwill	50 000	—	50 000	50 000	—	50 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation⁽¹⁾⁽³⁾	1 096	2 458	(1 362)	5 236	9 104	(3 868)
<i>Charges non récurrentes :</i>						
Autres éléments non récurrents	—	—	—	—	247	(247)
Amortissements	1 681	1 694	(13)	6 768	7 031	(263)
BAIIA ⁽¹⁾	674	3 097	(2 423)	9 623	14 509	(4 886)
BAIIA ajusté⁽¹⁾	2 777	4 152	(1 375)	12 004	16 382	(4 378)

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

⁽³⁾ Le résultat ajusté des activités d'exploitation ne tient pas compte de la dépréciation du goodwill.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 correspond à une perte de 51,0 millions de dollars et de 47,1 millions de dollars, respectivement, comparativement à des résultats positifs de 1,4 million de dollars et de 7,2 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Compte non tenu de la dépréciation du goodwill comptabilisée au quatrième trimestre de 2022, le résultat des activités d'exploitation pour le quatrième trimestre et l'exercice 2022 correspond à une perte de 1,0 million de dollars et à un résultat positif de 2,9 millions de dollars, respectivement. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Certains éléments hors trésorerie et certaines charges non récurrentes ont eu une incidence sur le résultat des activités d'exploitation. C'est pourquoi nous estimons que les résultats financiers du secteur des produits de l'érable fournissent une information plus pertinente aux dirigeants, aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées après qu'ils ont été ajustés pour tenir compte des éléments susmentionnés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré a diminué de 1,4 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la baisse de la marge brute ajustée.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2022 a reculé de 3,9 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution de la marge brute ajustée et de la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 s'est établi à 0,7 millions de dollars et à 9,6 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 2,4 millions de dollars et 4,9 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre à l'étude de l'exercice 2022 a fléchi de 1,4 million de dollars en raison de la diminution de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2022 a diminué de 4,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la diminution des marges brutes ajustées et de la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

La santé et la sécurité de nos employés continuent d'être notre priorité. Nous continuerons à surveiller attentivement les répercussions possibles de la pandémie de COVID-19 et à suivre de près les recommandations des autorités de santé publique.

Suivant une solide performance en 2022, y compris nos volumes de sucre, nos produits consolidés et notre BAIIA ajusté les plus élevés à ce jour, nous prévoyons offrir une performance financière solide et stable en 2023. La vigueur soutenue de la demande de sucre et des prix connexes devrait assurer des résultats stables, en dépit des défis persistants liés à la chaîne d'approvisionnement et à la logistique. Nous nous attendons à ce que notre secteur des produits de l'éclaircie connaisse une lente reprise en 2023 à mesure que les pressions inflationnistes défavorables du dernier exercice commenceront à s'atténuer.

SECTEUR DU SUCRE

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2023. La demande sous-jacente en Amérique du Nord reste forte dans toutes nos catégories de clients, soutenue par la conjoncture favorable du marché. Les améliorations de prix mises en œuvre en 2022 continueront de soutenir nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'incidence actuelle des pressions inflationnistes sur les coûts.

Nous prévoyons que le volume des ventes pour l'exercice 2023 atteindra 790 000 tonnes métriques, soit une diminution approximative de 5 000 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2022. La légère baisse de volume en 2023 s'explique par les augmentations temporaires des volumes comptabilisées à la fin de 2022, du fait du resserrement temporaire de l'approvisionnement sur le marché en Amérique du Nord. Nous prévoyons que ce resserrement ne se reproduira pas et que le marché canadien sera autrement stable en 2023. Nous nous attendons à ce que les volumes d'exportation diminuent alors que nous mettrons la priorité sur la demande canadienne en hausse. Nos perspectives actuelles en ce qui a trait au volume par segment de clientèle pour 2023 vont comme suit :

- Le secteur des produits industriels, notre secteur le plus important, devrait connaître une baisse de 3 %, même si la demande récurrente de produits contenant du sucre devrait demeurer stable au Canada et aux États-Unis.
- Les volumes de ventes de produits liquides devraient progresser de 6 %, grâce à la demande continue des clients actuels.
- Les volumes de ventes du secteur des produits de consommation devraient augmenter de 2 % en 2023 en raison de la demande plus élevée qui est attendue.
- Nous nous attendons à une baisse des ventes de 10 % sur les marchés d'exportation en 2023, en raison de la demande croissante du marché canadien. Nous avons l'intention d'explorer de possibles ventes à l'exportation additionnelles lorsque des occasions favorables se présenteront.

La période des récoltes de notre usine de sucre de betteraves de Taber a pris fin au début du mois de novembre. Nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des cultivateurs. Toutefois, les conditions météorologiques défavorables, comme les tempêtes de grêle et les températures plus élevées enregistrées à la fin de la période de culture ont réduit la teneur en sucre prévue des betteraves à sucre. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2022 de transformation de la betterave à sucre. Nous prévoyons terminer la transformation des betteraves à sucre reçues d'ici la fin du mois de février. À l'heure actuelle, selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte 2022 permettra une production de 100 000 à 110 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui représente une baisse par rapport à la récolte de 2021 qui a permis de produire 120 000 tonnes métriques.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient subir un effet modéré des pressions inflationnistes actuelles liées au marché, alors que nous continuons de mettre l'accent sur nos initiatives de contrôle des coûts à l'échelle de nos activités.

Les frais de distribution devraient être stables en 2023. Ils continueront de rendre compte de la conjoncture du marché nécessitant le transfert du sucre produit dans l'ouest vers l'est pour répondre à la demande des clients. Nous prévoyons également que les récentes augmentations de coûts touchant la logistique et notre chaîne d'approvisionnement perdureront. Une fois notre projet d'agrandissement prévu parachevé, nous prévoyons optimiser notre capacité accrue au pays pour servir avec efficacité nos clients canadiens.

Les charges administratives et de vente devraient diminuer en 2023 étant donné que selon nos prévisions, la rémunération fondée sur des actions ne sera pas aussi élevée.

Nous avons été en mesure d'atténuer l'éventuelle incidence défavorable sur nos activités des récentes hausses des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que ces augmentations n'auront pas une incidence significative sur nos résultats financiers à court terme, puisque nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer ces risques.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi être stables pour l'exercice 2023. Nous prévoyons consacrer environ 25 millions de dollars à différentes initiatives, environ un quart de ce montant devant être affecté à des projets générant un rendement du capital investi. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des possibles dépenses susceptibles d'être engagées en 2023 relativement à l'annonce que nous avons faite au mois d'août 2022 au sujet de notre intention d'accroître la capacité de notre raffinerie de sucre de Montréal et de notre centre de distribution de Toronto.

SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu pour l'exercice 2022, en raison principalement de la baisse des volumes et des pressions inflationnistes inattendues sur les coûts du matériel d'emballage, du transport et de la main-d'œuvre, ainsi que des difficultés d'expédition à l'échelle mondiale. Nous prévoyons que ces pressions financières et opérationnelles persisteront pendant la première partie de l'exercice 2023. En dépit de ces défis et d'une bonne récolte 2022, nous nous attendons à ce que le secteur connaisse une lente reprise et dégage une performance financière légèrement supérieure en 2023 par rapport à 2022. L'amélioration découlera des volumes plus élevés prévus attribuables aux nouveaux clients et de la hausse de la marge en raison des augmentations de prix aux termes des ententes négociées dernièrement.

Les dépenses en immobilisations du secteur des produits de l'érable ont beaucoup diminué au cours des dernières années. On s'attend à ce que le secteur des produits de l'érable consacre des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 2 millions de dollars par année à des projets d'immobilisations. La principale motivation des projets d'immobilisations est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2022	T4 2021	CUM 2022	CUM 2021
	\$	\$	\$	\$
Sucre (en tonnes métriques)	214 672	214 753	794 600	779 505
Sirop d'érable (en milliers de livres)	9 838	11 678	47 063	52 255
Produits totaux	267 406	243 231	1 006 134	893 931
Marge brute	28 472	39 616	130 805	139 744
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	39 141	31 020	143 482	120 811
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	26 952	13 313	84 497
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	22 324	18 356	75 990	65 564
BAIIA ⁽¹⁾	18 283	33 382	89 461	109 708
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	28 952	24 786	102 138	91 022
Charges financières nettes	5 057	5 015	17 567	19 439
Charge d'impôt sur le résultat	2 099	5 796	12 314	17 531
(Perte nette) bénéfice net	(45 502)	16 140	(16 568)	47 527
de base par action	(0,44)	0,16	(0,16)	0,46
dilué par action	(0,44)	0,15	(0,16)	0,44
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	12 161	9 620	40 659	33 866
de base par action ⁽¹⁾	0,12	0,09	0,39	0,33
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

PRODUITS TOTAUX

Les produits du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 ont augmenté de 24,2 millions de dollars et de 112,2 millions de dollars, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des produits s'explique surtout par l'augmentation du prix moyen, la hausse des volumes de ventes et la hausse des ventes de sous-produits dans le secteur du sucre, ainsi que par la hausse des prix de vente dans le secteur des produits de l'érable, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable.

MARGE BRUTE

Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice à l'étude s'est accrue de 8,1 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la marge brute ajustée plus élevée dans le secteur du sucre, partiellement contrebalancée par le resserrement de la marge brute ajustée dans le secteur des produits de l'érable. En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée par tonne métrique a augmenté de 43,39 \$ pour le trimestre considéré et de 30,21 \$ pour l'exercice 2022, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Quant au secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre considéré et l'exercice 2022 a diminué de 1,6 % et de 1,0 %, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Le résultat des activités d'exploitation du trimestre considéré correspond à une perte de 38,3 millions de dollars, contre un résultat positif de 27,0 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 65,3 millions de dollars. Le résultat des activités d'exploitation de l'exercice 2022 s'est chiffré à 13,3 millions de dollars, contre 84,5 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 71,2 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 22,3 millions de dollars, contre 18,4 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 3,9 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2022 s'est chiffré à 76,0 millions de dollars, contre 65,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 10,4 millions de dollars. L'amélioration du résultat ajusté des activités d'exploitation pour les deux périodes est principalement attribuable à l'apport accru du secteur du sucre au cours de l'exercice 2022.

CHARGES FINANCIÈRES NETTES

(en milliers de dollars)	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges d'intérêts sur les débiteures convertibles subordonnées non garanties	2 125	2 182	(57)	8 413	8 423	(10)
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 113	1 173	(60)	5 063	5 843	(780)
Intérêts sur le placement privé	895	915	(20)	3 595	1 527	2 068
Amortissement des frais de financement différés	311	278	34	1 240	1 187	53
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	(328)	(160)	(168)	(2 801)	451	(3 252)
Autres charges d'intérêts	940	627	313	2 057	2 008	49
Charges financières nettes	5 057	5 015	42	17 567	19 439	(1 872)

Toutes les composantes des charges financières nettes du quatrième trimestre de l'exercice 2022 concordent avec celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les charges financières nettes de l'exercice 2022 ont diminué de 1,9 million de dollars en regard de celles de l'exercice précédent, à cause essentiellement d'un profit de 3,2 millions de dollars au titre des swaps de taux d'intérêt, contrebalancé en partie par la hausse des intérêts sur le placement privé en raison des douze mois d'intérêts pour l'exercice 2022, contre cinq mois d'intérêts pour l'exercice 2021.

Les autres charges d'intérêts ont trait principalement aux intérêts à payer aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») relativement à des achats de sirop d'érable conformément aux modalités de paiement de ceux-ci, et à l'accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives.

IMPOSITION

(en milliers de dollars)	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Exigible	1 595	6 619	(5 024)	14 275	17 333	(3 058)
Différé	504	(823)	1 327	(1 961)	198	(2 159)
Charge d'impôt sur le résultat	2 099	5 796	(3 697)	12 314	17 531	(5 217)

La variation d'une période à l'autre de la charge d'impôt exigible et différé concorde avec la variation du résultat avant impôt au cours du trimestre considéré comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, compte non tenu de l'incidence de la dépréciation du goodwill, qui n'a eu aucune incidence sur la charge d'impôt exigible et différé.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net a reculé de 61,6 millions de dollars et de 64,1 millions de dollars, respectivement, pour le quatrième trimestre et l'exercice 2022 par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Compte non tenu de la dépréciation du goodwill de 50,0 millions de dollars comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2022, le bénéfice net du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 a reculé de 11,6 millions de dollars et de 14,1 millions de dollars respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces écarts s'expliquent essentiellement par les variations hors trésorerie de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés associés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme, partiellement compensées par les charges financières et les charges d'impôt sur le résultat moins élevées.

Le bénéfice net ajusté du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 a augmenté de 2,5 millions de dollars et de 6,8 millions de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation du secteur du sucre.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers consolidés audités et des mesures financières non conformes aux PCGR de la Société pour les huit derniers trimestres.

TRIMESTRES ⁽²⁾ (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	2022				2021			
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Volume de sucre (TM)	214 672	203 315	196 570	180 043	214 753	190 563	183 749	190 440
Volume de produits de l'érable (en milliers de livres)	9 838	12 027	12 912	12 286	11 678	11 471	14 214	14 892
Produits totaux	267 406	254 632	253 341	230 755	243 231	210 931	215 929	223 840
Marge brute	28 472	24 948	33 899	43 486	39 616	30 064	31 451	38 613
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	39 141	32 654	35 887	35 800	31 020	25 932	27 407	36 452
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	8 822	15 499	27 337	26 952	15 062	19 151	23 332
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	22 324	16 528	17 487	19 651	18 356	10 930	15 107	21 171
BAIIA ⁽¹⁾	18 283	15 402	22 029	33 748	33 382	21 346	25 418	29 808
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	28 952	23 108	24 017	26 061	24 786	17 214	21 375	27 647
(Perte nette) bénéfice net	(45 502)	3 138	8 570	17 226	16 140	6 836	10 778	13 773
de base par action	(0,44)	0,03	0,08	0,17	0,16	0,07	0,10	0,13
dilué(e) par action	(0,44)	0,03	0,08	0,15	0,15	0,07	0,10	0,13
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	12 161	8 419	9 122	10 957	9 620	4 247	7 751	12 248
de base par action	0,12	0,08	0,09	0,11	0,09	0,04	0,07	0,12
dilué(e) par action	0,11	0,08	0,09	0,10	0,09	0,04	0,07	0,11
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ⁽¹⁾	164,55	138,68	159,11	174,25	121,16	113,95	118,60	161,18
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ⁽¹⁾	8,1 %	8,2 %	8,0 %	8,1 %	9,7 %	9,4 %	8,9 %	7,9 %

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Tous les trimestres comptent 13 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) de l'exercice est généralement le meilleur sur le plan de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant cette période de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) est celui dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution des produits, de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté. Cette tendance a été différente au quatrième trimestre de l'exercice 2022 comme les hausses des prix négociées sont entrées en vigueur au cours de l'exercice et au deuxième trimestre de 2022, étant donné qu'un certain nombre de ventes qui avaient été retardées au premier trimestre de l'exercice se sont matérialisées au deuxième trimestre.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours des deux derniers exercices, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la pandémie, à la forte concurrence sur le marché et à la volatilité de la conjoncture économique mondiale.

SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021	3 octobre 2020 ⁽¹⁾
	\$	\$	\$
Total des actifs	937 956	879 930	856 059
Total des passifs	646 537	560 972	417 043

⁽¹⁾ Nous avons compensé l'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé de la période correspondante, puisque nous avons un droit juridiquement exécutoire de régler le montant net d'impôt exigible et que les montants sont prélevés par la même autorité fiscale auprès de la même entité.

La hausse de 58,0 millions de dollars du total des actifs pour le trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique principalement par l'augmentation de 66,4 millions de dollars des stocks, de 24,7 millions de dollars des créances clients et autres débiteurs et de 18,4 millions de dollars des actifs au titre des instruments financiers dérivés, contrebalancée en partie par la dépréciation du goodwill de 50,0 millions de dollars et la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le total des passifs pour le trimestre considéré a augmenté de 85,6 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation de 57,5 millions de dollars des créances clients et autres débiteurs, de 26,0 millions de dollars du solde impayé sur la facilité de crédit renouvelable, de 5,4 millions de dollars des passifs d'impôt différé, de 5,1 millions de dollars des passifs au titre des instruments financiers dérivés et de 4,7 millions de dollars des obligations locatives. Ces variations ont été compensées en partie par la baisse de 10,8 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel.

LIQUIDITÉS

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débetures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant la distribution des liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	Exercice 2022	Exercice 2021
	\$	\$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	21 552	78 577
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(13 554)	(40 158)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23 730)	(24 678)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	240	(72)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(15 492)	13 669

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de l'exercice considéré ont diminué de 57,0 millions de dollars comparativement à ceux de l'exercice précédent, en raison principalement d'une variation négative de 31,7 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, de la diminution de 14,0 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'une augmentation de 11,3 millions de dollars des intérêts et de l'impôt payés.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement de l'exercice 2022 ont diminué de 26,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable et le produit en trésorerie tiré de l'émission des actions liées aux options sur actions exercées au cours de l'exercice 2022.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de l'exercice considéré ont diminué de 0,9 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des moments où les dépenses en immobilisations sont engagées.

Dans le but de fournir des renseignements supplémentaires, nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux PCGR, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu des dépenses en immobilisations, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et des paiements au titre des obligations locatives.

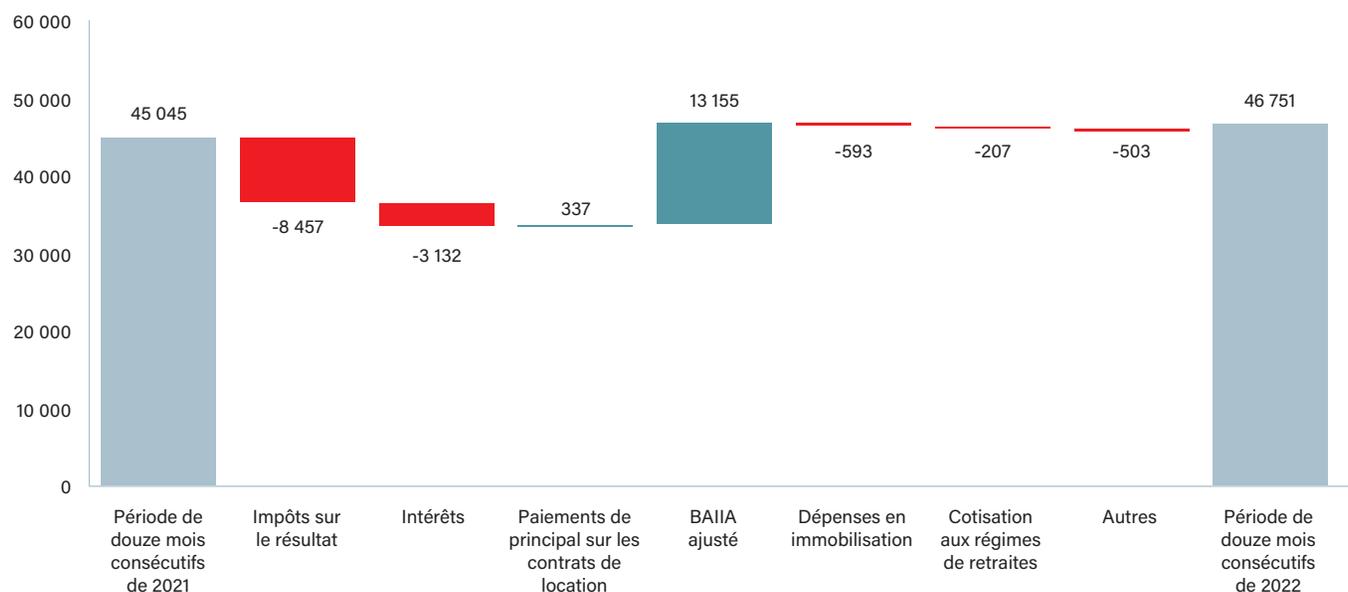
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2022	2021
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	21 552	78 577
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	42 927	11 471
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	9 876	(18 482)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	(4 030)	(3 203)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles	(23 730)	(24 678)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	5 306	6 847
Paiement au titre des obligations locatives	(5 150)	(5 487)
Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	46 751	45 045
Dividendes déclarés	37 500	37 300

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Flux de trésorerie disponible

(en milliers de dollars)



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 1er octobre 2022 se sont chiffrés à 46,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 1,7 million de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à la hausse du BAIIA ajusté de 13,2 millions de dollars, exclusion faite des éléments hors trésorerie liés aux passifs au titre des régimes de retraite futurs prévus dans la convention collective des employés de Montréal et de la rémunération de la haute direction liée à la hausse de la rémunération fondée sur des actions découlant de la hausse du cours de l'action et d'une meilleure performance financière par rapport à l'exercice 2021. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse de 8,5 millions de dollars des impôts payés et la hausse de 3,1 millions de dollars des intérêts payés.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, ont augmenté de 0,6 million de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'an dernier à cause surtout de la hausse des dépenses engagées au cours de l'exercice 2022. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités d'exploitation des usines. Ces projets sont plutôt entrepris en raison des économies opérationnelles qu'ils permettront de réaliser une fois achevés.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 36,0 cents pour la période de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des questions d'écarts temporaires en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 5,8 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau qui suit indique les obligations contractuelles en cours de la Société à la clôture de l'exercice, de même que les répercussions anticipées de ces obligations sur les liquidités et les flux de trésorerie au cours des années à venir.

(en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable	126 000	26 000	—	100 000	—
Billets de premier rang garanti	100 000	—	—	—	100 000
Intérêts sur les débetures convertibles	19 206	7 506	11 700	—	—
Intérêts sur les swaps	6 268	2 889	3 379	—	—
Intérêts sur les billets de premier rang garanti	29 955	3 490	6 980	3 490	15 995
Obligations locatives	27 927	4 969	9 409	4 704	8 845
Obligations liées aux achats	73 306	73 306	—	—	—
	382 662	118 160	31 468	108 194	124 840
Obligations liées aux achats du secteur du sucre (en milliers de TM)	585	585	—	—	—
Obligations liées aux achats du secteur des produits de l'érable (en milliers de livres)	1 200	1 200	—	—	—

Les débentures de sixième et de septième séries, lesquelles arrivent à échéance en décembre 2024 et en juin 2025, respectivement, sont exclues du tableau ci-dessus en raison de l'option de conversion dont bénéficient les détenteurs et de la possibilité pour la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou à l'échéance en émettant des actions. Les intérêts ont été inclus dans le tableau ci-dessus jusqu'à la date d'échéance.

Lantic dispose d'une facilité de crédit renouvelable à l'appui de ses besoins financiers et d'exploitation. La facilité de crédit renouvelable a été conclue avec un syndicat composé de quatre banques à charte canadiennes et comporte une option accordéon, pour une capacité d'emprunt maximale de 400 millions de dollars. Cette convention a été modifiée et prorogée à l'occasion. La facilité de crédit renouvelable est assujettie à des clauses restrictives et garantie par les actifs de Lantic et de TMTC. En date du 1er octobre 2022, le montant approuvé aux fins d'emprunt, sur lequel une somme de 126 millions de dollars était prélevée, se chiffrait à 200 millions de dollars.

Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et sont de rang égal à notre facilité de crédit renouvelable existante. Les billets échoiront le 30 avril 2031 et portent intérêt à un taux de 3,49 %. Les intérêts sont payables semestriellement en versements égaux à terme échu le 30 avril et le 30 octobre de chaque année, à compter du 30 octobre 2021. Le produit tiré le 30 avril du placement privé a servi à rembourser l'emprunt actuel fait sur la facilité de crédit.

Au 1^{er} octobre 2022, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable et à son placement privé. À cette date, une somme de 590,6 millions de dollars, laquelle englobe notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, avait été donnée en garantie, comparativement à une somme de 498,5 millions de dollars au 2 octobre 2021.

Nous concluons des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau qui suit présente les contrats de swap de taux d'intérêt en cours au 1^{er} octobre 2022, ainsi que la valeur, le taux d'intérêt et la période de validité dont ils sont assortis :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Période de validité	Valeur totale
(en milliers de dollars)		\$
Exercice 2019	12 mars 2019 au 28 juin 2024 - 2,08 %	20 000
Exercice 2019	28 juin 2022 au 28 juin 2024 - 2,17 %	80 000
Exercice 2020	3 octobre 2019 au 28 juin 2024 - 1,68 %	20 000
Exercice 2020	24 février 2020 au 28 juin 2025 - 1,60 %	20 000
Exercice 2020	28 juin 2021 au 28 juin 2023 - 1,08 %	10 000
Exercice 2020	28 juin 2024 au 28 juin 2025 - 1,18 %	80 000
Valeur totale des swaps en cours au 1 ^{er} octobre 2022		230 000

Les obligations locatives visent essentiellement la location d'installations et d'équipement mobile pour les activités de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.

Les obligations d'achat représentent toutes les commandes d'achat en cours à la clôture de l'exercice ainsi qu'un montant d'environ 43,5 millions de dollars pour les betteraves à sucre qui seront récoltées et transformées au cours de l'exercice 2023. Toutefois, elles excluent toute quantité de sucre brut dont le prix fait l'objet de contrats à terme normalisés. L'obligation d'achat relative aux betteraves à sucre représente notre meilleure estimation quant au montant à payer prévu pour l'exercice 2023 à la date du présent rapport de gestion.

Une partie importante des ventes de la Société sont réalisées aux termes de contrats de vente à terme à prix fixe, d'une durée pouvant atteindre trois ans. Lantic s'engage aussi par contrat à acheter du sucre de canne brut bien avant de livrer le sucre raffiné produit à partir de cet achat. Afin d'atténuer notre exposition aux variations futures des prix, la Société essaie de gérer, chaque fois que cela est possible, le volume des ventes de sucre raffiné dont la livraison future fait l'objet d'un contrat en fonction du volume de sucre de canne brut dont la livraison fait également l'objet d'un contrat.

Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer notre exposition aux fluctuations des prix du sucre brut et du gaz naturel, ainsi que des taux de change. Notre objectif consiste à réduire au minimum le risque auquel nous sommes exposés à l'aide des méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les répercussions possibles de cette exposition.

Notre politique en matière de gestion des risques vise à gérer la fixation des prix à terme des achats de sucre brut en fonction des ventes à terme de sucre raffiné afin de réduire le risque de prix. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en ayant recours à des contrats à terme normalisés afin de réduire le risque auquel nous sommes exposés. Ces instruments financiers sont utilisés pour gérer notre exposition à la variabilité de la juste valeur attribuable à l'engagement ferme visant le prix d'achat du sucre brut.

Nous avons couvert la majeure partie de nos risques liés aux fluctuations du prix du sucre brut jusqu'en septembre 2024.

Au 1^{er} octobre 2022, nous détenions une position vendeur nette sur des contrats de sucre d'un montant net de 1,5 million de dollars dont la valeur contractuelle nette s'établissait à 2,0 millions de dollars. Cette position vendeur représente la compensation d'un volume de sucre dont le prix a été convenu avec les clients supérieur au volume d'achats dont le prix a été convenu avec les fournisseurs.

Nous utilisons des contrats à terme et des swaps sur marchandises afin de faciliter la gestion de nos coûts de gaz naturel. Au 1^{er} octobre 2022, nous détenions des instruments dérivés liés au gaz naturel d'un montant de 34,6 millions de dollars, dont la valeur contractuelle s'établissait à 56,3 millions de dollars.

Nos activités, qui donnent lieu à des risques liés aux fluctuations des taux de change, consistent en l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné et de produits de l'érable ainsi que l'achat de gaz naturel. Nous gérons ces risques en créant des positions compensatoires au moyen d'instruments financiers. Ces instruments comprennent des contrats à terme normalisés, qui constituent des engagements d'achat ou de vente à une date ultérieure et peuvent être réglés au comptant.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un contrat de change dans le cadre duquel nous présentons un profit latent manque à ses engagements en vertu des modalités contractuelles. Le risque de crédit est de beaucoup inférieur au montant notionnel, du fait qu'il est plafonné en tout temps à la variation du taux de change s'appliquant au montant en capital.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à trois ans. Les contrats visent essentiellement le dollar américain et, dans une mesure nettement moindre, l'euro et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importantes institutions financières canadiennes. Nous ne prévoyons aucune incidence négative importante sur notre situation financière découlant de notre participation à ces types de contrats. Nous ne prévoyons pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 1^{er} octobre 2022, nous détenions une position vendeur nette sur des contrats de change à terme libellés en monnaie étrangère d'un montant net de 138,0 millions de dollars dont la valeur contractuelle courante s'établissait à 145,4 millions de dollars, représentant une perte latente de 7,4 millions de dollars.

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons également des contrats pluriannuels d'approvisionnement en sucre brut avec des entreprises de transformation du sucre de canne brut. Les modalités des contrats précisent la quantité et les dates de livraison prévues du sucre brut. Le prix est établi à des périodes déterminées avant la livraison de ce sucre brut, en fonction des prix négociés du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE, le marché mondial du sucre brut. Au 1^{er} octobre 2022, la Société avait des engagements d'achat totalisant 585 000 tonnes métriques de sucre brut, dont environ 374 479 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 224,2 millions de dollars.

Aux termes d'un contrat visant l'achat d'environ 1,2 million de livres de sirop d'érable de la part des PPAQ, le solde résiduel que TMTC doit payer s'élève à 2,4 millions de dollars.

Nous n'avions pas d'autres engagements hors bilan.

RESSOURCES EN CAPITAL

Au 1^{er} octobre 2022, du fait de sa facilité de crédit renouvelable, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 200,0 millions de dollars aux termes duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 1^{er} octobre 2022, des actifs d'une valeur de 590,6 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 498,5 millions de dollars au 2 octobre 2021.

Au 1^{er} octobre 2022, un montant de 126,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de fonds de roulement et un montant de 9,5 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

L'usine de transformation du sucre de betterave de Taber requiert un fonds de roulement saisonnier durant le premier semestre de l'exercice, au moment où les stocks sont élevés et lorsqu'une partie importante des paiements aux Producteurs sont effectués. TMTC requiert également un fonds de roulement saisonnier. Même si les stocks de sirop sont reçus au troisième trimestre de l'exercice, les modalités de paiement conclues avec les PPAQ prévoient le paiement en trésorerie au premier semestre de l'exercice. La Société possède suffisamment de liquidités et de sommes disponibles aux termes de sa ligne de crédit pour faire face à ces obligations.

Des engagements futurs d'environ 13,6 millions de dollars ont été autorisés pour compléter les dépenses en immobilisations en cours.

Nous avons également des obligations de financement afférentes aux régimes d'avantages sociaux futurs de nos employés, qui comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées. Au 1^{er} octobre 2022, tous nos régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés étaient déficitaires, à l'exception du régime de retraite à prestations déterminées de l'usine de Taber qui affichait un actif net à la clôture de l'exercice 2022. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2019, et la prochaine évaluation obligatoire le sera en date du 31 décembre 2022. Nous surveillons de près les actifs de nos régimes de retraite et observons des lignes directrices strictes afin de nous assurer que les portefeuilles de placement des régimes de retraite soient diversifiés conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie. Cependant, les actifs des régimes de retraite ne sont pas à l'abri des fluctuations du marché et, en conséquence, nous pourrions devoir verser des cotisations en trésorerie supplémentaires dans le futur. Au cours de l'exercice 2022, les cotisations en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées ont diminué d'environ 0,1 million de dollars pour s'établir à 4,2 millions de dollars. Au total, nous nous attendons à engager des cotisations en trésorerie d'environ 3,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2023 en lien avec les régimes de retraite à prestations déterminées du personnel. De plus amples renseignements sur les avantages sociaux de nos employés et sur les actifs et passifs connexes sont présentés à la note 20 des états financiers consolidés audités.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation. La direction est d'avis que le crédit inutilisé aux termes de la facilité renouvelable est suffisant pour combler nos besoins escomptés en matière de liquidités.

TITRES EN CIRCULATION

Au 1^{er} octobre 2022 et au 30 novembre 2022, un total de 104 372 045 actions étaient en circulation, respectivement (103 686 923 au 2 octobre 2021).

Le 1^{er} juin 2020, Rogers a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2020 ») aux termes de laquelle elle peut racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires. Aucune action n'a été achetée aux termes de l'offre publique de rachat de 2020.

Pour l'exercice 2022, l'encours des débentures de sixième et de septième séries s'élève respectivement à 57,4 millions de dollars et à 97,6 millions de dollars. Aucune débenture n'a été convertie au cours de l'exercice considéré et de l'exercice précédent.

Nous disposons actuellement d'un régime d'options sur actions qui a été constitué en 2011 et modifié en 2021. Nous avons réservé 6 000 000 d'actions ordinaires aux termes de ce régime en vue de leur attribution à des membres du personnel qui occupent un poste clé. Au 1^{er} octobre 2022, 3 888 561 options avaient été attribuées, dont 3 123 439 étaient en cours, à un prix d'exercice se situant entre 4,28 \$ et 6,51 \$ l'action. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles expireront après dix ans.

Au cours de l'exercice 2018, un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») a été créé. Le tableau qui suit présente les attributions effectuées aux termes de ce régime :

Date d'attribution	Date d'attribution	UAP supplémentaires ⁽¹⁾	Nombre total d'UAP	Cycle de performance
2 décembre 2019	324 932	64 320	389 252	2020-2022
7 décembre 2020	491 412	55 641	547 053	2021-2023
6 décembre 2021	386 709	17 316	404 025	2022-2024

⁽¹⁾ Les UAP supplémentaires désignent le total des UAP qui ont été attribuées au titre des dividendes gagnés chaque trimestre depuis l'émission initiale des actions.

Les droits liés aux UAP attribuées à des hauts dirigeants et à d'autres membres clés du personnel de direction deviendront acquis à la fin du cycle de performance, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire atteintes se situent dans la fourchette établie, la valeur du paiement à faire à chaque participant correspond au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire atteintes se situent en deçà du seuil, les droits liés à l'UAP font l'objet d'une renonciation et aucun paiement n'est effectué.

ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ ET GOUVERNANCE

La Société a pour politique de se conformer au minimum à toutes les exigences gouvernementales applicables en matière d'environnement. Nous sommes d'avis que nous nous conformons à tous les égards importants aux lois et règlements en matière d'environnement et que nous maintenons un dialogue ouvert avec les autorités de réglementation et les différents gouvernements en ce qui concerne la sensibilisation aux nouvelles normes et leur adoption.

Le conseil d'administration a nommé un comité ESG composé de cinq administrateurs indépendants. Le comité ESG se réunit régulièrement et est chargé de surveiller et de conseiller le conseil d'administration dans les domaines suivants :

- Nomination au conseil d'administration de RSI et au conseil d'administration de Lantic.
- Nominations au Conseil et aux Comités du Conseil.
- Des principes de gouvernance efficace, y compris l'évaluation de l'efficacité du conseil et des comités du conseil.
- Les compétences des administrateurs
- Les initiatives, risques et opportunités liés à la stratégie ESG de la Société.
- La gouvernance liée aux politiques de l'entreprise.

Nos systèmes de gouvernance et de gestion d'entreprise sont conçus pour surveiller la conformité aux normes réglementaires environnementales pertinentes. Nous nous conformons, à tous égards importants, aux lois et règlements environnementaux et nous entretenons un dialogue ouvert avec les organismes de réglementation et les différents paliers de gouvernement en ce qui a trait à la sensibilisation et à l'adoption de nouvelles normes environnementales. L'importance économique et réputationnelle de l'énergie et des ressources naturelles dans notre entreprise est gérée dans un esprit d'amélioration continue, qui comprend l'examen des nouvelles technologies et pratiques commerciales disponibles qui minimisent notre empreinte environnementale et, en parallèle, lorsque cela est possible, renforcent notre situation financière. Nous avons pris des engagements importants au cours des dernières années pour tirer parti des nouvelles technologies et des améliorations de processus afin de récupérer l'énergie résiduelle, d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire l'intensité énergétique.

En ce qui concerne d'éventuelles mesures de remédiation environnementales de nos biens immobiliers, dans l'éventualité de la démolition ou de la vente d'un édifice, il faut prendre note que les installations de Vancouver et de Montréal se prêtent depuis longtemps à une utilisation industrielle et que des matériaux de remblai y ont été employés dans le cours normal des activités. Nous avons inscrit des provisions au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au titre des travaux de remise en état connus et quantifiables qui concernent ces propriétés. Rien ne permet d'assurer que d'importantes sommes ne devront pas être consacrées, en sus des provisions actuelles au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, relativement à la contamination découlant de cette utilisation industrielle ou de l'emploi de matériaux de remblai.

Même si, à notre connaissance, aucun problème particulier n'existe à notre centre de distribution de Toronto, à l'usine de Taber, ou sur les biens immobiliers de TMTC, rien ne garantit que nous n'aurons pas à engager des dépenses pour régler des problèmes de contamination, qu'ils soient connus ou non actuellement, que ce soit sur les lieux de cette installation, d'autres installations ou de bureaux appartenant à Lantic, ou encore qui sont utilisés ou contrôlés par celle-ci, à l'heure actuelle ou par le passé.

Nous sommes engagés socialement et promovons des valeurs fondamentales alignées sur la gestion de l'environnement, le respect, la diversité et l'équité. Nous promovons un lieu de travail axé sur la sécurité, l'autonomisation, le leadership, la responsabilité et la reconnaissance.

Le conseil d'administration a la responsabilité générale de surveiller, d'évaluer et de contribuer à l'orientation stratégique et opérationnelle de l'entreprise. Cela comprend l'établissement d'un cadre de gouvernance pour soutenir la Société et répondre à toutes les exigences réglementaires et légales applicables.

En 2022, nous avons établi une équipe dédiée à la gestion de notre stratégie en matière d'ESG. Nous avons aussi publié notre deuxième rapport ESG, qui met en lumière nos efforts en matière de développement durable dans des domaines tels que la consommation d'énergie, les émissions atmosphériques, la consommation d'eau, ainsi que l'approvisionnement responsable en sucre brut. Nous nous sommes appuyés sur le rapport ESG inaugural déposé en 2021 et avons inclus plus d'informations sur notre programme de développement durable et nos efforts pour améliorer la sécurité et la diversité au travail. Ces rapports peuvent être consultés sur SEDAR ou sur notre site Web à l'adresse www.Lanticrogers.com.

RISQUES ET INCERTITUDES

Nous sommes engagés à adopter des pratiques proactives de gestion des risques et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'évaluation des risques significatifs liés aux activités de la Société. Le processus de gouvernance fait en sorte que des systèmes sont mis en place pour cerner, gérer et surveiller efficacement les principaux risques liés aux deux secteurs d'activités et pour atténuer ou réduire leur éventuelle incidence défavorable. La direction présente régulièrement des mises à jour au conseil d'administration sur ces risques et sur les stratégies et mesures d'atténuation connexes. La responsabilité de gestion des risques est partagée à l'échelle de l'organisation et fait partie intégrante du système d'information de la direction.

Nous nous sommes dotés de politiques et d'un code de conduite des affaires (le « Code ») applicable à tous les administrateurs, dirigeants et employés, ainsi qu'aux consultants et sous-traitants. Ces documents sont revus au moins une fois l'an par le conseil d'administration. Ces politiques et le Code visent à promouvoir une gestion des risques judicieuse à l'échelle de l'organisation, à répartir l'autorité appropriée entre les dirigeants et à établir des limites pour les autorisations requises aux fins d'approbation et d'exécution de certaines transactions commerciales. Le 30 novembre 2022, le Conseil d'administration a approuvé un Code révisé. Le Code révisé stipule clairement que tous les employés sont tenus de

réviser régulièrement et de respecter le Code. Il fournit des directives claires pour soutenir la politique de dénonciation et le processus de signalement connexe. Le Code traite spécifiquement des mesures proposées pour prévenir la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les comportements contraires à l'éthique. Il comprend également des directives claires pour régir les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Le Code est disponible sur notre site Web à www.lanticrogers.com ou sous le profil de Rogers sur SEDAR à www.sedar.com.

Nos affaires et nos activités sont considérablement touchées par plusieurs facteurs et, à ce titre, sont exposées à divers risques et incertitudes. Nous présentons ci-après les risques et incertitudes qui, à notre avis, sont actuellement significatifs. Certains autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou qui ne sont actuellement pas considérés comme significatifs pourraient exister. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos affaires, nos activités, notre situation financière et nos résultats.

DÉPENDANCE ENVERS LANTIC

Rogers dépend entièrement des activités et des actifs de Lantic étant donné qu'elle est propriétaire de titres de cette société. Par conséquent, les versements d'intérêt aux porteurs de débentures et de dividendes aux actionnaires dépendent de la capacité de Lantic ou de TMTC à s'acquitter de leurs obligations de paiement des intérêts sur les billets subordonnés et à déclarer et payer des dividendes ou à effectuer un remboursement de capital à l'égard des actions ordinaires. Les modalités des dettes bancaires et autres formes de dettes de Lantic restreignent sa capacité de payer des dividendes et d'effectuer d'autres distributions sur ses actions ou d'effectuer des paiements de principal ou d'intérêts sur une dette subordonnée, y compris une dette qui peut être détenue, directement ou indirectement, par Rogers, dans certaines circonstances. En outre, Lantic peut reporter le versement d'intérêts à l'égard des billets subordonnés en tout temps pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois.

ABSENCE DE GARANTIE QUANT À LA PERFORMANCE FUTURE

La performance antérieure et actuelle des activités de Rogers, de Lantic et de TMTC n'est pas nécessairement représentative de leur succès dans l'avenir. La performance future de ces activités pourrait être influencée par des ralentissements de l'économie et par d'autres facteurs indépendants de la volonté de Rogers, de Lantic et de TMTC. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et sur la performance financière de Lantic et de TMTC, ce qui pourrait nuire sensiblement à notre performance, à nos résultats financiers et à notre situation financière.

ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

L'évolution de la conjoncture économique générale pourrait avoir une incidence significative sur la rentabilité de nos secteurs d'activité et sur l'évaluation de la valeur de nos actifs, affectant ainsi notre capacité à mener à bien notre stratégie commerciale. Les pressions inflationnistes actuelles font augmenter les charges d'exploitation et rien ne garantit que nous serons en mesure de recouvrer l'ensemble de ces coûts au moyen d'augmentations correspondantes des prix pour nos clients.

La récente évolution de la conjoncture économique générale et le risque de détérioration de l'économie mondiale pourraient nuire à la performance, aux résultats financiers et à la situation financière de Rogers.

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR POUR LE SECTEUR DU SUCRE

En 1995, Revenu Canada a rendu une décision à l'égard du dumping au Canada de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République de Corée, et a reconnu qu'il y avait des importations subventionnées de sucre raffiné en provenance des pays de l'Union européenne (« UE »). Le Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») a étudié le cas et a statué que le dumping de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas ainsi que le subventionnement du sucre raffiné en provenance de l'Union européenne menaçaient l'industrie du sucre au Canada. Cette décision a donné lieu à l'imposition de droits de protection à l'égard de ces importations déloyales.

En vertu des lois canadiennes, ces droits doivent être révisés tous les cinq ans. En août 2021, le TCCE a conclu son cinquième examen des conclusions de 1995 et a rendu la décision de reconduire pour une autre période de cinq ans les droits visant i) le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et ii) le sucre subventionné en provenance de l'UE. L'Institut canadien du sucre (« ICS ») et ses membres, dont fait partie Lantic, ont apporté leur pleine collaboration à l'examen et ont soumis des éléments de preuve et des témoignages détaillés au TCCE. Le TCCE a convenu que les importations de sucre subventionné et faisant l'objet de dumping causeraient vraisemblablement un préjudice grave à l'industrie canadienne du sucre si les droits de douane étaient éliminés.

À la suite de l'examen du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a conclu en mars 2022 un réexamen pour mettre à jour les droits de douane applicables au sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et au sucre subventionné en provenance de l'UE. L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.

Les droits sur les importations de sucre raffiné des États-Unis, de l'UE et du Royaume-Uni sont importants pour Lantic et pour l'ensemble de l'industrie du raffinage de sucre au Canada, car ils protègent le marché des répercussions négatives de la concurrence déloyale occasionnée par les importations en provenance de ces pays. Le soutien accordé par les États aux producteurs de sucre et les dispositions des régimes de quotas de production de sucre des États-Unis et de l'UE qui créent des distorsions commerciales demeurent à l'origine de la production et de l'exportation excédentaires de sucre raffiné, ce qui constitue une menace pour l'industrie canadienne du sucre.

Bien que la récente décision soit valide pour une période de cinq ans, elle pourrait être contestée par les participants au marché et faire l'objet d'une demande de révision advenant une modification importante de la conjoncture du marché. Si les droits devaient être éliminés ou réduits substantiellement dans l'avenir, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et les autres membres de l'industrie canadienne du sucre raffiné.

APPROVISIONNEMENT EN SUCRE DE CANNE BRUT

Plus de 180 millions de tonnes métriques de sucre sont produites à l'échelle mondiale. De cette quantité, plus de 55 millions de tonnes métriques de sucre sont négociées sur le marché mondial. Lantic, par l'entremise de ses raffineries de sucre de canne, achète environ 0,7 million de tonnes métriques de sucre brut par année. Même si l'offre de sucre brut à l'échelle mondiale est largement supérieure aux besoins annuels de Lantic, la concentration de l'offre dans certains pays comme le Brésil, jumelée à l'accroissement des activités de raffinage de sucre de canne dans certains pays, peut créer un resserrement de la disponibilité du sucre de canne à certains moments de l'année. Afin de prévenir toute pénurie de sucre brut, Lantic conclut habituellement des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs fiables. Pour l'approvisionnement en sucre brut qui ne fait pas l'objet de contrats, des primes importantes peuvent devoir être payées sur les achats de sucre brut pour les livraisons à échéance rapprochée, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

APPROVISIONNEMENT ET QUALITÉ DES BETTERAVES À SUCRE EN ALBERTA

La disponibilité des betteraves à sucre aux fins de transformation à l'usine de Taber, en Alberta, repose sur la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec les Producteurs, et requiert que ces derniers cultivent une superficie suffisante chaque année. Si une superficie insuffisante était ensemencée au cours d'une année donnée ou si Lantic et les Producteurs ne parvenaient pas à s'entendre sur un contrat d'approvisionnement, les activités de transformation pourraient se retrouver aux prises avec une pénurie de betteraves à sucre, ce qui nécessiterait le transfert de produits des raffineries de canne de la Société vers le marché des Prairies, normalement approvisionné par l'usine de Taber. Cette situation entraînerait une hausse des frais de distribution de Lantic et pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Les betteraves à sucre, comme la plupart des autres cultures, sont touchées par les conditions météorologiques pendant la saison de croissance. De plus, les conditions météorologiques durant la saison de la récolte et de la transformation peuvent avoir une incidence sur l'approvisionnement total en betteraves et sur le rendement en sucre des betteraves entreposées aux fins de transformation de Lantic. Une réduction importante de la quantité ou de la qualité des betteraves à sucre récoltées, en raison de conditions météorologiques défavorables, de maladies ou d'autres facteurs, pourrait entraîner une baisse de la production, ce qui aurait des conséquences financières négatives pour Lantic.

COURS DU SUCRE BRUT N° 11 ET RISQUE DE CHANGE POUR LE SECTEUR DU SUCRE

Le prix des achats de sucre de canne brut pour les raffineries de Montréal et de Vancouver est fondé sur le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE. Le prix du sucre raffiné vendu aux clients est également tributaire du marché du sucre brut n° 11. Tous les achats de sucre de canne brut

et les ventes de sucre raffiné sont couverts économiquement par des instruments financiers comme des contrats à terme pour atténuer le risque, ce qui élimine l'incidence de la volatilité du cours du sucre brut n° 11.

Ces achats de sucre de canne brut et ventes de sucre raffiné sont libellés en dollars américains et pourraient nous exposer à la fluctuation de la valeur du dollar canadien. Notre stratégie consiste à couvrir l'exposition au risque de change de ces transactions au moyen des instruments financiers disponibles, comme les contrats à terme, pour éliminer l'incidence de la volatilité.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au cours du sucre brut n° 11 et au risque de change connexe dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ces risques pourrait avoir une incidence significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DU SUCRE

En ce qui concerne le secteur du sucre, Lantic fait face à la concurrence de Sucre Redpath Ltée ainsi que d'exploitants et de distributeurs régionaux de moindre envergure de sucre raffiné canadien et étranger. Les différences de proximité des diverses régions géographiques au Canada et ailleurs entraînent des différences de frais de transport et de frais d'expédition, qui, à leur tour, ont une incidence sur la fixation des prix et le caractère concurrentiel en général.

En plus du sucre, le marché global des édulcorants comprend aussi les édulcorants à base de maïs (comme le SMHTF, soit un édulcorant sous forme liquide qui peut remplacer le sucre liquide dans les boissons gazeuses et certaines autres applications) et les édulcorants non nutritifs à haut pouvoir sucrant (comme l'aspartame, le sucralose et la stévia). Les différences de propriétés fonctionnelles et de prix déterminent en général l'utilisation de ces divers édulcorants. D'autres édulcorants ont remplacé le sucre dans certains produits par le passé. Nous ne sommes pas en mesure de prévoir la disponibilité, l'état du développement ou l'utilisation possible de ces édulcorants, ni leur incidence possible sur les activités de Lantic.

COURS DU GAZ NATUREL

Le gaz naturel représente une charge importante des activités de raffinage de la Société. Nos trois raffineries de sucre consomment du gaz naturel dans le processus de raffinage. L'usine de production de sucre de betterave de Taber comprend également des activités de transformation agricole et par conséquent, utilise plus d'énergie que les installations de sucre de canne de Vancouver et Montréal pour sa production, en raison surtout de la nécessité de faire chauffer les fines lamelles de betteraves à sucre pour faire évaporer l'eau des jus contenant le sucre et de faire sécher la pulpe de betterave fraîche. Le processus de nos usines d'embouteillage du secteur des produits de l'érable nécessite également l'utilisation de gaz naturel, mais dans une moindre mesure.

Les changements de coûts et de sources d'énergie peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers associés aux activités d'exploitation de Lantic. De plus, tous les achats de gaz naturel sont effectués sur la base de prix en dollars américains. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont également une incidence sur les coûts d'énergie. Pour diminuer l'incidence de la fluctuation des prix du gaz naturel, Lantic couvre une partie de ces derniers au moyen de contrats sur le gaz naturel. L'application provinciale d'une certaine forme de taxe sur le carbone est de plus en plus importante partout au Canada. Or, le taux de la taxe sur le carbone augmente dans certaines provinces qui ont choisi de l'imposer, ce qui pourrait accroître les coûts énergétiques globaux de Lantic.

RÉGIME DE RÉGLEMENTATION RÉGISSANT L'ACHAT ET LA VENTE DE SIROP D'ÉRABLE AU QUÉBEC

Les producteurs acéricoles du Québec sont tenus d'exercer leurs activités dans le cadre établi par la Loi sur la mise en marché, qui habilite les PPAQ à gérer la production et la mise en marché du sirop d'érable au Québec. Dans le cadre de leurs fonctions de réglementation et d'organisation, les PPAQ sont responsables d'établir et de gérer un cadre de gouvernance ayant pour objectif de maintenir l'approvisionnement du marché et des prix équitables pour tous les producteurs pour le sirop d'érable vendu en vrac dans des contenants de cinq litres ou plus. Cela comprend la gestion des surplus de production et leur entreposage en vue de stabiliser le prix du sirop d'érable.

Le sirop d'érable en vrac peut être vendu aux PPAQ ou à des acheteurs autorisés par eux. Au Québec, près de 90 % de la production totale du sirop d'érable est vendu aux PPAQ ou aux acheteurs autorisés, et seulement environ 10 % de la production totale est vendue directement par les producteurs aux consommateurs ou à des épiceries. TMTC est un acheteur autorisé des PPAQ. Le statut d'acheteur autorisé est renouvelé chaque année. Il n'est pas certain que TMTC pourra conserver son statut d'acheteur autorisé des PPAQ. L'incapacité de TMTC de demeurer un acheteur autorisé des PPAQ aurait une incidence sur notre capacité d'approvisionner nos installations d'embouteillage et aurait par conséquent une incidence significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Les PPAQ, en leur qualité d'agent de négociation et de vente des producteurs de sirop d'érable du Québec, établissent le prix d'achat minimal du sirop d'érable pour les acheteurs autorisés. Les PPAQ établissent le prix en fonction des données issues de la veille du marché, de l'offre disponible et de la demande attendue. Si les PPAQ augmentent sensiblement le prix du sirop d'érable, rien ne garantit que TMTC sera en mesure de recouvrer une telle augmentation auprès de ses clients et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

Aux termes des règles et de la réglementation des PPAQ, les acheteurs autorisés doivent s'engager à acheter un nombre de barils de sirop d'érable correspondant à leur « volume de ventes anticipé ». Ce volume anticipé doit être réaliste et dans le prolongement des volumes achetés au cours des années précédentes. Le refus des PPAQ d'accepter notre volume

anticipé ou notre incapacité d'évaluer correctement notre volume anticipé pour une année donnée pourrait influencer sur notre aptitude à augmenter notre capacité de production et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence significative sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

APPROVISIONNEMENT EN SIROP D'ÉRABLE

Les PPAQ ont constitué une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les effets des fluctuations imputables aux conditions météorologiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. L'objectif des PPAQ est d'avoir en réserve environ la moitié de la production annuelle. Les réserves varient d'une année à l'autre en fonction du volume des récoltes. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser une vente d'une partie de la réserve ainsi accumulée. Rien ne garantit que TMTC pourra obtenir une partie de cette réserve pour compenser une diminution de la production imputable aux conditions météorologiques ou que cette réserve permettra de compenser un déficit de production au cours d'une année donnée. Une diminution de la production ou l'incapacité d'acheter des réserves supplémentaires auprès des PPAQ pourrait avoir une incidence sur les approvisionnements de TMTC en sirop d'érable et autres produits de l'érable et, ultimement, sur ses résultats financiers et sa situation financière.

LE SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE REPOSE EN GRANDE PARTIE SUR L'EXPORTATION

On estime actuellement à 1,4 milliard de dollars la valeur du marché du sirop d'érable à l'échelle mondiale, les États-Unis étant de loin le plus grand importateur, devant le Japon et l'Allemagne. Malgré l'augmentation des ventes des produits de l'érable que le marché canadien a connu ces dernières années, le secteur dépend en grande partie du marché international. Au cours des dernières années, l'État de New York, le Vermont et le Maine ont augmenté leur production de sirop d'érable et font désormais concurrence au Québec, qui demeure cependant le plus grand producteur et exportateur de sirop d'érable au monde.

Tout en poursuivant le développement de nos efforts de vente à l'extérieur du Canada, notamment en augmentant nos efforts de vente dans des pays où le marché du sirop d'érable est en développement, nous faisons face à une forte concurrence de la part d'embouteilleurs et de distributeurs internationaux, dont des sociétés canadiennes et américaines, à l'égard de notre part du marché international.

Les activités de notre secteur des produits de l'érable à l'échelle internationale comportent elles aussi des risques inhérents, y compris des risques de changements dans la libre circulation des produits alimentaires entre les pays, de fluctuation de la valeur des monnaies, d'adoption de politiques budgétaires discriminatoires et de changements imprévus dans la réglementation et la législation locales, outre l'incertitude quant à l'exercice de recours dans des territoires étrangers. Ces territoires pourraient imposer des droits de douane, des quotas, des barrières commerciales et d'autres restrictions similaires à l'égard de nos ventes à l'échelle internationale et subventionner des produits agricoles concurrents.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Notre secteur des produits de l'érable est la plus importante société d'embouteillage et de distribution de sirop d'érable de marque et de marque maison du monde. Nous comptons cinq principaux concurrents situés au Canada et aux États-Unis, et nous livrons aussi concurrence aux nombreuses entreprises d'embouteillage et de distribution américaines.

La majeure partie du chiffre d'affaires de notre secteur des produits de l'érable est générée par les ventes de produits de marque maison. Nous prévoyons que dans un avenir prévisible, la relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison continuera d'être essentielle et d'avoir une incidence importante sur notre chiffre d'affaires. Bien que nous soyons d'avis que notre relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison est excellente, la perte de ces clients, la réduction des affaires qui en proviennent ou un défaut de paiement de leur part pourrait réduire considérablement notre chiffre d'affaires et avoir des répercussions négatives sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

EXPOSITION DU SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE AU RISQUE DE CHANGE

Une part importante des ventes de sirop d'érable sont des exportations et sont libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien ont une incidence sur la rentabilité de ces ventes. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de couverture de change avec certains clients pour atténuer le risque de change.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au risque de change dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ce risque pourrait avoir une incidence significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

CYBERSÉCURITÉ

RSI est exposée à différentes menaces à la sécurité, notamment des menaces qui touchent la cybersécurité et visent à procurer un accès non autorisé à des renseignements confidentiels, à rendre des données ou des systèmes inutilisables, ou à entraver de quelque autre façon notre capacité à exercer nos activités. Nos activités dépendent de divers systèmes de technologie de l'information. Une cyberattaque, y compris, sans toutefois s'y limiter, un accès non autorisé, une fuite d'informations confidentielles (ou un vol d'identité), un logiciel malveillant ou d'autres violations des systèmes qui contrôlent nos activités de production et notre gestion financière pourraient gravement perturber ou autrement nuire à nos activités. De telles attaques visant nos systèmes d'information et l'incapacité de rapidement reprendre des activités normales pourraient avoir des conséquences pour les particuliers, pour nos partenaires d'affaires et pour nos capacités opérationnelles et pourraient engendrer des dépenses inattendues ayant une incidence sur la rentabilité, entacher notre réputation et entraîner des responsabilités additionnelles.

Pour gérer le risque lié à la cybersécurité, nous continuons d'investir dans des systèmes, des infrastructures et des mesures de sécurité informatiques appropriés, notamment des plans de mesures d'urgence, nous évaluons régulièrement nos technologies, nos processus et nos pratiques en place, et nous veillons à ce que les employés aient une bonne compréhension et soient conscients de leur rôle en matière de protection de l'intégrité de notre sécurité technologique et de nos renseignements. Nous nous fions aux produits et services de tierces parties pour nous aider à protéger notre infrastructure de technologie de l'information ainsi que les renseignements exclusifs et confidentiels que nous possédons. Nous cherchons à être proactifs en matière de cybersécurité et, par conséquent, prévoyons que nous continuerons à consacrer des dépenses afin de contrer ces menaces et risques toujours plus complexes.

Les mesures de sécurité que met en œuvre Rogers à cet égard ne peuvent assurer une sécurité absolue, et notre infrastructure de technologie de l'information peut être vulnérable à des cyberattaques. De telles attaques pourraient comporter des risques accrus pour nos activités et les exposer à des coûts supplémentaires et, tout dépendant de leur ampleur au bout du compte, pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

PANDÉMIES, ÉPIDÉMIES ET AUTRES URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE

Nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos flux de trésorerie et le cours de notre action peuvent subir l'incidence défavorable de pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique, comme la pandémie de COVID-19. De tels événements pourraient inciter les autorités de santé publique et autres autorités gouvernementales à ordonner la fermeture des bureaux ainsi que celle d'autres entreprises ce qui, quel que soit le cas, pourrait mener à un ralentissement économique généralisé, affectant ainsi l'activité économique en perturbant les chaînes d'approvisionnement et de livraison.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié la COVID-19 de pandémie. La pandémie de COVID-19 a contraint les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures strictes pour aider à contenir le virus. Au cours des derniers mois, le niveau de gravité de la pandémie de COVID-19 a diminué et plusieurs gouvernements ont assoupli leurs restrictions respectives visant les particuliers et les entreprises. Rien ne garantit que l'assouplissement récent des mesures restrictives sera maintenu. Si de nouvelles éclosions de COVID-19 ont lieu et deviennent plus répandues, de telles mesures pourraient être de nouveau imposées par les gouvernements et mener à de futures perturbations des activités.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités pourraient durer encore longtemps, et l'incidence ultime de la pandémie sur Rogers sera tributaire de l'évolution de la situation, laquelle est incertaine et impossible à prévoir, notamment la durée et la gravité de la pandémie, la durée des mesures d'atténuation imposées par les gouvernements, l'efficacité des mesures prises pour endiguer et traiter le virus et le temps qu'il faudra pour revenir à des conditions économiques et opérationnelles normales.

L'ensemble de nos installations continue de fonctionner comme prévu et des mesures préventives demeurent en place, conformément à notre plan d'intervention d'urgence et aux directives des gouvernements locaux applicables. Nous continuons à surveiller de près la situation, qui demeure incertaine, et nous pourrions prendre des mesures additionnelles au besoin ou selon les recommandations des autorités.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SANTÉ DES CONSOMMATEURS

Nos secteurs du sucre et des produits de l'érable sont soumis à des facteurs de risque qui touchent l'industrie alimentaire dans son ensemble, notamment les risques posés par les contaminations accidentelles, la violation de produits, la responsabilité des produits de consommation ainsi que les coûts et les interruptions pouvant découler d'un rappel de produit. Nous assurons une gestion active de ces risques en maintenant des contrôles et procédures stricts et rigoureux dans nos installations de fabrication et nos systèmes de distribution.

Nos installations sont soumises à des inspections par des organismes fédéraux de santé au Canada et des institutions similaires de l'extérieur du Canada. Nous procédons également à nos propres inspections afin de nous assurer de la conformité à nos normes internes qui, de façon générale, sont soit équivalentes aux normes des organismes de réglementation, soit plus élevées que ces dernières, de manière à atténuer les risques liés à la sécurité alimentaire.

Les consommateurs, les responsables de la santé publique et les administrations publiques s'inquiètent de plus en plus des conséquences de l'obésité sur la santé publique, et en particulier chez les jeunes. De plus, un certain nombre de chercheurs, de promoteurs des modes de vie sains et de recommandations nutritionnelles suggèrent que la consommation de sucre, sous différentes formes, constitue l'une des principales causes de la hausse des taux d'obésité et encouragent la population à réduire sa consommation de sucre. La préoccupation grandissante du public à l'égard de l'obésité et d'autres maladies; la possibilité que les gouvernements imposent des taxes nouvelles ou supplémentaires sur les produits contenant du sucre, comme les boissons sucrées, afin de réduire la consommation ou de générer des revenus; l'évolution des préférences des consommateurs privilégiant d'autres types d'édulcorants au détriment du sucre; un alourdissement de la réglementation concernant la commercialisation, l'étiquetage, l'emballage ou la vente des produits, ainsi que la publicité négative pourraient entraîner une baisse de la demande de nos produits. Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Nos activités comportent un risque inhérent de responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité des employés et de l'environnement, dont le risque d'ordonnances gouvernementales pour remédier à des conditions non sécuritaires ou à certains enjeux environnementaux. La conformité aux lois actuelles et futures en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement demeure importante pour l'exploitation efficace de nos activités. Nous avons engagé et continuerons d'engager des dépenses pour nous conformer aux réglementations fédérales, provinciales et municipales afin de gérer notre responsabilité éventuelle.

Nous sommes d'avis que RSI et ses filiales se conforment actuellement, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Cela comprend les règlements en matière d'environnement portant sur le traitement et la vidange des eaux usées et des eaux de refroidissement, sur les émissions atmosphériques, ainsi que sur la contamination et le déversement de substances. Cependant, ces réglementations sont devenues progressivement plus contraignantes. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra et que le respect de ces règlements pourrait engendrer des coûts de conformité additionnels. Le non-respect de ces règlements est susceptible d'entraîner des amendes ou d'autres pénalités qui pourraient, dans certaines circonstances, inclure l'obligation de procéder à des travaux d'assainissement. Par conséquent, rien ne garantit que des enjeux additionnels en matière de santé, de sécurité et d'environnement liés à des situations actuellement connues et inconnues n'engendreront pas de dépenses dans l'avenir ni n'entraîneront des amendes, pénalités ou autres conséquences significatives pour notre entreprise et nos activités et susceptibles d'avoir une incidence sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les changements climatiques à l'échelle mondiale, y compris les impacts du réchauffement climatique et le changement soudain des conditions météorologiques entraînant des phénomènes météorologiques extrêmes, représentent un risque qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos deux secteurs d'activités. Ce risque s'est accru ces dernières années alors que le mercure monte et que les phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquents.

La production de sucre raffiné par notre secteur du sucre repose sur la disponibilité du sucre de canne brut et des betteraves à sucre. Les phénomènes météorologiques extrêmes présentent un risque de dommages aux récoltes annuelles de canne à sucre et de betteraves à sucre. La taille et la qualité des récoltes dépendent directement des conditions météorologiques. Les effets défavorables des changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient donner lieu à des problèmes d'approvisionnement et/ou à une augmentation substantielle des prix d'achat pour notre secteur du sucre.

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril. La production de sirop d'érable est étroitement liée aux conditions météorologiques étant donné que la sève ne coule que lorsque la température s'élève au-dessus du point de congélation durant le jour et retombe sous celui-ci durant la nuit, créant ainsi une pression suffisante pour stimuler la coulée. Compte tenu de l'importance de la température dans le processus de collecte de la sève d'érable, les changements climatiques et le réchauffement de la planète pourraient avoir un effet défavorable sur ce processus en écourtant la saison de production du sirop d'érable. Le raccourcissement de la saison de production du sirop d'érable pourrait également avoir une incidence sur le niveau de production.

Ces risques liés aux changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient entraîner une baisse des ventes, une hausse des coûts et des perturbations du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

RELATIONS DE TRAVAIL AVEC LES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS

La plupart de nos établissements sont syndiqués, et des conventions collectives sont actuellement en vigueur dans toutes les usines syndiquées. Au cours de l'exercice 2022, nous avons signé une nouvelle convention collective avec le syndicat de notre usine de Taber. La convention a été renouvelée en avril 2022 à des taux concurrentiels, pour une période de cinq ans. La convention collective de notre raffinerie de sucre de canne de Vancouver arrive à échéance en février 2023. Nous prévoyons amorcer sous peu la négociation d'une nouvelle convention avec le syndicat local.

Nous avons mis en place des plans de continuité des activités pour atténuer les éventuelles répercussions de toute interruption de travail dans nos établissements. Cependant, si de telles interruptions survenaient au cours des prochaines années, elles pourraient restreindre notre capacité à servir notre clientèle dans les régions touchées, ce qui pourrait affecter notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

CAPACITÉ À MAINTENIR EN POSTE LES DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS CLÉS ET À ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS

Les dirigeants et autres employés clés de Rogers, Lantic et TMTC jouent un rôle important dans notre réussite. Notre performance et notre croissance futures dépendent, dans une large mesure, des capacités, de l'expérience et des efforts de notre équipe de direction. Notre capacité à maintenir en poste notre équipe de direction ou à attirer des remplaçants convenables advenant le départ de membres clés de l'équipe de direction est tributaire de la nature concurrentielle du marché de l'emploi.

La perte des services de membres clés de l'équipe de direction ou la limitation de leur disponibilité pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance, les résultats financiers ou la situation financière de Rogers. En outre, une telle perte pourrait être perçue de manière négative sur les marchés financiers. Notre réussite dépend en grande partie de notre capacité soutenue à attirer, perfectionner et maintenir en poste des employés chevronnés pour répondre aux besoins de l'entreprise.

PROJET D'AGRANDISSEMENT ANNONCÉ RÉCEMMENT

Le parachèvement de notre projet d'agrandissement récemment annoncé est assujéti à diverses conditions, dont certaines sont hors de la portée de Lantic.

Les études techniques détaillées et les plans connexes pour le projet ne sont pas encore définitifs. Dans l'attente de la finalisation de ces études et plans, les coûts prévus du projet de 160 millions de dollars sont toujours susceptibles de changer. En outre, pour débiter le projet, Lantic aura besoin de modifier ses facilités de crédit existantes et possiblement de conclure des ententes de financement additionnelles afin de financer la construction. Notre capacité à obtenir le financement global pour le projet dépend de divers facteurs, dont la demande de sucre raffiné sur le marché, l'estimation finale du coût du projet et les conditions d'emprunt sur le marché des capitaux.

Rien ne garantit que le projet d'agrandissement ira de l'avant ou qu'il sera réalisé dans les délais prévus de deux à trois ans, offrant ainsi les volumes additionnels prévus au coût prévu. L'incapacité de Lantic de réaliser le projet d'agrandissement selon les conditions prévues pourrait avoir une incidence significative sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons notre facilité de crédit renouvelable pour financer nos activités courantes. Nous sommes assujéti au risque de taux d'intérêt en raison du taux variable de notre facilité de crédit à court terme renouvelable. Pour atténuer le risque de volatilité des taux d'intérêt à court terme, nous couvrons notre risque au moyen de swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que des swaps de taux d'intérêt effectif seront accessibles dans l'avenir pour atténuer ce risque.

QUESTIONS D'ORDRE FISCAL

Le bénéfice de Rogers et de ses filiales doit être calculé et imposé conformément aux lois fiscales canadiennes et américaines, lesquelles peuvent toutes faire l'objet de modifications susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la capacité à verser des dividendes dans l'avenir. Rien ne garantit que les autorités fiscales accepteront les positions fiscales adoptées, y compris les calculs en ce qui a trait aux montants de bénéfice imposable, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les dividendes.

En vertu de sa structure actuelle, la Société a une dette intersociétés ou une dette similaire importante sur laquelle elle verse des intérêts élevés qui se répercutent sur ses bénéficiaires et, par le fait même, sur l'impôt à payer. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester le montant des charges d'intérêts déduites. Si le montant des charges d'intérêts déduites par Lantic était contesté avec succès, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le montant des liquidités transférées à Rogers aux fins du paiement des dividendes. La direction est d'avis que les charges d'intérêts inhérentes à la structure sont tolérables et raisonnables, compte tenu des modalités de la dette que Lantic a envers Rogers.

GESTION ET EXPLOITATION DE LANTIC

Le conseil d'administration de Lantic est actuellement contrôlé par Lantic Capital, société affiliée de Belcorp Industries. Par conséquent, les détenteurs d'actions ne jouent pas un rôle déterminant dans les questions ayant trait à l'exploitation de Lantic et, si ces détenteurs sont en désaccord avec les décisions du conseil d'administration de Lantic, ils disposent de peu de recours. En raison du contrôle qu'exerce Lantic Capital sur le conseil d'administration de Lantic, il peut s'avérer plus difficile pour des tiers de tenter d'acquiescer le contrôle de Lantic ou de Rogers, ou encore d'exercer une influence sur leurs activités respectives.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de ce qui suit : « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat ajusté des activités d'exploitation avant la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et de la dépréciation du goodwill. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T4 2022			T4 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	26 758	1 714	28 472	35 671	3 945	39 616
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	8 566	2 103	10 669	(9 651)	1 055	(8 596)
Marge brute ajustée	35 324	3 817	39 141	26 020	5 000	31 020
Résultat des activités d'exploitation	12 662	(51 007)	(38 345)	25 549	1 403	26 952
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	8 566	2 103	10 669	(9 651)	1 055	(8 596)
Dépréciation du goodwill	—	50 000	50 000	—	—	—
Résultat ajusté des activités d'exploitation	21 228	1 096	22 324	15 898	2 458	18 356
Résultat des activités d'exploitation	12 662	(1 007)	(38 345)	25 549	1 403	26 952
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 947	1 681	6 628	4 737	1 694	6 430
Dépréciation du goodwill	—	50 000	50 000	—	—	—
BAIIA ⁽¹⁾	17 609	674	18 283	30 286	3 096	33 382
BAIIA ⁽¹⁾	17 609	674	18 283	30 286	3 096	33 382
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	8 566	2 103	10 669	(9 651)	1 055	(8 596)
BAIIA ajusté	26 175	2 777	28 952	20 634	4 152	24 786
(Perte nette) bénéfice net			(45 502)			16 140
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾			10 669			(8 596)
Dépréciation du goodwill			50 000			—
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾			(328)			(162)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 678)			2 238
Bénéfice net ajusté			12 161			9 620
(Perte nette) bénéfice net de base par action			(0,44)			0,16
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,56			(0,07)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,12			0,09

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	CUM 2022			CUM 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	115 872	14 933	130 805	121 029	18 715	139 744
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	10 296	2 381	12 677	(20 806)	1 873	(18 933)
Marge brute ajustée	126 168	17 314	143 482	100 223	20 588	120 811
Résultat des activités d'exploitation	60 458	(47 145)	13 313	77 266	7 231	84 497
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	10 296	2 381	12 677	(20 806)	1 873	(18 933)
Dépréciation du goodwill	—	50 000	50 000	—	—	—
Résultat ajusté des activités d'exploitation	70 754	5 236	75 990	56 460	9 104	65 564
Résultat des activités d'exploitation	60 458	(47 145)	13 313	77 266	7 231	84 497
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	19 380	6 768	26 148	18 180	7 031	25 211
Dépréciation du goodwill	—	50 000	50 000	—	—	—
BAIIA ⁽¹⁾	79 838	9 623	89 461	95 446	14 509	109 708
BAIIA ⁽¹⁾	79 838	9 623	89 461	95 446	14 509	109 708
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	10 296	2 381	12 677	(20 806)	1 873	(18 933)
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable	—	—	—	—	247	247
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	90 134	12 004	102 138	74 640	16 382	91 022
(Perte nette) bénéfice net			(16 568)			47 527
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾			12 677			(18 933)
Dépréciation du goodwill			50 000			—
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾			(2 800)			451
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 650)			4 821
Bénéfice net ajusté			40 659			33 866
(Perte nette) bénéfice net de base par action			(0,16)			0,46
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,55			(0,13)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,39			0,33

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES ⁽¹⁾				
	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} octobre 2022				
	2022				Total
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	
	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	28 472	24 948	33 899	43 486	130 805
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
Marge brute ajustée	39 141	32 654	35 887	35 800	143 482
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	8 822	15 499	27 337	13 313
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
Dépréciation du goodwill	50 000	—	—	—	50 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation	22 324	16 528	17 487	19 651	75 990
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	8 822	15 499	27 337	13 313
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 628	6 580	6 530	6 410	26 148
Dépréciation du goodwill	50 000	—	—	—	50 000
BAlIA	18 283	15 402	22 029	33 747	89 461
BAlIA	18 283	15 402	22 029	33 747	89 461
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
BAlIA ajusté	28 952	23 108	24 017	26 061	102 138
(Perte nette) bénéfice net	(45 502)	3 138	8 570	17 226	(16 568)
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
Dépréciation du goodwill	50 000	—	—	—	50 000
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽²⁾	(328)	(632)	(1 246)	(594)	(2 800)
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(2 678)	(1 793)	(190)	2 011	(2 650)
Bénéfice net ajusté	12 161	8 419	9 122	10 957	40 659

⁽¹⁾ Tous les trimestres comptent 13 semaines.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

	TRIMESTRES ⁽¹⁾				
	For the fiscal year ended October 2, 2021				
	2021				
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	39 616	30 064	31 451	38 613	139 744
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	(8 596)	(4 132)	(4 044)	(2 161)	(18 933)
Marge brute ajustée	31 020	25 932	27 407	36 452	120 811
Résultat des activités d'exploitation	26 952	15 062	19 151	23 332	84 497
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	(8 596)	(4 132)	(4 044)	(2 161)	(18 933)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	18 356	10 930	15 107	21 171	65 564
Résultat des activités d'exploitation	26 952	15 062	19 151	23 332	84 497
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 430	6 284	6 268	6 229	25 211
BAlIA	33 382	21 346	25 419	29 561	109 708
BAlIA	33 382	21 346	25 419	29 561	109 708
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	(8 596)	(4 132)	(4 044)	(2 161)	(18 933)
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable	—	—	—	247	247
BAlIA ajusté	24 786	17 214	21 375	27 647	91 022
Bénéfice net	16 140	6 836	10 778	13 773	47 527
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	(8 596)	(4 132)	(4 044)	(2 161)	(18 933)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽²⁾	(162)	613	—	—	451
Impôt sur les ajustements ci-dessus	2 238	930	1 017	636	4 821
Bénéfice net ajusté	9 620	4 247	7 751	12 248	33 866

⁽¹⁾ Tous les trimestres comptent 13 semaines.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation de nos états financiers consolidés audités conformément aux IFRS exige que nous fassions des estimations et que nous posions des jugements qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que des produits et charges nets, de même que sur les informations connexes. Ces estimations comprennent l'évaluation du goodwill, des immobilisations incorporelles, des actifs et passifs identifiables acquis ou repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, les autres actifs à long terme, la charge d'impôt, la provision au titre des mesures de remise en état de l'environnement et les obligations de capitalisation des régimes de retraite. Ces estimations et hypothèses se fondent sur les meilleures estimations de la direction ainsi que son jugement. La direction évalue ses estimations et hypothèses de façon continue à l'aide des antécédents historiques, de sa connaissance des aspects économiques et des caractéristiques du marché, ainsi que sur d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Nous procédons à l'ajustement de ces estimations et hypothèses lorsque les faits et circonstances l'exigent. Nos résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications visant les estimations et hypothèses sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées. Se reporter à la note 2 d) afférente aux états financiers consolidés audités pour un complément d'information.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 1er octobre 2022 et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées en cours d'examen sont les suivantes :

- Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018-2020
- Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications de l'IAS 37)
- Référence au Cadre conceptuel (modifications de l'IFRS 3)
- Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)
- Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et énoncé de pratiques en IFRS 2)
- Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications de l'IAS 12)
- Obligation locative dans une cession-bail (modifications d'IFRS 16, Contrats de location)

Nous n'avons pas l'intention d'adopter les modifications dans nos états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 2 octobre 2022 et nous ne nous attendons pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et le vice-président aux finances et chef de la direction financière (le « chef de la direction financière »), faisant état notamment de ce qui suit :

- leur responsabilité à l'égard de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de RSI;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») de sorte à obtenir l'assurance raisonnable :

- que l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires et annuels sont établis;
- que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

Au 1^{er} octobre 2022, la conception et l'efficacité des CPCI ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. D'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI étaient bien conçus et efficaces au 1^{er} octobre 2022..

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CIIF ») pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, au moyen du cadre établi dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (cadre du COSO établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). Au 1^{er} octobre 2022, la conception et l'efficacité des CIIF de Rogers ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, ceux-ci ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 1^{er} octobre 2022.

En ce qui a trait à la conception et à l'évaluation de ces contrôles, il faut reconnaître que, compte tenu de leurs limites intrinsèques, tous les contrôles, peu importe l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle souhaités seront atteints et ils pourraient ne pas prévenir ni détecter certaines anomalies. La projection des évaluations d'efficacité sur les périodes futures est assujettie au risque que les contrôles puissent devenir inadéquats en raison de changements de situation, ou que le degré de conformité aux méthodes ou aux procédures diminue. En outre, la direction est tenue de faire preuve de jugement lors de l'évaluation des contrôles et des procédures.

MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice à l'étude, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande pour le sucre raffiné et les produits de l'érable
- notre intention d'accroître la capacité de raffinage de sucre et d'agrandir le réseau de distribution connexe dans l'Est du Canada,
- les prix futurs du sucre brut;
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de betteraves;
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné;
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la loi.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. qui accompagnent le présent rapport annuel et toute l'information que celui-ci contient au sujet de la Société sont la responsabilité du gestionnaire de l'entreprise et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Ces états financiers consolidés ont été préparés par le gestionnaire de l'entreprise conformément aux Normes internationales d'information financière au moyen des méthodes comptables détaillées présentées dans les notes annexes. Le gestionnaire de l'entreprise est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de critères d'importance acceptable à l'aide d'estimations justifiables et raisonnables. Le gestionnaire de l'entreprise a préparé l'information financière qui figure ailleurs dans le rapport annuel et s'est assuré qu'elle était conforme aux états financiers de la Société.

Le gestionnaire de l'entreprise maintient des systèmes de contrôles comptables et administratifs internes de haute qualité, à des coûts raisonnables. Ces systèmes sont conçus pour assurer, avec un degré raisonnable de certitude, que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les éléments d'actif de l'entreprise sont correctement comptabilisés et convenablement protégés.

Le conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que le gestionnaire de l'entreprise s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers, et il lui incombe en dernier lieu de passer en revue les états financiers de Rogers Sugar Inc. et de les approuver. Le Conseil s'acquitte de cette obligation par l'intermédiaire de son comité de vérification.

Le comité de vérification est constitué par le Conseil et tous ses membres sont des administrateurs externes et non reliés. Le comité se réunit avec le gestionnaire de l'entreprise ainsi qu'avec les vérificateurs externes, pour discuter des contrôles internes du processus de production de rapports financiers, de la vérification et de toute question relative à la production de rapports, s'assurer que chacune des parties s'acquitte de ses obligations et passer en revue le rapport annuel, les états financiers et le rapport des vérificateurs externes. Le comité fait part de ses conclusions au Conseil qui en tient compte au moment de l'approbation des états financiers en vue de leur communication aux actionnaires. Le comité examine également, en vue de soumettre la question à l'examen du Conseil et à l'approbation des actionnaires, l'attribution ou le renouvellement du mandat des vérificateurs externes.

Les états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. ont été vérifiés par KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l., les vérificateurs externes, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, pour le compte des actionnaires. KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l. a pleinement et librement accès au comité de vérification.



Michael Walton,
Président et Chef de la direction
Lantic Inc. gestionnaire de l'entreprise



Jean-Sébastien Couillard,
Vice-présidente, Chef de la direction financière et secrétaire corporatif
Lantic Inc. gestionnaire de l'entreprise

30 novembre 2022

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Rogers Sugar Inc.

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 1^{er} octobre 2022 et au 2 octobre 2021;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 1^{er} octobre 2022 et au 2 octobre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport des auditeurs.

Évaluation de la dépréciation du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie du secteur des produits de l'érable

DESCRIPTION DE LA QUESTION

Comme il est mentionné aux notes 3 i) et 15 des états financiers, l'entité soumet le goodwill à un test de dépréciation annuellement ou lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir eu une perte de valeur. L'entité évalue la dépréciation en comparant la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable repose sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité repose sur les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qu'il devrait être possible de recouvrer par suite de l'utilisation de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant estimé qui pourrait être obtenu de la vente de l'UGT dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts

de la disposition. L'entité a comptabilisé une dépréciation de 50 millions de dollars pour l'exercice fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de vente à l'égard de l'UGT du secteur des produits de l'érable. L'hypothèse importante de l'entité pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente concerne la fourchette de multiples du bénéfice. Le solde du goodwill au 1^{er} octobre 2022 s'établit à 233 millions de dollars, dont 3 millions de dollars se rapportent à l'UGT du secteur des produits de l'érable.

RAISONS POUR LESQUELLES IL S'AGIT D'UNE QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la dépréciation du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie du secteur des produits de l'érable constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant un risque plus élevé d'anomalies en raison de l'ampleur du goodwill et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans l'évaluation des hypothèses utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables. Des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des éléments probants à l'appui des hypothèses importantes de l'entité. Des changements mineurs dans ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable de l'UGT et donner lieu à une charge de dépréciation.

FAÇON DONT LA QUESTION A ÉTÉ TRAITÉE DANS LE CADRE DE L'AUDIT

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à élaborer des prévisions indépendantes de la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT du secteur des produits de l'érable. Les procédures mises en œuvre comprennent les suivantes.

- Établissement d'une fourchette de multiples du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA »), à l'aide de données de marché accessibles auprès de sources tierces et observées dans de récentes opérations comparables.
- Établissement d'une fourchette des montants estimés du BAIIA en fonction de considérations quantitatives et qualitatives.
- Établissement d'une fourchette des valeurs recouvrables par la multiplication des multiples du BAIIA par les montants estimés du BAIIA.
- Comparaison de la fourchette des valeurs recouvrables établie de façon indépendante avec la valeur recouvrable déterminée par l'entité.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

RESPONSABILITÉS DES AUDITEURS À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Aaron Fima.

KPMG A. N. B. / S. E. N. C. R. L.

Montréal, Canada

Le 30 novembre 2022

* CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A125211

<i>États consolidés du résultat net</i>	Exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Produits (note 32)	1 006 134	893 931
Coût des ventes	875 329	754 187
Marge brute	130 805	139 744
Charges administratives et de vente	45 783	36 955
Frais de distribution	21 709	18 292
Dépréciation du goodwill (note 15)	50 000	—
	117 492	55 247
Résultat des activités d'exploitation	13 313	84 497
Charges financières nettes (note 5)	17 567	19 439
Bénéfice net (perte) avant impôt sur le résultat	(4 254)	65 058
Charge d'impôt sur le résultat (recouvrement) (note 6) :		
Exigible	14 275	17 333
Différé	(1 961)	198
	12 314	17 531
Bénéfice net (perte nette)	(16 568)	47 527
Bénéfice net (perte nette) par action (note 27) :		
De base	(0,16)	0,46
Dilué	(0,16)	0,44

<i>États consolidés du résultat global</i>	Exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	(16 568)	47 527
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront ou qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net (perte nette) :		
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	17 323	17 973
Impôt relatif aux couvertures de flux de trésorerie (note 6)	(4 447)	(4 614)
Écarts de conversion	1 784	(1 032)
	14 660	12 327
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net (perte nette) :		
Profits actuariels au titre des prestations définies (note 20)	11 332	34 219
Impôt relatif aux profits actuariels au titre des prestations définies (note 6)	(2 909)	(8 786)
	8 423	25 433
Autres éléments du résultat global	23 083	37 760
Bénéfice net (perte nette) et résultat global pour l'exercice	6 515	85 287

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants :		
Trésorerie	151	15,643
Clients et autres débiteurs (note 7)	120 207	95 546
Impôt sur le résultat à recevoir	3 096	285
Stocks (note 8)	246 706	180 291
Charges payées d'avance	8 868	4 570
Instruments financiers dérivés (note 9)	11 582	5 897
Total des actifs courants	390 610	302 232
Actifs non courants :		
Immobilisations corporelles (note 10)	247 969	241 713
Actifs au titre de droits d'utilisation (notes 11)	22 932	18 526
Immobilisations incorporelles (note 12)	24 264	28 034
Autres actifs (note 13)	564	548
Instruments financiers dérivés (note 9)	18 610	5 870
Goodwill (note 15)	233 007	283 007
Total des actifs non courants	547 346	577 698
Total des actifs	937 956	879 930
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants :		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	26 000	—
Fournisseurs et autres créditeurs (note 17)	177 435	119 940
Impôt sur le résultat à payer	—	3 454
Provisions (note 18)	1 503	1 394
Obligations locatives (note 19)	3 991	3 049
Instruments financiers dérivés (note 9)	7 643	2 089
Total des passifs courants	216 572	129 926
Passifs non courants :		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	100 000	100 000
Avantages du personnel (note 20)	18 529	29 299
Provisions (note 18)	1 333	2 431
Instruments financiers dérivés (note 9)	76	546
Obligations locatives (note 19)	19 198	15 443
Débetures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	149 699	147 742
Billets de premier rang garantis (note 22)	98 901	98 785
Passifs d'impôt différé (note 14)	42 229	36 800
Total des passifs non courants	429 965	431 046
Total des passifs	646 537	560 972
Capitaux propres :		
Capital social (note 23)	103 550	100 139
Surplus d'apport	300 922	300 887
Composante capitaux propres des débetures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	5 085	5 085
Déficit	(160 672)	(106 604)
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	42 534	19 451
Total des capitaux propres	291 419	318 958
Engagements (notes 19 et 25)		
Éventualités (note 26)		
Total des passifs et des capitaux propres	937 956	879 930

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} octobre 2022									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport d'apport	Composante capitaux propres des débitures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 2 octobre 2021	103 686 923	100 139	300 887	5 085	12 450	7 240	(239)	(106 604)	318 958	
Perte nette pour l'exercice	—	—	—	—	—	—	—	(16 568)	(16 568)	
Dividendes (note 23)	—	—	—	—	—	—	—	(37 500)	(37 500)	
Émission d'actions (note 23)	685 122	3 411	(108)	—	—	—	—	—	3 303	
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	—	—	143	—	—	—	—	—	143	
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	—	—	—	—	—	12 876	—	—	12 876	
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	—	—	—	—	8 423	—	—	—	8 423	
Écarts de conversion	—	—	—	—	—	—	1 784	—	1 784	
Solde au 1^{er} octobre 2022	104 372 045	103 550	300 922	5 085	20 873	20 116	1 545	(160 672)	291 419	

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débitures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
Solde au 3 octobre 2020	103 536 923	99 452	300 794	5 085	(12 983)	(6 119)	793	(116 831)	270 191
Bénéfice net pour l'exercice	—	—	—	—	—	—	—	47 527	47 527
Dividendes (note 23)	—	—	—	—	—	—	—	(37 300)	(37 300)
Émission d'actions (note 23)	150 000	687	(14)	—	—	—	—	—	673
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	—	—	107	—	—	—	—	—	107
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	—	—	—	—	—	13 359	—	—	13 359
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	—	—	—	—	25 433	—	—	—	25 433
Écarts de conversion	—	—	—	—	—	—	(1 032)	—	(1 032)
Solde au 2 octobre 2021	103 686 923	100 139	300 887	5 085	12 450	7 240	(239)	(106 604)	318 958

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Pour l'exercice clos le 2 octobre 2021

	Pour les exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Bénéfice net (perte nette)	(16 568)	47 527
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation (note 4)	22 283	21 381
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4)	3 865	3 830
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	6 831	2 752
Charge d'impôt sur le résultat (note 6)	12 314	17 531
Cotisations aux régimes de retraite	(10 363)	(10 155)
Charge de retraite	10 925	14 462
Charges financières nettes (note 5)	17 567	19 439
Perte (gain) résultant de la disposition d'immobilisations corporelles (note 10)	44	(86)
Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (note 24)	143	107
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (note 24)	5 779	21
Dépréciation du goodwill (note 15)	50 000	—
	102 820	116 809
Variations des éléments suivants :		
Clients et autres débiteurs	(23 709)	(1 359)
Stocks	(65 811)	223
Charges payées d'avance	(4 292)	3 353
Fournisseurs et autres créditeurs	51 707	(13 354)
Provisions (note 18)	(1 090)	(343)
	(43 195)	(11 480)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation :	59 625	105 329
Intérêts payés	(17 493)	(14 629)
Impôt sur le résultat payé	(20 580)	(12 123)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	21 552	78 577
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Dividendes payés	(37 439)	(37 287)
(Diminution) augmentation du découvert bancaire	—	(2 797)
(Diminution) augmentation de la facilité de crédit renouvelable (note 16)	26 000	(94 000)
Paiement au titre des obligations locatives (note 19)	(5 150)	(5 487)
Produit net lié aux billets de premier rang garantis (note 22)	—	98 740
Émission d'actions (note 23)	3 303	673
Paiement de frais de financement	(268)	—
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(13 554)	(40 158)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Entrées d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	(23 635)	(24 320)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 12)	(95)	(358)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(23 730)	(24 678)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	240	(72)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(15 492)	13 669
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	15 643	1 974
Trésorerie à la clôture de l'exercice	151	15 643

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 28).

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers consolidés de Rogers au 1^{er} octobre 2022 et au 2 octobre 2021 comprennent les comptes de Rogers et des filiales qu'elle contrôle directement et indirectement, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et The Maple Treat Corporation (« TMTC ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à emballer et à commercialiser le sucre, et à emballer, commercialiser et distribuer les produits de l'érable.

La clôture de l'exercice de la Société coïncide avec le samedi le plus proche de la fin du mois de septembre. Toute mention de 2022 et de 2021 renvoie aux exercices clos le 1^{er} octobre 2022 et le 2 octobre 2021.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

(A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ :

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 30 novembre 2022.

(B) BASE D'ÉVALUATION :

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés de la situation financière :

- (i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- ii) la rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres, les droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie et les unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- iii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;
- iv) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, déduction faite de toute perte de valeur subséquente, le cas échéant;
- v) les obligations locatives sont évaluées à la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la Société.

(C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION :

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

(D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT :

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses relatives à des événements futurs qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

La nouvelle maladie à coronavirus (la « COVID-19 ») n'a pas eu d'incidence importante sur les estimations et les jugements.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

(D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE) :

Les éléments qui requièrent un degré de jugement plus élevé, les éléments plus complexes ou les éléments pour lesquels les estimations ou les hypothèses revêtent une plus grande importance à l'égard des états financiers consolidés sont résumés ci-après :

Dépréciation du goodwill et évaluation des actifs incorporels non amortissables :

La Société effectue une série d'estimations lors du calcul du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie comportant un goodwill et des actifs incorporels non amortissables en utilisant les flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

(A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION :

Filiales :

Les états financiers consolidés comprennent Rogers et la filiale qu'elle contrôle, à savoir Lantic et ses filiales, soit TMTC et Highland Sugarworks Inc. (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC »).

Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les conventions comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

La Société détient 100 % des actions ordinaires de Lantic. Lantic Capital Inc., filiale en propriété exclusive de Belkorp Industries Inc., détient les deux actions de catégorie C en circulation de Lantic. Ces actions de catégorie C ne comportent pas de droit de vote, ne sont pas assorties de droits au rendement ou de risque de perte et sont rachetables à une valeur nominale d'un dollar l'action. Les actions de catégorie C donnent au porteur le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

Nonobstant le pouvoir de Lantic Capital Inc. d'élire cinq des sept administrateurs de Lantic, Lantic Capital Inc. ne reçoit aucun bénéfice et n'est exposée à aucune perte liée à la propriété d'actions de catégorie C. Puisque les actions de catégorie C ne comportent pas de dividendes et qu'elles sont rachetables pour une valeur nominale d'un dollar, il n'y a aucune participation aux dividendes futurs ni aucune variation de la valeur de Lantic découlant de la propriété d'actions de catégorie C. Il n'y a également pas de frais de gestion ou d'autre forme de contrepartie attribuable aux actions de catégorie C. La détermination du contrôle implique une part de jugement. S'appuyant sur tous les faits et informations disponibles, la direction a conclu que Rogers contrôle Lantic.

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

(B) TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES :

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de leur constatation. Les gains ou les pertes découlant de ces conversions sont pris en compte dans le bénéfice net de la période.

(C) ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER :

Les actifs et passifs des établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant des regroupements d'entreprises, sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen ayant eu cours durant la période de présentation.

Des écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, soit dans le cumul des écarts de conversion. Lorsqu'un établissement à l'étranger est vendu en totalité ou en partie de manière que le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint est perdu, le montant cumulatif des écarts de conversion se rapportant à l'établissement à l'étranger en question est reclassé dans le résultat net à titre de profit ou de perte à la disposition. Si la Société cède une partie d'une participation dans une filiale mais en conserve le contrôle, une proportion appropriée du montant cumulatif est réattribuée à la participation ne donnant pas le contrôle. Lorsque la Société cède uniquement une partie d'une société associée ou d'une coentreprise tout en conservant une influence notable ou le contrôle conjoint sur celle-ci, la proportion appropriée du montant cumulatif est reclassée dans le résultat net.

(D) TRÉSORERIE :

La trésorerie se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et du découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

(E) STOCKS :

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion, ainsi que les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés de réalisation et des frais de vente.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont inscrites à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif moins les subventions gouvernementales reçues pour les dépenses en capital. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût du matériel. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle. Les actifs de construction en cours sont comptabilisés pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Le montant des profits et des pertes résultant de la disposition d'immobilisations corporelles est déterminé par comparaison entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le coût des ventes dans le cas des actifs de production et dans les charges administratives et de vente pour ce qui concerne les autres actifs.

La charge d'amortissement liée aux actifs de production est comptabilisée dans le coût des ventes alors que celle des autres actifs est constatée dans les charges administratives et de vente. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, en tenant compte des valeurs résiduelles, sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les principales composantes des actifs distincts sont évaluées et, si une composante a une durée d'utilité différente de celle du reste de l'actif, elle est amortie séparément.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

Barils	6 ans
Bâtiments	de 20 à 60 ans
Mobilier et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 40 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque clôture d'exercice, et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

(G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

(i) Goodwill :

Le goodwill est calculé à la date d'acquisition comme étant la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué de la juste valeur de l'actif net identifiable de la Société ou des activités acquises. Il n'est pas amorti et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Il fait par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE):

(ii) Autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Les autres dépenses sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont engagées.

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé dans les charges administratives selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à partir de la date de la mise en service de ses immobilisations, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. La Société commence à amortir ses immobilisations incorporelles non mises en service dès que ces dernières sont prêtes pour l'usage auquel elles sont destinées.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

Logiciels	de 5 à 15 ans
Relations clients	10 ans
Autres	10 ans

Les marques ne sont pas amorties, étant donné qu'elles sont considérées comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

En ce qui a trait aux actifs incorporels à durée de vie limitée, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque clôture d'exercice et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

(H) CONTRATS DE LOCATION :

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la Société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. La Société utilise leur taux d'emprunt marginal pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges locatives de l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les charges administratives et de vente ou les frais de distribution à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(I) DÉPRÉCIATION :

Actifs non financiers :

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et ses actifs d'impôt différé à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date, soit à la clôture de l'exercice, et lorsqu'il y a indication d'une dépréciation de l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie. S'il existe un indice qu'un actif de support pourrait s'être déprécié, la valeur recouvrable serait déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartiendrait.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs. La juste valeur diminuée des coûts de vente (la « JVDCV ») est le montant pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. Dans la détermination de la JVDCV, l'approche de marché est utilisée et inclut des multiples sélectionnés sur la base de sociétés comparables qui sont appliqués au BAIIA ajusté moins le coût estimé de cession afin d'arriver à une fourchette de la JVDCV.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(J) AVANTAGES DU PERSONNEL :

(i) Régimes de retraite :

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi au moyen d'avantages définis et de régimes à cotisations définies. Par ailleurs, elle est la promotrice du régime de retraite supplémentaire de certains dirigeants, lequel n'est ni enregistré ni capitalisé au préalable. Pour conclure, elle est également la promotrice de régimes à prestations définies d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie offerts à certains de ses retraités et de ses salariés.

Régimes à cotisations définies

Les obligations de la Société au titre des régimes à cotisations définies du personnel sont comptabilisées dans le résultat net sur les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel dans les charges au titre des avantages du personnel.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(J) AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE) :

(i) Régimes de retraite (suite) :

Régimes à prestations définies

La Société maintient certains régimes à prestations définies contributifs qui offrent des prestations de retraite aux salariés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur rémunération. L'obligation nette de la Société au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, ce qui l'oblige à estimer le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagné pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs, à actualiser ce montant et à déduire la juste valeur des actifs de tout régime de retraite. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement, à la date de clôture, d'obligations qui sont assorties d'une notation de crédit de AA, dont les dates d'échéance sont proches de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées.

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un actif éventuel pour la Société, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui englobent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs des régimes (exclusion faite des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, exclusion faite des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global. La Société calcule les charges nettes (produits nets) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations. Les charges nettes d'intérêts et autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte.

Lorsqu'il y a modification des prestations accordées en vertu d'un régime ou réduction d'un régime, la variation des prestations liées aux services passés en découlant ou le profit ou la perte résultant de la réduction est immédiatement comptabilisé en résultat net. Les coûts liés à une liquidation de régime sont comptabilisés à la date à laquelle la Société s'engage à effectuer un règlement constituant une obligation implicite distincte. Après cette date, la Société doit évaluer le passif du régime sur la base des taux d'intérêt à la date de liquidation afin qu'il reflète le coût de liquidation prévu.

(ii) Avantages à court terme :

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de mesures incitatives en trésorerie est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

(iii) Rémunération fondée sur des actions :

La Société a un régime d'options sur actions. Le droit à des paiements fondés sur des actions sont calculés à la juste valeur à la date d'attribution, et sont comptabilisés comme charge liée au personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui est en contrepartie, au cours de la période d'acquisition, qui est normalement de cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. Toute contrepartie versée par les employés lors de l'exercice des options sur actions est créditée au capital social.

(iv) Régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel :

La Société a un régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel qui est constitué de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres destinés aux membres du personnel. L'évaluation s'appuie sur la juste valeur à la date d'attribution de l'instrument de capitaux propres. Ainsi, la charge est comptabilisée lorsque le membre du personnel achète les actions.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(J) AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE) :

(v) Unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie :

La Société a un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), aux termes duquel certains membres de la haute direction ont droit à un paiement en trésorerie. Un passif est inscrit dans les créditeurs relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur, selon le cours de l'action ordinaire de la Société, une charge correspondante étant comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend des unités d'attributions qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions hors marché à la date d'acquisition des droits.

Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. La juste valeur des charges au titre des avantages du personnel attribuables aux unités d'actions liées à la performance est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Monte Carlo.

(vi) Indemnités de cessation d'emploi :

La Société comptabilise une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas prévu dans les douze mois qui suivent la clôture de la période, elles doivent être actualisées.

(K) PROVISIONS :

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

(i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations :

La Société comptabilise le passif estimé au titre des coûts futurs qui seront engagés dans des opérations de désamiantage et d'expédition des déchets amiantés d'un site vers une décharge d'enfouissement de déchets dangereux, ainsi que de collecte et de décharge des huiles usées d'un site vers des réservoirs d'huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres matières dangereuses, seulement lorsqu'une obligation juridique actuelle ou qu'une obligation implicite a été établie, et qu'une telle obligation peut être évaluée de façon fiable. Lors de la comptabilisation initiale de l'obligation, les coûts correspondants sont ajoutés à la valeur comptable des parties d'immobilisation corporelle et amortis par imputation à la charge d'amortissement sur la vie économique de l'actif ou sur une durée inférieure, si un plan spécifique de sortie existe. Cette obligation est réduite chaque année au moyen de paiements versés au cours de l'exercice à l'égard de ces parties. L'obligation peut être augmentée par toute mesure corrective nécessaire aux actifs détenus qui serait exigée par une législation promulguée.

(ii) Passif éventuel :

Un passif éventuel est une obligation possible découlant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée seulement par l'occurrence ou la non-occurrence d'au moins un événement futur incertain indépendant de la volonté de la Société; une obligation actuelle découlant d'événements passés (donc, qui existe), mais qui n'est pas comptabilisée en raison de l'improbabilité qu'un transfert ou qu'une utilisation des actifs, que des services soient rendus, ou que tout autre transfert d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation; ou le montant de l'obligation ne peut être estimé de façon fiable.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(L) INSTRUMENTS FINANCIERS :

(i) IFRS 9, Instruments financiers :

La Société comptabilise initialement les clients et autres débiteurs lorsqu'ils sont créés et les autres instruments financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, à l'exception des clients et autres débiteurs sans composante de financement qui sont mesurés à la valeur à la date de transaction. Dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits.

(ii) Actifs financiers :

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

a. Actifs financiers évalués au coût amorti :

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

La Société comptabilise les pertes de crédit attendues qui ont trait à des actifs financiers évalués au coût amorti.

La Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat net et portées en diminution des clients et autres débiteurs.

b. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun actif financier important évalué à la juste valeur, hormis les instruments financiers dérivés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE) :

(iii) Passifs financiers :

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes

a. Passifs financiers évalués au coût amorti :

Les passifs financiers ultérieurement évalués au coût amorti, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun passif financier important évalué à la juste valeur, à l'exception des instruments financiers dérivés.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

(iv) Juste valeur des instruments financiers :

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui accorde la priorité aux données utilisées dans les évaluations de la juste valeur comme suit :

Niveau 1 – Évaluation selon des données observables telles que les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation selon des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou pour le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Techniques d'évaluation ayant recours aux données observables (notamment, des hypothèses et des estimations de la direction sur la manière dont les participants au marché évalueraient les actifs ou les passifs).

a. Trésorerie :

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

b. Instruments financiers dérivés :

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des prix du sucre brut, des devises et du gaz naturel. De plus, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt pour fixer une partie de l'exposition de la Société à la dette à taux d'intérêt variable sur ses emprunts à court terme. L'objectif de la Société en détenant des dérivés est de minimiser le risque en utilisant les méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les impacts de ces expositions.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir des informations disponibles sur les instruments financiers considérés. En raison de leur nature, elles sont subjectives et ne peuvent être établies avec précision.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE) :

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite) :

b. Instruments financiers dérivés (suite) :

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix disponibles sur les marchés où ces instruments sont négociés, soumis aux ajustements de crédit le cas échéant. La juste valeur des contrats à terme normalisés et d'options sur le sucre est évaluée à l'aide de données de niveau 1, soit au moyen de valeurs à la cote publiées pour les marchandises visées par les contrats. Les justes valeurs des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et des contrats de swap de taux d'intérêt sont évaluées à l'aide de données de niveau 2. Les justes valeurs de ces actifs et de ces passifs dérivés sont estimées au moyen de modèles d'évaluation normalisés pour le secteur.

Lorsqu'il y a lieu, ces modèles permettent de prévoir les flux de trésorerie futurs et de les actualiser au moyen de données observables fondées sur le marché, notamment les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux, les prix du gaz naturel, les cours du change ainsi que les prix à terme et les prix au comptant des devises.

La juste valeur de tous les instruments dérivés avoisine la valeur comptable de ces derniers, et elle est comptabilisée sous des postes distincts dans les états consolidés de la situation financière.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et une partie des swaps de taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie admissibles à la comptabilité de couverture.

Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre dans ce tableau sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée.

c. Instruments financiers composés :

Les débetures convertibles subordonnées non garanties de la Société sont comptabilisées au titre des instruments financiers composés. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale. Les intérêts, dividendes, gains et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le résultat net.

d. Frais de financement :

Les frais de financement, qui correspondent au coût engagé pour obtenir de nouveaux capitaux, sont portés en réduction des capitaux d'emprunt à l'égard desquels ils ont été engagés et ils sont comptabilisés dans les charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de financement liés à la facilité de crédit renouvelable sont comptabilisés avec les autres actifs.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE) :

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite) :

e. Capital social :

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale. Les dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Rachat d'actions

Lorsque les actions du capital social comptabilisées dans les capitaux propres sont rachetées à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts attribuables directement, compte tenu de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'acquisition sur la valeur comptable des actions est porté au déficit.

(v) Couvertures de flux de trésorerie :

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net sous le même poste figurant aux états consolidés du résultat net et du résultat global que l'élément couvert.

Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est maintenu dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et une partie des swaps de taux d'intérêt ont été désignés par la Société comme étant des éléments de couverture de flux de trésorerie afin qu'elle puisse se prémunir contre les fluctuations du prix du gaz naturel et des taux d'intérêt.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(M) COMPTABILISATION DES PRODUITS :

La Société tire des produits de la vente de produits finis, notamment du sucre et des produits de l'érable. La Société comptabilise les produits une fois que toutes les obligations de prestation ont été remplies, soit généralement au moment précis où elle transfère le contrôle des produits finis à un client, ce qui a lieu lors de l'expédition des produits finis à partir des installations de la Société ou lors de la livraison des produits dans les locaux du client. Certains contrats de vente de produits finis prévoient des rabais sur les prix et/ou des remises sur quantité en fonction des ventes totales pour une période donnée, ce qui donne lieu à une contrepartie variable. Au moment de la vente, des estimations sont établies pour les éléments donnant lieu à une contrepartie variable, selon les modalités du programme ou du contrat de vente.

L'estimation se fonde sur l'expérience passée, les tendances actuelles et d'autres facteurs connus. Les ventes sont comptabilisées déduction faite des rabais commerciaux et des remises, compte non tenu des taxes de vente

(N) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES :

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts. Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisées initialement dans les autres éléments du résultat global lors de l'établissement de la couverture de flux de trésorerie et transférées soit dans les produits financiers soit dans les charges financières de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. La variation nette de juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui ne satisfait pas à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans les charges financières nettes. Les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

(O) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT :

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou pour les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt sur le résultat payable relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le résultat net comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des écarts temporaires qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux écarts temporaires lorsque ceux-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des écarts temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. De plus, l'incidence d'une variation des taux fiscaux sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée dans le résultat net de la période à laquelle l'adoption ou la quasi-adoption est effectuée, sauf si elle concerne un élément comptabilisé soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période antérieure. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture, et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(P) RÉSULTAT PAR ACTION :

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives découlant de la conversion des débentures convertibles.

(Q) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES :

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022 et n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées faisant actuellement l'objet d'un examen sont les suivantes :

- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018–2020
- Contrats déficitaires – Coût d'exécution d'un contrat (amendements à IAS 37)
- Référence au cadre conceptuel (amendements à IFRS 3)
- Définition des estimations comptables (amendements à IAS 8)
- Initiative de divulgation – Méthodes comptables (amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2)
- Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une même transaction (amendements à IAS 12)
- Obligation locative dans une cession-bail (amendements à IFRS 16 Contrat de location)

La Société n'a pas l'intention d'adopter les modifications dans ses états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 2 octobre 2022. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur les états financiers consolidés.

4. CHARGES D'AMORTISSEMENT

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états consolidés du résultat net et du résultat global de la façon suivante :

	Pour les exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles :		
Coût des ventes	17 276	16 144
Charges administratives et de vente	492	555
	17 768	16 699
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation :		
Coût des ventes	2 836	2 849
Charges administratives et de vente	1 679	1 833
	4 515	4 682
Amortissement des immobilisations incorporelles :		
Charges administratives et de vente	3 865	3 830
Charges d'amortissement totales	26 148	25 211

5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Comptabilisés dans le bénéfice net (perte nette) :

	Pour les exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation de 969 \$ (917 \$ en 2021) (note 21)	8 413	8 423
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	5 063	5 843
Intérêts sur billets de premier rang garantis, y compris la charge de désactualisation de 116 \$ (45 \$ en 2021)	3 595	1 527
Amortissement des frais de financement différés	1 240	1 187
Autres charges d'intérêts	1 057	1 150
Intérêts au titre de la désactualisation des obligations locatives	1 000	858
Variation nette de juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	(2 801)	451
Charges financières nettes	17 567	19 439

6. CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	Pour les exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Charge d'impôt exigible :		
Période à l'étude	15 263	17 931
Ajustements liés aux périodes d'exercices antérieurs	(988)	(598)
Charge d'impôt exigible	14 275	17 333
Charge (recouvrement) d'impôt différé :		
Comptabilisation et renversement des écarts temporaires	(2 774)	(368)
Ajustements liés aux périodes d'exercices antérieurs	813	566
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(1 961)	198
Total de la charge d'impôt sur le résultat	12 314	17 531

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :

	Pour les exercices clos les					
	1 ^{er} octobre 2022			2 octobre 2021		
	Avant impôt	Incidence fiscale	Après impôt	Avant tax	Incidence fiscale	Après impôt
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Couvertures de flux de trésorerie	17 323	(4 447)	12 876	17 973	(4 614)	13 359
Profits actuariels au titre des régimes à prestations définies	11 332	(2 909)	8 423	34 219	(8 786)	25 433

Rapprochement du taux d'impôt effectif :

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant calculé en appliquant les taux d'impôt fédéral et provinciaux canadiens au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat. Cette différence et les incidences fiscales connexes s'expliquent comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	1 ^{er} octobre 2022		2 octobre 2021	
	%	\$	%	\$
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	—	(4 254)	—	65 058
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt de la Société prévu par la loi	27,00	(1 149)	27,00	17 566
Variations liées aux éléments suivants :				
Variations des taux d'impôt des différentes autorités fiscales	0,93	(40)	0,15	94
Dépréciation du goodwill non déductible	(317,36)	13 500	—	—
Charges (revenus) non déductibles	(4,18)	178	(0,15)	(97)
Ajustements liés aux périodes d'exercices antérieurs	4,12	(175)	(0,05)	(32)
	(289,49)	12 314	26,95	17 531

7. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Comptes clients	110 758	80 430
Moins les pertes de crédit attendues	(567)	(536)
	110 191	79 894
Autres débiteurs	8 277	13 493
Dépôts de garantie initiaux auprès de courtiers en marchandises	1 739	2 159
	120 207	95 546

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités.

La direction est d'avis que le risque de crédit et de pertes de valeur relatif aux comptes clients et autres débiteurs de la Société est limité pour les raisons suivantes :

- Clientèle très diversifiée sur le plan des segments de marché.
- Ratio créances irrécouvrables radiées/produits totaux inférieur à 0,1 % pour chacun des cinq derniers exercices (radiations moyennes inférieures à 0,2 million de dollars par année). Pour l'exercice 2022, les radiations se sont élevées à 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars au 2 octobre 2021). Toutes les radiations de créances irrécouvrables sont imputées aux charges administratives et de vente.
- Pourcentage des comptes clients en souffrance depuis plus de 90 jours inférieur à 2 % (moins de 1 % au 2 octobre 2021) et pourcentage des comptes clients en règle (moins de 30 jours) supérieur à 84 % au 1^{er} octobre 2022 (80 % au 2 octobre 2021).

Les comptes clients et autres débiteurs ont été donnés en garantie additionnelle permanente à l'égard de tous les emprunts actuels et futurs consentis par les prêteurs, au moyen d'un contrat de garantie générale conclu avec les prêteurs de la Société.

8. STOCKS

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Stocks de matière première	166 125	99 323
Production en cours	10 000	8 435
Produits finis	38 146	42 787
	214 271	150 545
Matériel d'emballage et fournitures d'exploitation	15 795	14 986
Pièces de rechange et autres	16 640	14 760
	246 706	180 291

Les coûts passés en charges au cours de l'exercice se rapportent intégralement à des éléments d'inventaires, à l'exception des coûts fixes engagés à Taber, en Alberta, après la campagne de coupe en tranches des betteraves, et aux ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Au 1^{er} octobre 2022, les stocks comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 862,7 millions de dollars (773,1 millions de dollars au 2 octobre 2021).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

(A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR :

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comprend pas d'information quant à la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur, qui est la situation pour la trésorerie, les clients et autres débiteurs, le découvert bancaire, la facilité de crédit renouvelable et les fournisseurs et autres créditeurs.

1 ^{er} octobre 2022	Valeur comptable				Juste valeur	
	Juste valeur - instruments de couverture	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Coût amorti	Total	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	—	561	—	561	Niveau 1	561
Contrats de change à terme	—	237	—	237	Niveau 2	237
Contrats sur le gaz naturel	21 634	—	—	21 634	Niveau 2	21 634
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	5 383	—	—	5 383	Niveau 2	5 383
Autres contrats de swap de taux d'intérêt	—	2 377	—	2 377	Niveau 2	2 377
	27 017	3 175	—	30 192		
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
Trésorerie	—	—	151	151		
Clients et autres débiteurs	—	—	120 207	120 207		
	—	—	120 358	120 358		
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats de change à terme	—	(7 719)	—	(7 719)	Niveau 2	(7 719)
	—	(7 719)	—	(7 719)		
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
Facilité de crédit renouvelable	—	—	(126 000)	(126 000)		
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	(177 435)	(177 435)		
Billets de premier rang garantis	—	—	(98 901)	(98 901)	Niveau 2	(85 200)
Débetures convertibles subordonnées non garanties	—	—	(149 699)	(149 699)	Niveau 1	(152 100)
	—	—	(552 035)	(552 035)		

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

(A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR : (SUITE)

2 octobre 2021	Valeur comptable				Juste valeur	
	Juste valeur - instruments de couverture	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Coût amorti	Total	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	—	120	—	120	Niveau 1	120
Contrats de change à terme	—	145	—	145	Niveau 2	145
Contrats sur le gaz naturel	11 502	—	—	11 502	Niveau 2	11 502
	11 502	265	—	11 767		
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
Trésorerie	—	—	15 643	15 643		
Clients et autres débiteurs	—	—	95 546	95 546		
	—	—	111 189	111 189		
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	—	(142)	—	(142)	Niveau 1	(142)
Contrats de change à terme	—	(213)	—	(213)	Niveau 2	(213)
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(1 809)	—	—	(1 809)	Niveau 2	(1 809)
Autres contrats de swap de taux d'intérêt	—	(471)	—	(471)	Niveau 2	(471)
	(1 809)	(826)	—	(2 635)		
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
Facilité de crédit renouvelable	—	—	(100 000)	(100 000)		
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	(119 940)	(119 940)		
Billets de premier rang garantis	—	—	(98 785)	(98 785)	Niveau 2	(98 785)
Débetures convertibles subordonnées non garanties	—	—	(147 742)	(147 742)	Niveau 1	(160 200)
	—	—	(466 467)	(466 467)		

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**(B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE :**

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 1^{er} octobre 2022 et au 2 octobre 2021 :

	Courants	Actifs financiers Non courants	Courants	Passifs financiers Non courants
		1 ^{er} octobre 2022		1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	561	—	—	—
Contrats de change à terme	—	237	7 643	76
Swaps de taux d'intérêt	965	1 412	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	7 858	13 776	—	—
Swaps de taux d'intérêt	2 198	3 185	—	—
	11 582	18 610	7 643	76
<hr/>				
	Courants	Actifs financiers Non courants	Courants	Passifs financiers Non courants
		2 octobre 2021		2 octobre 2021
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	—	120	142	—
Contrats de change à terme	18	127	213	—
Swaps de taux d'intérêt	—	—	455	16
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	5 879	5 623	—	—
Swaps de taux d'intérêt	—	—	1 279	530
	5 897	5 870	2 089	546

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

(B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE : (SUITE)

	Pour les exercices clos les					
	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers (charges)		Autres éléments du du résultat global	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	1 325	3 431	—	—	—	—
Contrats de change à terme	(7 532)	4 639	—	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt	—	—	2 801	(451)	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	—	—	—	—	10 132	13 077
Swaps de taux d'intérêt	—	—	—	—	7 191	4 896
	(6 207)	8 070	2 801	(451)	17 323	17 973

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture du cumul des autres éléments du résultat global de la Société au 1^{er} octobre 2022 et au 2 octobre 2021 :

	1 ^{er} octobre 2022			2 octobre 2021		
	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swap de taux d'intérêt	Total	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swap de taux d'intérêt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture des autres éléments du résultat global	12 212	(2 617)	9 595	(865)	(7 513)	(8 378)
Impôt sur le résultat	(3 646)	1 291	(2 355)	(289)	2 548	2 259
Solde d'ouverture des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	8 566	(1 326)	7 240	(1 154)	(4 965)	(6 119)
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	10 132	7 191	17 323	13 077	5 709	18 786
Montants reclassés dans le résultat net	—	—	—	—	(813)	(813)
Impôt sur le résultat	(2 601)	(1 846)	(4 447)	(3 357)	(1 257)	(4 614)
Solde de clôture des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	16 097	4 019	20 116	8 566	(1 326)	7 240

Pour l'exercice terminé le 1 octobre 2022, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ont été considérés comme pleinement efficaces et aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat net, à l'exception de 50,0 millions de dollars de swaps de taux d'intérêt devenus inefficaces à la suite de l'émission de billets de premier rang garantis en 2021 et pour lesquels il n'est pas prévu que l'efficacité sera restaurée dans le futur.

Des gains nets d'environ 8,2 million de dollars présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global devraient être reclassées dans le résultat net au cours des douze prochains mois.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHANDISES :

Le risque de marchandises correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des prix des marchandises.

La Société conclut deux types de contrats sur marchandises :

(i) Sucre :

Pour se protéger contre les fluctuations du sucre brut sur le marché mondial, la Société suit un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné. Chaque fois qu'un fournisseur de sucre fixe le prix du sucre brut, un contrat à terme normalisé sur le sucre correspondant est vendu pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. Chaque fois qu'un client fixe le prix du sucre raffiné, le volume correspondant de sucre brut est acheté pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. La Société a comme politique de couvrir tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné lorsque les prix sont fixés par ses fournisseurs et clients. Elle surveille, chaque jour, ses positions nettes sur les contrats à terme normalisés sur le sucre par rapport aux promesses d'achats et de ventes de marchandises à prix établis pour s'assurer que les couvertures appropriées ont été conclues.

Le conseil d'administration a approuvé un programme de pré-couverture économique relativement aux opérations de la Société visant la betterave. Ce programme a recours à des contrats à terme normalisés sur le sucre et il vise certaines ventes de sucre de betteraves qui auront lieu dans l'avenir, à la condition que des contrats avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta soient en vigueur au moment opportun.

Le conseil d'administration a également approuvé un portefeuille de négociation comprenant des contrats dérivés sur le sucre visant un maximum de 15 000 tonnes métriques.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre brut de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats d'achat et de vente de sucre brut au 1^{er} octobre 2022 et au 2 octobre 2021 :

	1 ^{er} octobre 2022			2 octobre 2021		
	Valeur initiale des contrats à terme normalisés (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur (\$ US)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur (\$ US)
Achats						
De 0 à 12 mois	113 148	110 436	(2 712)	85 184	101 384	16 200
De 12 à 24 mois	45 243	44 277	(966)	12 070	15 045	2 975
Plus de 24 mois	4 195	4 046	(149)	274	307	33
	162 586	158 759	(3 827)	97 528	116 736	19 208
Ventes						
De 0 à 12 mois	(139 108)	(132 030)	7 078	(88 859)	(103 447)	(14 588)
De 12 à 24 mois	(28 224)	(28 157)	67	(312)	(350)	(38)
Plus de 24 mois	(56)	(54)	2	(79)	(89)	(10)
	(167 388)	(160 241)	7 147	(89 250)	(103 886)	(14 636)
Position nette	(4 802)	(1 482)	3 320	8 278	12 850	4 572
Cours du change à la clôture de la période			1,3814			1,2635
Valeur nette (\$ CA)			4 586			5 776
Moins les décaissements (encaissements) d'appels de marges à la clôture de l'exercice			(4 025)			(5 798)
Actif (passif) net (\$ CA)			561			(22)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**(C) RISQUE DE MARCHANDISES: (SUITE)****(i) Sucre (suite) :**

Tous les contrats à terme normalisés sur le sucre sont négociés par l'intermédiaire d'une importante chambre de compensation de la New York Intercontinental Exchange. Les règlements du secteur des contrats à terme normalisés aux États-Unis sont principalement déterminés par autoréglementation, le rôle de la Federal Commodity Futures Trading Commission consistant surtout à exercer une surveillance afin d'assurer que l'autoréglementation fonctionne en continu et qu'elle soit efficace.

La chambre de compensation utilisée est l'un des organismes financiers les plus importants au monde sur le plan de la capitalisation dont les notes de crédit à long terme sont excellentes. Des règlements en trésorerie (« appels de marges ») doivent être effectués quotidiennement lorsque des gains ou des pertes découlent de la négociation de contrats à terme normalisés, et ce, pour le compte de chacun des clients. Pour ces raisons, la Société ne prévoit pas que des risques de crédit découleront des contrats à terme normalisés sur le sucre brut, lesquels sont des instruments dérivés.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre brut futurs de la Société au 1^{er} octobre 2022 et au 2 octobre 2021 :

	1 ^{er} octobre 2022			2 octobre 2021		
	Volume	Valeur actuelle moyenne	Valeur actuelle des contrats	Volume	Valeur actuelle moyenne	Valeur actuelle des contrats
	T.M.	(\$ US)	(\$ US)	T.M.	(\$ US)	(\$ US)
Achats	422 122	376,10	158 759	276 927	421,54	116 736
Ventes	(424 307)	377,65	(160 241)	(226 480)	429,97	(97 379)
Précouverture visant la betterave	—	—	—	(15 749)	413,20	(6 507)
	(2 185)	n/a	(1 482)	34 698	n/a	12 850
<hr/>						
Cours du change à la clôture de la période			1,3814			1,2635
Valeur nette (\$ CA)			(2 047)			16 236

Au 1^{er} octobre 2022, une hausse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,0 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une diminution du bénéfice net (perte nette) d'environ 0,2 million de dollars, selon le risque ponctuel au 1^{er} octobre 2022 (augmentation du bénéfice net de 3,6 millions de dollars au 2 octobre 2021 pour une hausse de 0,05 \$ US la livre). Une baisse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation du bénéfice net (perte nette) d'environ 0,1 million de dollars (diminution du bénéfice net de 1,4 million de dollars au 2 octobre 2021 pour une baisse de 0,02 \$ US).

À l'exception de la préouverture visant la betterave, la direction est d'avis que les hypothèses dont il est question précédemment ne sont pas représentatives étant donné que la Société détient des contrats d'achat de sucre brut avec livraison physique et des contrats de vente de sucre raffiné avec livraison physique qui, dès leur réalisation, contrebalanceraient dans une large mesure les profits ou les pertes qui découleraient d'une diminution ou d'une augmentation du cours des marchandises. La Société n'avait aucun contrat de préouverture de betteraves au 1^{er} octobre 2022. Pour la préouverture de betteraves, si, le 2 octobre 2021, la valeur du sucre brut avait augmenté de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables restaient constantes, l'impact sur le bénéfice net aurait été une diminution d'environ 1,6 million de dollars (calculé uniquement sur l'exposition ponctuelle le 2 octobre 2021). Si la valeur du sucre brut avait diminué de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables étaient restées constantes, l'impact sur le bénéfice net aurait été une augmentation d'environ 0,6 million de dollars.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**(C) RISQUE DE MARCHANDISES: (SUITE)****(ii) Gaz naturel :**

Afin d'atténuer le risque global de prix lié aux achats de gaz naturel destiné aux activités de fabrication, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel. Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel ne sont pas conclus à des fins de spéculation. La Société suit ses positions et les notes de solvabilité de ses contreparties. Elle n'entrevoit pas de pertes pouvant découler de la non-exécution des obligations de ses contreparties. Le tableau qui suit présente les contrats sur le gaz naturel de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats qui visent des achats de gaz naturel :

	1 ^{er} octobre 2022			2 octobre 2021				
	Volume (tonnes métriques)	Valeur initiales des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur	Volume (tonnes métriques)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
		(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)		(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
Achats								
Moins d'un an		9 445	15 134	5 689		4 475	9 128	4 653
Plus d'un an et jusqu'à deux ans		4 788	7 964	3 176		5 200	7 371	2 171
Plus de deux ans et jusqu'à trois ans		4 673	8 188	3 515		4 770	5 761	991
Plus de trois ans		6 167	9 448	3 281		7 776	9 064	1 288
	974	25 073	40 734	15 661	933	22 221	31 324	9 103
Cours du change à la clôture de la période				1,3814				1,2635
Actif (passif) net (\$ CA)				21 634				11 502

Les achats de gaz naturel prévus, soit les éléments couverts, sont utilisés dans le calcul de l'inefficacité de la couverture. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net étant donné que la variation de la valeur de l'instrument de couverture utilisé pour le calcul de l'inefficacité était égale ou inférieure à la variation de la valeur des éléments couverts utilisés aux fins de calcul de l'inefficacité.

Si, le 1^{er} octobre 2022, le prix du marché du gaz naturel avait augmenté de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, le bénéfice net (perte nette) aurait augmenté de 10,1 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 8,7 millions de dollars au 2 octobre 2021) en raison de la variation de la juste valeur de nos contrats à terme sur le gaz naturel. Si la valeur du gaz naturel avait diminué de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables restaient constantes, cela aurait un effet égal mais opposé sur le bénéfice net (perte nette).

La direction est d'avis que ces incidences concernant le gaz naturel ne sont pas représentatives puisque les écarts se contrebalancent en grande partie à l'achat et à l'utilisation du gaz naturel. À cette date, les gains et pertes sur la liquidation des contrats sur le gaz naturel contrebalanceraient en grande partie les augmentations ou les diminutions correspondantes lors des opérations physiques réelles.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

(D) CONTRATS DE CHANGE :

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des cours de change. Les risques de change importants liés aux flux de trésorerie de la Société découlent principalement des éléments suivants :

- ventes en dollars américains pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable;
- achats de gaz naturel;
- ventes de sous-produits;
- ventes de sucre raffiné et de sous-produits de Taber;
- fret maritime; et
- achats d'immobilisations corporelles pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable.

La Société atténue son risque de change en concluant des contrats de change à terme.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un tel contrat, dans le cadre duquel la Société tire un profit latent, ne respecte pas ses engagements aux termes du contrat. Le risque de crédit est de loin inférieur au notionnel du fait qu'il est plafonné en tout temps à la fluctuation des cours du change s'appliquant au principal.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à quatre ans. Les contrats visent surtout le dollar américain et, à l'occasion, l'euro et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Les contrats de change à terme de la Société visant l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné, l'achat de gaz naturel et l'achat d'immobilisations corporelles pour le secteur du sucre sont décrits plus bas. En outre, pour le secteur des produits de l'érable, la Société couvre son exposition aux variations de change visant les flux de trésorerie devant être tirés de ses ventes à des clients américains en particulier au moyen de contrats de change à terme.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

(D) CONTRATS DE CHANGE : (SUITE)

Le tableau qui suit présente les contrats de change à terme de la Société au 1^{er} octobre 2022 et au 2 octobre 2021 :

	1 ^{er} octobre 2022			
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	((\$ US/EUR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
SUCRE				
Achats - dollars américains				
Moins d'un an	75 969	98 821	104 840	6 019
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	12 882	16 718	17 632	914
De deux à trois ans	2 720	3 552	3 707	155
	91 571	119 091	126 179	7 088
Ventes - dollars américains				
Moins d'un an	(147 127)	(191 697)	(203 043)	(11 346)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(9 009)	(11 511)	(12 336)	(825)
De deux à trois ans	(440)	(553)	(598)	(45)
	(156 576)	(203 761)	(215 977)	(12 216)
Total - dollars américains - Sucre	(65 005)	(84 670)	(89 798)	(5 128)
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Achats - dollars américains				
Moins d'un an	500	688	691	3
Ventes - dollars américains				
Moins d'un an	(34 788)	(45 801)	(48 017)	(2 216)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(549)	(709)	(756)	(47)
De deux à trois ans	—	—	—	—
	(35 337)	(46 510)	(48 773)	(2 263)
Total - dollars américains - Produits de l'érable	(34 837)	(45 822)	(48 082)	(2 260)
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Achats - euros				
Moins d'un an	(2 457)	(3 304)	(3 371)	(67)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(1 019)	(1 381)	(1 410)	(29)
Total - euros - Produits de l'érable	(3 476)	(4 685)	(4 781)	(96)
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Ventes - dollars australiens				
Moins d'un an	(3 102)	(2 750)	(2 748)	2
Total - dollars australiens - Produits de l'érable	(3 102)	(2 750)	(2 748)	2
Total - devises	(106 420)	(137 927)	(145 409)	(7 482)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

(D) CONTRATS DE CHANGE : (SUITE)

2 octobre 2021				
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US/EUR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
SUCRE				
Achats - dollars américains				
Moins d'un an	64 080	81 497	80 974	(523)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	10 074	12 811	12 770	(41)
De deux à trois ans	1 345	1 706	1 713	7
	75 499	96 014	95 457	(557)
Ventes - dollars américains				
Moins d'un an	(106 467)	(134 916)	(134 569)	347
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(8 033)	(10 323)	(10 177)	146
De deux à trois ans	(719)	(923)	(916)	7
	(115 219)	(146 162)	(145 662)	500
Total - dollars américains - Sucre	(39 720)	(50 148)	(50 205)	(57)
SUCRE				
Achats - euros				
Moins d'un an	357	560	523	(37)
Total - euros - Sucre	357	560	523	(37)
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Achats - dollars américains				
Moins d'un an	1 300	1 656	1 643	(13)
Ventes - dollars américains				
Moins d'un an	(26 380)	(33 177)	(33 351)	(174)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(547)	(701)	(693)	8
De deux à trois ans	—	—	—	—
	(26 927)	(33 878)	(34 044)	(166)
Total - dollars américains - Produits de l'érable	(25 627)	(32 222)	(32 401)	(179)
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Achats - euros				
Moins d'un an	(1 188)	(1 772)	(1 742)	30
Total - euros - Produits de l'érable	(1 188)	(1 772)	(1 742)	30
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Ventes - dollars australiens				
Moins d'un an	(5 241)	(4 987)	(4 811)	176
Total AUD - Maple	(5 241)	(4 987)	(4 811)	176
Total - dollars australiens - Produits de l'érable	(71 419)	(88 569)	(88 636)	(67)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**(D) CONTRATS DE CHANGE (SUITE) :**

Les risques de change importants auxquels la Société était exposée à la clôture des exercices indiqués s'établissaient comme suit :

	1^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	(\$ US)	(\$ US)
Instruments financiers évalués au coût amorti :		
Trésorerie	5 602	6 107
Clients et autres débiteurs, y compris les dépôts de garantie initiaux	29 991	29 430
Fournisseurs et autres créditeurs	(9 883)	(2 883)
	25 710	32 654
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Valeur actuelle nette des contrats à terme normalisés sur le sucre brut	1 482	(12 850)
Contrats sur le gaz naturel	(25 074)	(22 221)
	(23 592)	(35 071)
Risque total découlant des éléments ci-dessus	2 118	(2 417)
Contrats de change à terme	(99 842)	(65 346)
Exposition brute	(97 724)	(67 763)
Achats de sucre à prix établis, mais non reçus	(162 315)	(114 172)
Engagements fermes liés aux contrats de vente à terme normalisés en dollars américains	236 570	167 190
Fret maritime	(289)	(1 770)
Autre	67	(1 716)
Exposition nette	(23 691)	(18 231)

Au 1^{er} octobre 2022, le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien était de 1,3814 \$ (1,2635 \$ au 2 octobre 2021).

Compte tenu du montant brut à risque à la clôture de l'exercice présenté plus haut et en présumant que toutes les autres variables demeurent constantes, particulièrement le prix du sucre brut et du gaz naturel, une hausse de 5 cents du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net (perte nette) de 3,6 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 2,5 millions de dollars au 2 octobre 2021), alors qu'une baisse de 5 cents du dollar canadien aurait un effet équivalent, mais inverse sur le bénéfice net (perte nette).

La direction est d'avis que l'incidence sur le montant brut à risque n'est pas représentative étant donné qu'elle devrait être ajustée afin de tenir compte des opérations ci-dessous, qui n'ont pas été inscrites aux états consolidés de la situation financière à la clôture de l'exercice, mais qui ont été conclues au cours de l'exercice, et seront comptabilisées lorsque les transactions matérielles auront lieu.

Le montant net à risque découle essentiellement de la politique de la Société qui consiste à ne pas utiliser de couverture à l'égard du risque de change découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel d'une durée de plus de douze mois. Une hausse de 5 cents du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net (perte nette) de 0,9 million de dollars pour l'exercice 2022 (augmentation du bénéfice net de 0,7 million de dollars au 2 octobre 2021), alors qu'une baisse de 5 cents du dollar canadien aurait l'effet équivalent inverse sur le bénéfice net (perte nette).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**(D) CONTRATS DE CHANGE (SUITE) :**

Les contrats de vente à terme de sucre représentent, en grande partie, des contrats conclus lorsque le sucre est facturé à un client. Étant donné que la composante sucre brut des contrats de vente à terme et les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu sont en dollars américains, il n'est pas nécessaire de couvrir la devise de la composante sucre brut, d'où l'ajustement pour les achats de sucre dont le prix rdt établi, mais non reçu. Il comprend également les ventes de sucre raffiné de Taber en dollars américains. Comme tout le sucre de betterave est payé en dollars canadiens, les contrats de vente Taber en dollars américains doivent être couverts financièrement pour le risque de change.

Les ventes incluses dans le poste « Autre » est l'exposition au dollar américain résultant des achats futurs entrant dans la production de produits de mélange. Cette exposition étant couverte, un montant compensatoire est inclus dans les contrats de change à terme

Certaines ventes sont effectuées en dollars américains. Dans le cas de ces ventes, la valeur du sucre brut n'est pas couverte puisque les contrats à terme normalisés correspondants sont également en dollars américains. Seules la marge sur le sucre raffiné et la marge sur le fret maritime en dollars américains sont couvertes contre le risque de change.

Le fret maritime pour le sucre brut est en dollars américains, de sorte que des contrats de change à terme de gré à gré sont conclus pour couvrir le risque de change.

(E) CONTRATS DE SWAP DE TAUX D'INTÉRÊT :

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. La Société conclut des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau suivant présente les contrats de swap en cours, par échéances :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Période	Valeur totale
		\$
Exercice 2019	12 mars 2019 au 28 juin 2024 – 2,08 %	20 000
Exercice 2019	28 juin 2022 au 28 juin 2024 – 2,17 %	80 000
Exercice 2020	3 octobre 2019 au 28 juin 2024 – 1,68 %	20 000
Exercice 2020	24 février 2020 au 28 juin 2025 – 1,60 %	20 000
Exercice 2020	28 juin 2021 au 28 juin 2023 – 1,08 %	10 000
Exercice 2020	28 juin 2024 au 28 juin 2025 – 1,18 %	80 000

Les contreparties à ces swaps sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 1^{er} octobre 2022, la Société disposait d'un emprunt en trésorerie à court terme de 26,0 millions de dollars (néant au 2 octobre 2021) et d'un emprunt en trésorerie à long terme de 198,9 millions de dollars (198,8 millions de dollars au 2 octobre 2021). La Société détient 98,9 millions de dollars de billets garantis de premier rang à taux d'intérêt fixe et peut donc être exposée à la variation de la juste valeur (98,8 millions de dollars au 2 octobre 2021). Les emprunts restants font normalement l'objet d'une acceptation bancaire de 30 ou 90 jours pour un montant variant entre 100,0 millions de dollars et 160,0 millions de dollars d'emprunts et empruntera soit au taux préférentiel prêts ou acceptations bancaires à plus court terme.

Pour atténuer le risque lié aux flux de trésorerie futurs découlant des fluctuations des taux d'intérêt, la Société conclut à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt. Tous les autres emprunts qui sont contractés au-delà du montant notionnel total des contrats de swap sont donc exposés aux fluctuations des taux d'intérêt, à l'exception des billets garantis de premier rang à taux d'intérêt fixe.

Pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022, une hausse hypothétique de 50 points de base des taux d'intérêt des emprunts non couverts par les contrats de swap de taux d'intérêt aurait entraîné une diminution du bénéfice net (perte nette) de 0,1 million de dollars (diminution du bénéfice net de 0,2 million de dollars au 2 octobre 2021), alors qu'une baisse aurait eu un effet contraire du même montant sur le bénéfice net (perte nette).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**(F) RISQUE DE CRÉDIT :**

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est d'avis que son risque de crédit est limité, à l'exception des éléments décrits à la note 7, « Clients et autres débiteurs », et à la note 9, « Instruments financiers ».

(G) RISQUE DE LIQUIDITÉ :

Le risque de liquidité découle de l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'échéance de celles-ci. Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés :

	1 ^{er} octobre 2022				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés :					
Facilité de crédit renouvelable	126 000	126 000	—	—	126 000
Fournisseurs et autres créditeurs	177 435	177 435	177 435	—	—
Billets garantis de premier rang	98 901	100 000	—	—	100 000
	402 336	403 435	177 435	—	226 000
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :					
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net) ⁽¹⁾	(561)	(2 047)	(29 831)	22 268	5 516
Contrats de change à terme (montant net) ⁽¹⁾	7 482	(137 927)	(144 043)	3 117	2 999
Intérêt sur les contrats de swap	(2 377)	1 549	737	572	240
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :					
Contrats sur le gaz naturel ⁽¹⁾	(21 634)	56 270	20 906	11 001	24 363
Intérêt sur les contrats de swap	(5 383)	4 719	2 152	1 850	717
	(22 473)	(77 436)	(150 079)	38 808	33 835
	379 863	325 999	27 356	38 808	259 835

(1) Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

(G) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) :

	2 octobre 2021				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés :					
Facilité de crédit renouvelable	100 000	100 000	—	—	100 000
Fournisseurs et autres créditeurs	119 940	119 940	119 940	—	—
Billets garantis de premier rang	98 785	100 000	—	—	100 000
	318 725	319 940	119 940	—	200 000
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :					
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net) ⁽¹⁾	22	16 233	(2 607)	18 567	273
Contrats de change à terme (montant net)(i)	67	(88 569)	(91 139)	1 787	783
Intérêt sur les contrats de swap	471	2 313	764	737	812
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :					
Contrats sur le gaz naturel ⁽¹⁾	(11 502)	28 076	5 654	6 570	15 852
Intérêt sur les contrats de swap	1 809	6 615	1 896	2 152	2 567
	(9 133)	(35 332)	(85 432)	29 813	20 287
	309 592	284 608	54 508	29 813	220 287

(1) Selon les notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Les débentures subordonnées convertibles non garanties de 149,7 millions de dollars (147,7 millions de dollars au 2 octobre 2021) ont été exclues de ce qui précède en raison de l'option qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou de l'échéance en émettant des actions.

La Société effectue des emprunts aux termes de sa facilité de crédit renouvelable (se reporter à la note 16, « Facilité de crédit renouvelable »). La Société a l'intention de maintenir un niveau d'endettement aux termes de la facilité de crédit renouvelable compris entre 100,0 millions de dollars et 160,0 millions de dollars. Tous les autres passifs financiers non dérivés devraient être financés au moyen des clients et autres débiteurs recouvrés et des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation.

Les instruments financiers dérivés au titre des contrats sur le sucre brut, sur le gaz naturel et de change à terme devraient être financés au moyen du fonds de roulement de la Société.

Au 1^{er} octobre 2022, la Société disposait d'une ligne de crédit inutilisée de 74,0 millions de dollars (165,0 millions de dollars au 2 octobre 2021), d'un solde de trésorerie de 0,2 million de dollars (15,6 millions de dollars au 2 octobre 2021).

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Barils agencements	Mobilier et	Travaux en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût ou coût présumé							
Solde au 3 octobre 2020	18 089	80 233	335 306	2 733	7 556	17 711	461 628
Entrées	—	53	3 395	71	123	24 610	28 252
Transferts	—	4 065	10 253	—	466	14 784	—
Dispositions	—	—	(564)	—	—	—	(564)
Effet des variations des cours de change	—	—	(2)	(7)	—	—	(9)
Solde au October 2 2021	18 089	84 351	348 388	2 797	8 145	27 537	489 307
Entrées	—	61	288	153	151	23 402	24 055
Transferts	—	1 617	11 824	—	721	(14 162)	—
Dispositions	—	—	(117)	—	—	—	(117)
Effet des variations des cours de change	—	4	3	2	4	—	13
Solde au 1^{er} octobre 2022	18 089	86 033	360 386	2 952	9 021	36 777	513 258
Amortissement cumulé							
Solde au 3 octobre 2020	—	28 292	197 065	1 327	4 559	—	231 243
Amortissement pour l'exercice	—	2 297	13 060	440	902	—	16 699
Dispositions	—	—	(348)	—	—	—	(348)
Effet des variations des cours de change	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 2 octobre 2021	—	30 589	209 777	1 767	5 461	—	247 594
Amortissement pour l'exercice	—	2 431	14 165	366	806	—	17 768
Dispositions	—	—	(73)	—	—	—	(73)
Solde au 1^{er} octobre 2022	—	33 020	223 869	2 133	6 267	—	265 289
Valeur comptable nette							
Au 2 octobre 2021	18 089	53 762	138 611	1 030	2 684	27 537	241 713
Au 1^{er} octobre 2022	18 089	53 013	136 517	819	2 754	36 777	247 969

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021.

Toute subvention reçue est portée en réduction des entrées d'immobilisations corporelles. Une somme de néant a été comptabilisée à cet effet pour l'exercice en cours (0,4 millions de dollars au 2 octobre 2021).

Toutes les immobilisations corporelles ont été données en garantie à l'égard de la facilité de crédit (se reporter à la note 16, « Facilité de crédit renouvelable »).

11. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût :				
Solde au 3 octobre 2020	40	17 571	6 578	24 189
Entrées	—	1 349	1 375	2 724
Effet des variations des cours de change	—	(6)	(1)	(7)
Solde au 2 octobre 2021	40	18 914	7 952	26 906
Entrées	—	7 861	981	8 842
Dispositions	—	—	(243)	(243)
Effet des variations des cours de change	—	68	11	79
Solde au 1^{er} octobre 2022	40	26 843	8 701	35 584
Amortissement cumulé :				
Solde au 3 octobre 2020	—	2 778	922	3 700
Amortissement pour l'exercice	—	3 435	1 247	4 682
Effet des variations des cours de change	—	(2)	—	(2)
Solde au 2 octobre 2021	—	6 211	2 169	8 380
Amortissement pour l'exercice	—	3 327	1 188	4 515
Dispositions	—	—	(243)	(243)
Solde au 1^{er} octobre 2022	—	9 538	3 114	12 652
Valeur comptable nette :				
Au 2 octobre 2021	40	12 703	5 783	18 526
Au 1^{er} octobre 2022	40	17 305	5 587	22 932

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Relations clients	Marques ⁽¹⁾	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 3 octobre 2020	4 055	34 638	5 891	574	45 158
Entrées	358	—	—	—	358
Effet des variations des cours de change	—	(125)	(34)	—	(159)
Solde au 2 octobre 2021	4 413	34 513	5 857	574	45 357
Entrées	95	—	—	—	95
Solde au 1^{er} octobre 2022	4 508	34 513	5 857	574	45 452
Amortissement cumulé					
Solde au 3 octobre 2020	2 559	10 682	—	251	13 492
Amortissement pour l'exercice	383	3 419	—	29	3 831
Solde au 2 octobre 2021	2 942	14 101	—	280	17 323
Amortissement pour l'exercice	414	3 422	—	29	3 865
Solde au 1^{er} octobre 2022	3 356	17 523	—	309	21 188
Valeur comptable nette					
Au 2 octobre 2021	1 471	20 412	5 857	294	28 034
Au 1^{er} octobre 2022	1 152	16 990	5 857	265	24 264

(1) À durée de vie indéfinie.

13. AUTRES ACTIFS

Les frais de financement différés représentent les honoraires et frais liés à l'accord sur les facilités de crédits renouvelable (note 16, « Facilité de crédit renouvelable »). Ces frais, sont amortis sur la durée prorogée de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 23 novembre 2026.

14. PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Les passifs d'impôt différé comprennent les écarts temporaires suivants :

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Actifs (passifs) nets :		
Immobilisations corporelles	(37 289)	(35 926)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(5 977)	(4 855)
Immobilisations incorporelles	(6 488)	(7 705)
Avantages du personnel	4 757	6 847
Obligations locatives	6 039	4 840
Instruments financiers dérivés	(6 803)	(3 834)
Report en avant de pertes	5 283	6 918
Goodwill	(2 863)	(2 729)
Provisions	728	982
Frais de financement différés	(857)	(874)
Autres	1 241	(464)
	(42 229)	(36 800)

Au 1^{er} octobre 2022, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporelles découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les différences temporelles ne se renverseront pas dans un avenir prévisible.

14. PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

L'évolution des écarts temporaires au cours des exercices considérés se présente comme suit :

	Solde au 2 octobre 2021	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(35 926)	(1 358)	(5)	(37 289)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(4 855)	(1 096)	(26)	(5 977)
Immobilisations incorporelles	(7 705)	1 208	9	(6 488)
Avantages du personnel	6 847	819	(2 909)	4 757
Obligations locatives	4 840	1 175	24	6 039
Instruments financiers dérivés	(3 834)	1 478	(4 447)	(6 803)
Report prospectif de pertes	6 918	(1 635)	—	5 283
Goodwill	(2 729)	(95)	(39)	(2 863)
Provisions	982	(254)	—	728
Frais de financement différés	(874)	17	—	(857)
Autres	(464)	1 702	3	1 241
	(36 800)	1 961	(7 390)	(42 229)

	Solde au 3 octobre 2020	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 2 octobre 2021
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(36 529)	603	—	(35 926)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(5 335)	480	—	(4 855)
Immobilisations incorporelles	(6 987)	(718)	—	(7 705)
Avantages du personnel	15 213	420	(8 786)	6 847
Obligations locatives	5 310	(470)	—	4 840
Instruments financiers dérivés	1 942	(1 162)	(4 614)	(3 834)
Report prospectif de pertes	6 307	611	—	6 918
Goodwill	(2 649)	(80)	—	(2 729)
Provisions	241	741	—	982
Frais de financement différés	(687)	(187)	—	(874)
Autres	(28)	(436)	—	(464)
	(23 202)	(198)	(13 400)	(36 800)

15. GOODWILL

RECOUVRABILITÉ DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (« UGT ») :

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux secteurs d'exploitation de la Société, lesquels représentent, au sein de la Société, les niveaux les plus bas auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne, de la façon suivante :

	1^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Sucre :		
Goodwill	229 952	229 952
Produits de l'érable :		
Goodwill	3 055	53 055
Marques	5 857	5 857
	238 864	288 864

Au moment d'évaluer si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'une dépréciation, la valeur comptable des secteurs (y compris le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable des secteurs correspond à la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur, diminuée des coûts de la disposition.

SECTEUR DU SUCRE

La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill au 1^{er} octobre 2022, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les valeurs affectées à ces hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

	2022	2021
	%	%
Taux d'actualisation avant impôt	10,7	9,9
Taux de croissance final	2,3	2,0
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	2,0	4,0

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

15. GOODWILL (SUITE)**SECTEUR DU SUCRE (SUITE)**

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. Le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte de la croissance des produits pour le premier exercice par rapport aux volumes de ventes prévus et de celle pour les exercices subséquents en fonction des niveaux de croissance moyens des cinq derniers exercices et de l'estimation de l'augmentation des volumes de ventes et des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

Selon la direction, il y a deux hypothèses principales qui pourraient amener la valeur comptable à dépasser la valeur recouvrable. Le tableau qui suit présente le montant selon lequel la valeur attribuée à ces hypothèses devrait être modifiée séparément pour faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	2022	2021
	%	%
Taux d'actualisation avant impôt	2,9	4,6
Taux de croissance du BAIIA prévu	(2,3)	(5,4)

SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

La Société a effectué le test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie au 1^{er} octobre 2022, et a déterminé le montant recouvrable en utilisant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la JVDCV.

La JVDCV est le montant pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. La hiérarchie de la juste valeur utilisée pour mesurer la JVDCV est de niveau 3. La direction a estimé ce montant en utilisant l'approche du marché qui intégrait des multiples comparables et de transaction qui ont été appliqués au BAIIA ajusté de l'exercice 2022 et au BAIIA budgétisé pour l'exercice 2023 pour en arriver à une fourchette de JVDCV. L'hypothèse clé était le multiple sélectionné sur la base de sociétés comparables dans le même secteur que l'UGT des produits de l'érable. D'autres hypothèses incluent un escompte sur la taille, le coût de cession et une prime liée au contrôle. Le multiple estimé variait de 7,5x à 14,7x BAIIA ajusté.

La Société a déterminé que la JVDCV est la valeur recouvrable et, par conséquent, une dépréciation du goodwill de 50 millions de dollars a été enregistré dans l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022. Suite à la constatation de la dépréciation du goodwill du secteur des produits de l'érable, la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable.

16. FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

La Société dispose d'un fonds de roulement disponible total de 200,0 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 23 novembre 2026, auprès de laquelle elle peut emprunter au taux préférentiel, au taux LIBOR ou en vertu d'acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, sur la base de l'atteinte de certains ratios financiers.

Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 1^{er} octobre 2022, des actifs de 590,6 millions de dollars ont été donnés en garantie (498,5 millions de dollars au 2 octobre 2021). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à cette facilité de crédit renouvelable sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

Les montants suivants étaient impayés sur la facilité de crédit renouvelable aux dates indiquées ci-après :

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Courant	26 000	—
Non courant	100 000	100 000
	126 000	100 000

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci, puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque.

17. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Dettes fournisseurs	142 236	93 424
Autres créditeurs non commerciaux	3 603	4 298
Engagements liés au personnel	22 203	12 886
Dividendes à verser aux actionnaires	9 393	9 332
	177 435	119 940

Étant donné que le sirop d'érable n'est produit qu'une fois par année, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») permettent aux acheteurs autorisés d'étaler le paiement de leurs achats sur le reste de l'année (jusqu'en février). Une fois que la classification du sirop est établie, la Société doit payer 30 % du coût du sirop le 15^e jour du mois suivant. Le solde impayé au montant de 78,2 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022 (38,6 millions de dollars au 2 octobre 2021) inclut dans les dettes fournisseurs, porte intérêt (au taux préférentiel majoré de 1 %) et il est payé en quatre versements mensuels (novembre, décembre, janvier et février).

Au cours de l'exercice, plus de 91 % des achats de sirop d'érable ont été effectués par le biais des processus des PPAQ.

Les engagements liés au personnel représentent l'obligation de la Société envers les membres du personnel actuels et anciens au titre des salaires et droits à des congés accumulés dont le règlement est attendu dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

18. PROVISIONS

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Solde d'ouverture	3 825	937
Nouvelles provisions	100	3 231
Provisions utilisées au cours de la période	(1 089)	(343)
Solde de clôture	2 836	3 825
Présentation sous les rubriques suivantes :		
Courant	1 503	1 394
Non courant	1 333	2 431
	2 836	3 825

Les provisions sont composées d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui correspondent au coût futur que la Société a prévu engager relativement au désamiantage des installations d'exploitation et aux réservoirs de stockage des huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres matières dangereuses pour lesquels la Société a été en mesure de déterminer les coûts.

Le total du passif estimé au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peut varier selon les modifications des lois et des règlements et à mesure que de nouvelles informations sur les activités de la Société sont disponibles. Le cas échéant, les modifications futures du montant total du passif estimé découlant de modifications des exigences, des lois, des règlements et des hypothèses concernant les activités d'exploitation seront comptabilisées de façon prospective à titre de changement d'estimations.

19. OBLIGATIONS LOCATIVE

Les contrats de location de la Société visent essentiellement les entrepôts, les biens nécessaires à l'exploitation, les wagons et le matériel de production.

Le tableau suivant présente les obligations locatives inscrites aux états consolidés de la situation financière :

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Courant	3 991	3 049
Non courant	19 198	15 443

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des obligations locatives pour les exercices clos :

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Solde d'ouverture	18 492	20 404
Entrées	8 842	2 724
Paiement des obligations locatives	(5 150)	(5 487)
Intérêts au titre de la désactualisation des obligations locatives	1 000	858
Autres	5	(7)
Solde de fermeture	23 189	18 492

19. OBLIGATIONS LOCATIVE (SUITE)

Certains contrats de location comportent des options de prolongation ou de résiliation que la Société peut exercer avant la fin de la période pendant laquelle le contrat est non résiliable. La Société a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats assortis d'options de renouvellement ou de résiliation et elle a tenu compte dans son évaluation des obligations locatives de toute option de renouvellement ou de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer. La Société réévalue si elle a la certitude raisonnable d'exercer ces options, s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui a une incidence sur l'appréciation initiale.

Les charges liées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont la valeur de l'actif sous-jacent est faible ont été négligeables pour la période close le 1^{er} octobre 2022 (négligeable au 2 octobre 2021).

La sortie de trésorerie totale liée aux contrats de location (y compris les intérêts) pour la période close le 1^{er} octobre 2022 s'est élevée à 5,2 millions de dollars (5,5 millions de dollars au 2 octobre 2021), et cette somme a été incluse dans les sorties de trésorerie liées aux activités de financement.

Les obligations locatives se présentent comme suit :

	1 ^{er} octobre 2022			2 octobre 2021		
	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Interêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Interêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Moins d'un an	4 969	978	3 991	3 810	761	3 049
Plus d'un an et jusqu'à cinq ans	14 113	2 252	11 861	9 180	2 328	6 852
Plus de cinq ans	8 845	1 508	7 337	10 556	1 965	8 591
	27 927	4 738	23 189	23 546	5 054	18 492

20. AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société est la promotrice de régimes de retraite à prestations définies (les « régimes de retraite ») ainsi que de régimes de soins de santé, d'assurance-maladie et d'assurance-vie (les « autres régimes d'avantages sociaux ») offerts à ses salariés.

Le tableau suivant présente un rapprochement des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite :

	1^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Juste valeur des actifs des régimes :		
Régimes de retraite	105 868	121 435
Obligation au titre des prestations définies :		
Régimes de retraite	112 550	135 729
Autres régimes d'avantages sociaux	11 847	15 005
	124 397	150 734
Situation de capitalisation :		
Régimes de retraite	(6 682)	(14 294)
Autres régimes d'avantages sociaux	(11 847)	(15 005)
	(18 529)	(29 299)
Ajustement lié à l'expérience relatif aux passifs des régimes	(28 127)	(17 546)
Ajustement lié à l'expérience relatif aux actifs des régimes	(16 901)	16 766

La Société a déterminé, en se fondant sur les modalités et conditions des régimes de retraite à prestations définies et sur les exigences réglementaires (telles que les exigences de financement minimal) auxquelles sont assujettis les régimes des pays respectifs, que la valeur actualisée des remboursements ou des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au total de la juste valeur des actifs des régimes diminué du total de la valeur actualisée des obligations. Par conséquent, aucune diminution du passif au titre des régimes à prestations définies ne s'avérait nécessaire au 1^{er} octobre 2022 et au 2 octobre 2021.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la clôture de chaque exercice. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2019, et la prochaines évaluation obligatoire sera en date du 31 décembre 2022.

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

La répartition des actifs des principales catégories d'actifs des régimes s'établit comme suit :

	1 ^{er} octobre 2022		2 octobre 2021	
	%	\$	%	\$
Instruments de capitaux propres	58,4	61 827	63,3	76 868
Obligations d'État	38,7	40 971	33,7	40 924
Trésorerie et titres à court terme	2,9	3 070	3,0	3 643
	100,0	105 868	100,0	121 435

Le comité de retraite rédige la documentation sur la gestion de la répartition des actifs, révisé la politique de placement et, lorsque des modifications importantes y sont apportées, en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Il fait également un suivi semestriel de la répartition des actifs des régimes de retraite afin de s'assurer du respect des limites établies à cet égard.

À la lumière des données historiques, les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies devraient s'élever à environ 3,8 millions de dollars pour l'exercice 2023.

Les régimes de retraite exposent la Société aux risques énumérés ci-après :

- (i) Risque de placement :
L'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation. Si le rendement des fonds est inférieur au taux d'actualisation, il y a création d'un déficit.
- (ii) Risque de taux d'intérêt :
Toute variation des taux obligataires aura une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.
- (iii) Risque d'inflation :
Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies repose sur un taux d'inflation hypothétique. Un taux d'inflation réel supérieur à celui prévu aura pour effet d'accroître la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

L'évolution des régimes de retraite et autres avantages est la suivante :

	Pour les exercices clos les					
	Régimes de retraite	1 ^{er} octobre 2022 Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	2 octobre 2021 Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :						
Obligation au titre des prestations, définies à l'ouverture de l'exercice	135 729	15 005	150 734	145 667	16 918	162 585
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 989	311	3 300	3 376	405	3 781
Coût lié au services passés	—	—	—	2 970	—	2 970
Coût financier	4 633	507	5 140	3 928	448	4 376
Cotisations des membres du personnel	998	—	998	972	—	972
Paiements de prestations par le régime	(6 067)	—	(6 067)	(4 781)	—	(4 781)
Paiements de prestations par l'employeur	(841)	(740)	(1 581)	(929)	(694)	(1 623)
Profits actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	(671)	(671)	—	(262)	(262)
Profits (pertes) actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(25 937)	(2 758)	(28 695)	(15 599)	(1 767)	(17 366)
Profits (pertes) actuarielles découlant de l'expérience concernant les participants	1 046	193	1 239	125	(43)	82
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	112 550	11 847	124 397	135 729	15 005	150 734
Variation de la juste valeur des actifs des régimes :						
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	121 435	—	121 435	103 373	—	103 373
Produit d'intérêts	4 100	—	4 100	2 822	—	2 822
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	(16 901)	—	(16 901)	16 766	—	16 766
Cotisations patronales	3 534	740	4 274	3 592	694	4 286
Cotisations des membres du personnel	998	—	998	972	—	972
Paiements de prestations par le régime	(6 067)	—	(6 067)	(4 781)	—	(4 781)
Paiements de prestations par l'employeur	(841)	(740)	(1 581)	(929)	(694)	(1 623)
Charges au titre des régimes	(390)	—	(390)	(380)	—	(380)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	105 868	—	105 868	121 435	—	121 435

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

	1 ^{er} octobre 2022		2 octobre 2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Participants actifs aux régimes	42,3	36,1	49,2	39,0
Participants retraités	54,1	63,9	47,0	61,0
Participants aux régimes différés	3,6	—	3,8	—
	100,0	100,0	100,0	100,0

La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société s'est établie comme suit :

	1 ^{er} octobre 2022			2 octobre 2021		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts des régimes de retraite comptabilisés dans le bénéfice net (perte nette) :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 989	311	3 300	3 376	405	3 781
Charges liées aux services passés	—	—	—	2 970	—	2 970
Charges liées aux prestations de retraite	390	—	390	380	—	380
Coût financier net	430	507	937	1 106	448	1 554
Réévaluations des autres avantages à long terme	16	90	106	6	(99)	(93)
Charge de retraite	3 825	908	4 733	7 838	754	8 592
Montants comptabilisés aux postes suivants :						
Coût des ventes	3 351	616	3 967	7 411	446	7 857
Charges administratives et de vente	474	292	766	427	308	735
	3 825	908	4 733	7 838	754	8 592

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Le tableau qui suit présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global :

	Pour les exercices clos les					
	1 ^{er} octobre 2022			2 octobre 2021		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montant cumulé dans le résultat global à l'ouverture de l'exercice	(7 761)	(9 493)	(17 254)	24 485	(7 520)	16 965
Montant comptabilisé au cours de l'exercice	(8 006)	(3 326)	(11 332)	(32 246)	(1 973)	(34 219)
Montant cumulé dans le résultat global à la clôture de l'exercice	(15 767)	(12 819)	(28 586)	(7 761)	(9 493)	(17 254)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice après impôt	(5 951)	(2 472)	(8 423)	(23 967)	(1 466)	(25 433)

Les principales hypothèses retenues pour les évaluations actuarielles réalisées sont les suivantes :

	Pour les exercices clos les			
	1 ^{er} octobre 2022		2 octobre 2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations définies de la Société :				
Taux d'actualisation	5,10	5,10	3,50	3,50
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,50	3,00	3,00
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux:				
Taux d'actualisation	3,50	3,50	2,75	2,75
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,00	3,00	3,50

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Les durées de vie actuelles qui sous-tendent la valeur des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels :		
Hommes	22,2	22,1
Femmes	24,9	24,8
Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans:		
Hommes	23,7	23,6
Femmes	26,2	26,2

Au 1^{er} octobre 2022, le taux d'évolution hypothétique des frais médicaux était de 5,56 % (5,65 % au 2 octobre 2021), il sera diminué uniformément jusqu'à 4,00 % en 2040 (4,00 % en 2040 au 2 octobre 2021) et restera à ce niveau par la suite.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022 et la sensibilité des obligations au titre des régimes à prestations définies et des coûts nets des régimes à prestations définies à une variation du taux en pourcentage de chacune de ces hypothèses.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités à chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner la modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} octobre 2022		
	Régime de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$
(Diminution) augmentation de l'obligation au titre des prestations définies de la Société:			
Taux d'actualisation			
Incidence d'une augmentation de 1 %	(11 703)	(1 289)	(12 992)
Incidence d'une diminution de 1 %	14 994	1 606	16 600
Taux des augmentations de salaire			
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	1 086	4	1 090
Incidence d'une diminution de 0,5 %	(823)	(4)	(827)
Mortalité			
99 % du taux prévu	338	35	373

Les taux d'évolution hypothétiques des frais médicaux ont un effet important sur les montants comptabilisés pour les régimes de soins médicaux. Une variation d'un point de pourcentage de ces taux aurait les effets suivants :

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Effet sur les obligations au titre des prestations définies	1 342	(1 104)

Au 1^{er} octobre 2022, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 11,9 ans (14,2 ans au 2 octobre 2021).

21. DÉBENTURES CONVERTIBLES SUBORDONNÉES NON GARANTIES

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant :

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Non courant		
Sixième série ⁽ⁱ⁾	57 425	57 425
Septième série ⁽ⁱⁱ⁾	97 575	97 575
Total de la valeur nominale	155 000	155 000
Moins les frais de financement différés, montant net	(2 535)	(3 523)
Moins la composante capitaux propres ^{(i) (ii)}	(6 930)	(6 930)
Charge de désactualisation cumulée	4 164	3 195
Total de la valeur comptable – non courant	149 699	147 742

(i) Sixième série :

Le 28 juillet 2017, la Société a émis 57,5 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties à 5,00 % de sixième série (les « débentures de sixième série »), échéant le 31 décembre 2024, avec des intérêts payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance, à un prix de conversion de 8,26 \$ l'action.

À compter du 31 décembre 2020 et avant le 31 décembre 2022, les débentures peuvent être rachetées par la Société, à un prix égal au capital majoré des intérêts courus et impayés, uniquement si le cours actuel du marché le jour précédant la date sur laquelle l'avis est donné est d'au moins 125 % du prix de conversion de 8,26 \$. Après le 31 décembre 2022, les débentures sont rachetables à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus impayés.

Au remboursement ou à l'échéance, la Société remboursera la dette des débentures convertibles en payant un montant égal au capital des débentures convertibles en circulation, majoré des intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a affecté 2,6 millions de dollars des débentures de sixième série à une composante capitaux propres (net d'impôts un montant de 2,0 millions de dollars). Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé 0,4 million de dollars (2 octobre 2021 – 0,3 million de dollars) en frais financiers pour l'accroissement des débentures de sixième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 2,7 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 1^{er} octobre 2022 était d'environ 56,9 millions de dollars (59,7 millions de dollars 2 octobre 2021).

21. DÉBENTURES CONVERTIBLES SUBORDONNÉES NON GARANTIES (SUITE)

(ii) Septième série :

Le 28 mars 2018 et le 3 avril 2020, la Société a émis 85,0 millions de dollars et 12,8 millions de dollars pour un total de 97,8 millions de dollars, septième série, débentures subordonnées convertibles non garanties à 4,75 % (les « débentures de septième série »), échéant le 30 juin, 2025, avec intérêts payables semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 8,85 \$ l'action.

À compter du 30 juin 2021, mais avant le 30 juin 2023, les débentures pourront être remboursées par anticipation, en totalité ou en partie, au gré de la Société à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés, pourvu que le cours moyen pondéré des actions ordinaires pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédant la veille de la date de remise du préavis de remboursement anticipé corresponde à au moins 125 % du prix de conversion de 8,85 \$ l'action sous-jacente à une débenture. À compter du 30 juin 2023, mais avant la date d'échéance, les débentures pourront être remboursées par anticipation à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société remboursera la dette relative aux débentures convertibles en payant une somme égale au principal des débentures en circulation ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a attribué 4,3 millions de dollars (3,1 millions de dollars après impôt) de débentures de septième série à une composante capitaux propres. Au cours de l'exercice considéré, la Société a inscrit un montant de 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars au 2 octobre 2021) dans les charges financières au titre de la désactualisation des débentures de septième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 4,5 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 1^{er} octobre 2022 était d'environ 95,2 millions de dollars (100,5 millions de dollars 2 octobre 2021).

22. BILLETS DE PREMIER RANG GARANTIS

En 2021, la Société a émis un placement privé de 100 millions de dollars sous forme de billets garantis de premier rang (les « billets ») en vertu d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et de même rang que la facilité de crédit renouvelable existante. Les billets sont dus le 30 avril 2031, portent intérêt à 3,49 %, et les intérêts sont payables semestriellement à terme échu en versements égaux les 30 avril et 30 octobre de chaque année et représentent les intérêts courus à compter de la date d'émission des billets.

Les billets sont classés et évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque. Au 1^{er} octobre 2022, la juste valeur était d'environ 85,2 millions de dollars (98,8 millions de dollars au 2 octobre 2021). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à ces billets sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice

23. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Au 1^{er} octobre 2022, un total de 104 372 045 actions ordinaires (103 686 923 au 2 octobre 2021) étaient en circulation.

Au cours de l'exercice, 685 122 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit net de 3,3 millions de dollars et le renversement de la rémunération à base d'actions comptabilisée antérieurement comptabilisée dans le surplus d'apport de 0,1 million de dollars (note 24) (150 000 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit net de 0,7 million de dollars et le renversement de la rémunération à base d'actions comptabilisée antérieurement comptabilisée dans le surplus d'apport était négligeable pour l'exercice 2021).

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action pour les exercices 2022 et 2021.

La Société a déclaré les dividendes suivants :

	Pour les exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Dividendes	37 500	37 300

Surplus d'apport :

Le compte de surplus d'apport sert à comptabiliser les montants découlant des attributions de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres (voir la note 24, « Rémunération fondée sur des actions »).

Gestion du capital :

Les objectifs de la Société en matière de gestion de capital sont les suivants :

- investir suffisamment de capital dans l'infrastructure de fabrication de manière à assurer la stabilité et la nature concurrentielle des activités;
- assurer la stabilité des dividendes versés aux actionnaires;
- disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour protéger les dividendes versés aux actionnaires; et répondre à ses besoins opérationnels pour gérer l'entreprise ;
- maintenir un seuil d'endettement qui fait en sorte que la Société soit à l'abri de contraintes financières quant à l'utilisation du capital et ;
- disposer d'une ligne de crédit suffisante.

D'ordinaire, la Société engage dans son exploitation environ 25,0 millions de dollars annuellement sous forme de dépenses d'investissement. Exceptionnellement, si des besoins particuliers en matière d'immobilisations surgissent, la Société peut investir au-delà de 25,0 millions de dollars. La direction est d'avis que ces investissements, combinés à une somme de 40,0 millions de dollars à 45,0 millions de dollars affectée en moyenne annuellement aux frais d'entretien, assurent la stabilité des activités de fabrication et améliore le caractère concurrentiel de ses coûts grâce à de nouvelles technologies ou à de nouveaux procédés.

L'objectif du conseil d'administration est de faire en sorte que les réserves de trésorerie suffisent à maintenir les dividendes à leur niveau actuel. Les dividendes aux actionnaires ne seront approuvés que lorsque l'administration aura minutieusement évalué divers facteurs, parmi lesquels la conjoncture concurrentielle, la capacité de maintenir le volume et les marges sur les ventes, les exigences en matière de performance d'exploitation et de capital des usines de fabrication et la durabilité de toute croissance.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 200,0 millions de dollars en plus des billets garantis de premier rang de 100 millions de dollars qui ont été émis en 2021. Elle prévoit utiliser entre 100,0 millions de dollars et 160,0 millions de dollars de cette facilité de crédit renouvelable pour financer son fonctionnement normal au cours de l'exercice.

23. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Gestion du capital : (suite)

La Société passe en revue trimestriellement son ratio de dette totale/bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement, ajusté pour tenir compte de l'incidence de tous les instruments financiers dérivés (« BAIIA ajusté ») de la société exploitante. Selon les clauses restrictives imposées par les prêteurs, pour que les paiements d'intérêts versés par Lantic à la Société ne soient assujettis à aucune restriction, ce ratio doit être maintenu sous la barre des 3,5:1. À la clôture de l'exercice, le ratio d'endettement de la société exploitante était de 2,17:1 pour l'exercice 2022 et de 2,07:1 pour l'exercice 2021.

La Société n'a pas recours à des ratios de capitaux propres dans la gestion de ses obligations en matière de capital.

24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**(A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES :**

La Société a réservé un total de 6 000 000 d'actions ordinaires (le 2 octobre 2021 – 6 000 000 d'actions ordinaires) d'un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Le 6 décembre 2021, un total de 802 564 options ont été attribuées à un prix de 5,85 \$ par action ordinaire à certains hauts dirigeants.

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. La volatilité prévue est estimée en considérant la volatilité historique des prix moyens des actions. Les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des actions	227 000 \$
Prix de l'action	5,94 \$
Prix de l'exercice de l'option	5,85 \$
Volatilité prévue (volatilité moyenne pondérée)	15,057 % à 16,877 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée prévue)	4 à 6 ans
Dividendes attendus	6,06 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (basé sur les obligations gouvernementales)	1,323 % à 1,415 %

Pour l'exercice clos le 2 octobre 2021, aucune option n'a été attribuée.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 143 000 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022 (107 000 \$ au 2 octobre 2021).

24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)**(A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES (SUITE)**

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 1^{er} octobre 2022 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 2 octobre 2021	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 1 ^{er} octobre 2022	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	200 000	—	—	—	200 000	7,47	50 000
4,59 \$	730 000	—	(466 800)	—	263 200	2,64	263 200
4,68 \$	563 500	—	(67 052)	—	496 448	7,17	158 348
5,58 \$	447 175	—	(71 270)	—	375 905	6,17	197 035
5,61 \$	80 000	—	(80 000)	—	—	—	—
5,85 \$	—	802 564	—	—	802 564	9,18	—
6,23 \$	705 322	—	—	(80 000)	625 322	5,18	500 258
6,51 \$	360 000	—	—	—	360 000	4,18	360 000
	3 085 997	802 564	(685 122)	(80 000)	3 123 439	s.o.	1 528 841

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 2 octobre 2021 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 3 octobre 2020	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 2 octobre 2021	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	250 000	—	(50 000)	—	200 000	8,47	—
4,59 \$	830 000	—	(100 000)	—	730 000	3,64	730 000
4,68 \$	563 500	—	—	—	563 500	8,17	112 700
5,58 \$	447 175	—	—	—	447 175	7,17	178 870
5,61 \$	80 000	—	—	—	80 000	0,46	80 000
6,23 \$	1 005 322	—	—	(300 000)	705 322	6,17	423 193
6,51 \$	360 000	—	—	—	360 000	5,18	288 000
	3 535 997	—	(150 000)	(300 000)	3 085 997	s.o.	1 812 763

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 2 883 439 au 1^{er} octobre 2022 et à 2 765 997 au 2 octobre 2021 (se reporter à la note 29, « Principaux dirigeants »).

24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

(B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE – UNITÉS D'ACTION LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP »)

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

Attribution pour l'exercice 2022 :

Le 6 décembre 2021, un total de 386 709 UAP ont été attribuées à certains hauts dirigeants et à d'autres membres de l'équipe de direction à un prix de 5,85 \$. De plus, un total de 17 316 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 6,12 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 1^{er} octobre 2022, 404 025 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2022–2024, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le conseil d'administration de la Société. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration de la Société déterminera, et seulement si des conditions financières figurant parmi les conditions d'acquisition, en même temps que la publication des résultats financiers et/ou d'exploitation de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits inhérents aux UAP attribués à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits inhérents aux UAP deviendront acquis.

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 1 493 000 \$ et de 2 683 000 \$ au 1^{er} octobre 2022. Une charge de 1 369 000 \$ a été comptabilisée, pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022 dans les charges administratives et de vente. Au 1^{er} octobre 2022, le passif lié aux UAP s'élevait à 1 369 000\$.

Attribution pour l'exercice 2021 :

Le 7 décembre 2020, un total de 491 412 UAP ont été attribuées à certains hauts dirigeants et à d'autres membres de l'équipe de direction. De plus, un total de 55 641 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,84 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 1^{er} octobre 2022, 547 053 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2021–2023.

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 664 000 \$ et de 4 863 000 \$ au 1^{er} octobre 2022 (269 000\$ au 2 octobre 2021). Une charge de 3 762 000 \$ a été comptabilisée, pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022 (charge de 55 000 \$ au 2 octobre 2021) dans les charges administratives et de vente. Au 1^{er} octobre 2022, le passif lié aux UAP s'élevait à 3 820 000 \$ (55 000 \$ au 2 octobre 2021).

Attribution pour l'exercice 2020 :

Le 2 décembre 2019, un total de 324 932 UAP ont été attribuées par la Société. De plus, un total de 64 320 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,46\$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 1^{er} octobre 2022, 389 252 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2020–2022.

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 64 000 \$ et de 655 000 \$ au 1^{er} octobre 2022 (13 000 \$ au 2 octobre 2021). Une charge de 648 000 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022 (profit de 12 000 \$ au 2 octobre 2021) dans les charges administratives et de vente. Au 1^{er} octobre 2022, le passif lié aux UAP s'élevait à 655 000 \$ (7 000 \$ au 2 octobre 2021).

25. ENGAGEMENTS

Au 1^{er} octobre 2022, la Société avait des engagements d'achat totalisant 585 000 tonnes métriques de sucre de canne brut en vigueur jusqu'à la fin de l'exercice 2024 (1 082 000 tonnes métriques au 2 octobre 2021 jusqu'à la fin de l'exercice 2024), dont 374 479 tonnes métriques (261 309 tonnes métriques au 2 octobre 2021) avaient un prix établi, soit un engagement total de 224,2 millions de dollars (144,3 millions de dollars au 2 octobre 2021). Elle s'est en outre engagée à hauteur d'environ 43,5 millions de dollars (42,7 millions de dollars au 2 octobre 2021) relativement à la récolte et au traitement de betteraves à sucre au cours de l'exercice 2023.

TMTC a 2,4 millions de dollars (2 octobre 2021 – 23,1 millions de dollars) à payer relativement à une entente d'achat d'environ 2,4 millions de dollars (1,2 millions de livres) (2 octobre 2021 – 32,7 millions de dollars; 10,7 millions de livres) de sirop d'érable de la PPAQ jusqu'à la fin de l'exercice 2022. Afin de sécuriser les achats de sirop en vrac, la Société a émis un cautionnement d'assurance pour un montant de 17,4 millions de dollars en faveur du PPAQ (2 octobre 2021 – lettre de garantie au montant de 16,9 millions de dollars). Le cautionnement expire le 1^{er} mars 2023.

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022, la Société s'est engagée à investir au total 13,6 millions de dollars (17,2 millions de dollars au 2 octobre 2021) pour achever ses projets d'investissement qui seront encourus lors de l'exercice 2023.

26. ÉVENTUALITÉS

La Société, dans le cours normal des activités, est à l'occasion partie à des litiges et à des réclamations. Bien que l'issue définitive de ces litiges et actions en justice en cours au 1^{er} octobre 2022 ne puisse être déterminée avec certitude, la direction est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision et que les conséquences financières, s'il y a lieu, des réclamations reçues dans le cours normal des activités ne seront pas significatives.

27. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le rapprochement du bénéfice (perte) de base et dilué par action est le suivant :

	Pour les exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Bénéfice (perte) de base par action :		
Bénéfice net (perte nette)	(16 568)	47 527
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	103 904 615	103 581 358
Bénéfice (perte) de base par action	(0,16)	0,46
Bénéfice (perte) dilué(e) par action :		
Bénéfice net (perte nette)	(16 568)	47 527
Plus l'incidence des débetures convertibles non subordonnées garanties et des options sur actions	—	6 149
	(16 568)	53 676
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	103 904 615	103 581 358
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	—	17 977 603
	103 904 615	121 558 961
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	(0,16)	0,44

Au 1^{er} octobre 2022, les options sur actions, les débetures de sixième et de septième séries, représentant 18 243 788 actions ordinaires, ont été exclues du calcul du résultat dilué par action car elles ont été jugées anti-dilutives. Au 2 octobre 2021, les options sur actions, représentant 46 870 actions ordinaires, ont été exclues du calcul du résultat dilué par action puisqu'elles ont été jugées anti-dilutives.

28. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie :			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 958	1 638	1 239
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	100	3 231	100
Ajouts aux actifs du droit d'utilisation	8 842	2 724	11 818

29. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les membres du conseil d'administration et les membres de la haute direction, ce qui comprend le président ainsi que tous les vice-présidents, sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	Pour les exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	4 431	3 238
Allocations de présence des membres du conseil d'administration	1 076	967
Avantages postérieurs à l'emploi	152	143
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	5 922	128
	11 581	4 476

30. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	107 850	101 740
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 20)	4 733	8 592
Charges liées aux régimes à cotisations définies	6 192	5 870
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	5 922	128
	124 697	116 330

Les charges liées au personnel ont été constatées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ou inscrites à l'actif dans les états consolidés de la situation financière de la façon suivante :

	Pour les exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Coût des ventes	94 380	95 236
Charges administratives et de vente	28 040	19 058
Frais de distribution	1 984	1 649
	124 404	115 943
Immobilisations corporelles	293	387
	124 697	116 330

31. PARTIES LIÉES

Lantic a des actions spéciales rachetables de catégorie B d'une valeur de 44,5 millions de dollars en circulation, lesquelles sont rachetables au gré de Lantic et peuvent être réglées au moyen de l'émission d'un billet d'une valeur égale à l'intention de la même partie, soit Belcorp Industries Inc. Le billet ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Les actions spéciales de catégorie B donnent à leurs porteurs le droit de voter, au prorata, à l'assemblée des actionnaires de Lantic. Aux termes d'une convention de vote fiduciaire entre Belcorp Industries Inc. et Rogers, cette dernière possède un droit de vote lié aux actions spéciales de catégorie B pourvu qu'elles soient en circulation. Étant donné que Lantic a l'intention et le droit de régler le billet avec des actions spéciales rachetables de catégorie B, ces montants se compensent et, par conséquent, ils ne sont pas présentés dans les états consolidés de la situation financière.

Par l'entremise de Lantic Capital, Belcorp Industries Inc. contrôle également les deux actions de catégorie C émises et en circulation de Lantic. Les actions de catégorie C donnent à Lantic Capital le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

32. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte deux secteurs d'exploitation et à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'éérable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, emballer et commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'éérable transforme du sirop d'éérable pur et fabrique des produits dérivés de l'éérable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} octobre 2022			Total
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'éérable	Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Produits	792 200	213 934	—	1 006 134
Coût des ventes	676 328	199 001	—	875 329
Marge brute	115 872	14 933	—	130 805
Amortissements	19 380	6 768	—	26 148
Résultat des activités d'exploitation	62 344	(47 145)	(1 886)	13 313
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	22 642	1 364	—	24 006
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	100	—	—	100
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	8 842	—	—	8 842

	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} octobre 2022			Total
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'éérable	Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	871 332	232 402	(165 778)	937 956
Total des passifs	(972 962)	(179 598)	506 023	(646 537)

32. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

	Pour l'exercice clos le 2 octobre 2021			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	668 118	225 813	—	893 931
Coût des ventes	547 089	207 098	—	754 187
Marge brute	121 029	18 715	—	139 744
Amortissements	18 180	7 031	—	25 211
Résultat des activités d'exploitation	78 905	7 231	(1 639)	84 497
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	23 574	1 222	—	24 796
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	3 231	—	—	3 231
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 863	861	—	2 724

	Pour l'exercice clos le 2 octobre 2021			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	804 366	240 975	(165 411)	879 930
Total des passifs	(923 697)	(139 184)	501 909	(560 972)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les exercices clos les	
	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$
Canada	783 132	666 536
États-Unis	151 536	158 248
Europe	34 185	31 696
Autres	37 281	37 451
	1 006 134	893 931

La quasi-totalité des actifs non courants se trouvent au Canada.

ROGERS SUGAR INC.

Renseignements sur la Société

ADMINISTRATEURS

M. Dallas H. Ross, ^{(1) (3)}
Président du conseil et associé
Kinetic Capital Limited Partnership

Dean Bergmame, ^{(2) (3)}
Administrateur

Gary Collins, ^{(2) (3)}
Conseiller principal
Lazard Group

Daniel Lafrance, ^{(1) (2)}
Administrateur

Shelley Potts,
Administratrice

Stephanie Wilkes, ⁽³⁾
Administratrice

(1) Candidats au conseil de Lantic Inc.

(2) Membres du comité de vérification

(3) Membres du comité environnemental, social et de gouvernance

CONSEILLERS JURIDIQUES

Davies, Ward, Phillips & Vineberg
Montréal (Québec)

SYMBOLE BOURSIER

RSI

INSCRIPTION EN BOURSE

La Bourse de Toronto

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires
aura lieu en ligne le 8 février 2023

BUREAU DE DIRECTION

4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686
Télééc. : (514) 527-8406

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT

chargé de la tenue des registres
Computershare Investor Services Inc.
Toronto (Ontario)

VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Montréal (Québec)

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Jean-Sébastien Couillard
Sans frais : (844) 913-4350
Tél. : (514) 940-4350
Courriel : investors@lantic.ca

SITE WEB

lanticrogers.com

COMPAGNIES D'EXPLOITATION

Direction et administrateurs

ADMINISTRATEURS DE LANTIC INC.

M. Dallas H. Ross, ⁽¹⁾
Président du conseil et associé
Kinetic Capital Limited Partnership

Gary Collins, ⁽²⁾
Conseiller principal
Lazard Group

Michael Heskin, ⁽²⁾
Vice-président, finances et
chef des services financiers
Belcorp Industries Inc.

Donald G. Jewell,
Associé et directeur général
RIO Industrial

Daniel Lafrance, ^{(1) (2)}
Administrateur

William Maslechko,
Associé
Burnet, Duckworth & Palmer LLP

Michael Walton,
Président et chef de la direction
Lantic Inc.

(1) Candidats au conseil Rogers Sugar Inc.

(2) Membres du comité de vérification

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Michael Walton,
Président et chef de la direction

Jean-Sébastien Couillard,
Vice-président, finance,
Chef de la direction financière
et secrétaire corporatif

Patrick Dionne,
Vice-président, Services d'exploitation,
chaîne d'approvisionnement et
développement durable

Adam James
Vice-président, Production du sucre

Jean-François Khalil,
Vice-président,
ressources humaines

Rod Kirwan,
Vice-président,
ventes et marketing

Louis Turenne,
Vice-président et directeur général,
The Maple Treat Corporation

VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Montréal (Québec)

BUREAU DE LA DIRECTION

4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686

INSTALLATIONS DE SUCRE

123 Rogers Street,
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 3N2
Tél. : (604) 253-1131

5405 - 64th Street
Taber (Alberta)
T1G 2C4
Tél. : (403) 223-3535

230 Midwest Road
Scarborough (Ontario)
M1P 3A9
Tél. : (416) 757-8787

198 New Toronto Street
Toronto (Ontario)
M8V 2E8
Tél. : (416) 252-9435

4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686

INSTALLATIONS DE PRODUITS DE L'ÉRABLE

1150, rue Arthur-Danis
Granby (Québec)
J2J 0T3
Tél. : 450 777-4464

331, rue Principale,
Saint-Honoré-de-Shenley (Québec)
G0M 1V0
Tél. : (418) 485-7777

21 rue Industrielle,
Dégelis, Québec
G5T 2J8
Tél. : (418) 853-6265

PO Box 58, Websterville
(Vermont) 05678, USA
Tél. : (802) 479-1747

CONCEPTION ET RÉDACTION

MBC Capital Markets Advisors
Imprimé au Canada





ROGERS

Lantic



www.lanticrogers.com
www.themapletreat.com